

service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2019

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

DOLE - DOLEA



Sommaire







1	 Synthèse de l'année	5
1.1	Les chiffres clés.....	7
1.2	Les indicateurs de performance	8
1.2.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	9
1.2.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSP.....	9
1.2.3	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	10
1.3	Les évolutions réglementaires	11
1.4	Bilan et faits marquants.....	12
2	 Présentation du service	19
2.1	Le contrat	21
2.2	Notre organisation dédiée à votre contrat	22
2.2.1	L'organisation spécifique pour votre contrat	23
2.2.2	La gestion de crise.....	23
2.2.3	La relation clientèle.....	24
2.3	L'inventaire du patrimoine	25
2.3.1	Les biens de retour.....	25
3	 Qualité du service.....	31
3.1	Le bilan hydraulique	33
3.1.1	Les volumes prélevés	33
3.1.2	Les volumes d'eau potable produits	33
3.1.3	Les volumes d'eau potable importés et exportés.....	34
3.1.4	Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève.....	34
3.1.5	Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève.....	34
3.1.6	La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)....	35
3.2	La qualité de l'eau	37
3.2.1	Le contrôle de la qualité de l'eau.....	37
3.2.2	Le plan vigipirate	38
3.2.3	La ressource.....	39
3.2.4	La production.....	41
3.2.5	La distribution	41
3.2.6	Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007.....	42
3.3	Le bilan d'exploitation	43
3.3.1	La consommation électrique	43
3.3.2	La consommation de produits de traitement.....	43
3.3.3	Les contrôles réglementaires.....	44
3.3.4	Le nettoyage des réservoirs.....	45
3.3.5	Les autres interventions sur les installations	45
3.3.6	Les interventions sur le réseau de distribution	46
3.3.7	La recherche des fuites.....	47
3.3.8	Les interventions en astreinte	48
3.4	Le bilan clientèle.....	49
3.4.1	Le nombre de clients	49
3.4.2	Le nombre d'abonnements	49
3.4.3	La typologie des contacts clients	50
3.4.4	Les principaux motifs de dossiers clients	50
3.4.5	L'activité de gestion clients	51
3.4.6	La relation clients.....	51
3.4.7	L'encaissement et le recouvrement.....	53
3.4.8	Le fonds de solidarité.....	55
3.4.9	Les dégrèvements	56
3.4.10	Le prix du service de l'eau potable.....	56
4	 Comptes de la délégation	59

4.1	Le CARE.....	61
4.1.1	Le CARE	61
4.1.2	Le détail des produits.....	62
4.1.3	La présentation des méthodes d'élaboration.....	62
I. ORGANISATION DE LA SOCIETE		63
o	L'Entreprise Régionale est l'unité de base de l'organisation de la société.....	63
o	L'Entreprise Régionale dispose de sa propre comptabilité d'établissement.....	63
II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION		63
III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES. 63		
o	Charges relatives aux renouvellements	63
o	Charges relatives aux investissements contractuels	64
o	Charges domaine privé.....	65
o	Rémunération du besoin en fonds de roulement	66
IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS.....		66
V. IMPÔT SUR LES SOCIETES		66
4.2	Les reversements.....	67
4.2.1	Les reversements à la collectivité	67
4.3	La situation des biens et des immobilisations	68
4.3.1	La situation sur les installations	68
4.3.2	La situation sur les canalisations	69
4.3.3	La situation sur les branchements.....	69
4.3.4	La situation sur les compteurs	69
4.3.5	La situation sur les équipements de télérelève.....	70
4.4	Les investissements contractuels	71
4.4.1	Le renouvellement	71
4.4.2	Les travaux neufs du domaine concédé.....	72
5	 Votre délégataire	73
5.1	Notre organisation	76
5.1.1	La Région.....	76
6	 Glossaire	83
7	 Annexes	95
7.1	SYNTHESE REGLEMENTAIRE	96
7.2	Attestations d'assurances	109
7.3	Les Principales Interventions sur le Réseau	117
7.4	Les Principales Interventions sur les Installations	150
7.5	Synoptique	158

1 | Synthèse de l'année



1.1 Les chiffres clés

	<p>86,54 % de rendement du réseau de distribution</p>	
<p>160 km de réseau de distribution d'eau potable</p>		
	<p>1 566 495 m³ d'eau produit dans l'année</p>	
<p>3,63 m³/km/j de pertes en réseau</p>		
	<p>12 235 clients desservis</p>	
<p>1,65325 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³</p>		
	<p>2,94 % d'impayés</p>	
<p>100 % de conformité sur les analyses bactériologiques</p>		

1.2 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - La nature des ressources utilisées est répertoriée dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les ressources"
 - Les différents volumes prélevés, achetés ou vendus à d'autres services publics d'eau potable sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ le bilan hydraulique"
 - Le nombre d'abonnements ainsi que le détail des volumes vendus aux différents types d'abonnés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - Le linéaire du réseau est présenté dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les canalisations"
- La tarification de l'eau et recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées sont présentés dans la partie "La qualité du service \ La qualité de l'eau"
 - Le rendement de réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau sont détaillés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan hydraulique"
 - Le délai et le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

Pour chaque donnée et indicateur nous avons évalué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour "très fiable".

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.2.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité (signalés par un signet numéroté (1)) dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2018	2019	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	24 592	24 606*	Nombre	B
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	12 167	12 235	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	160	160	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,62887	1,65325	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	75,5	86,54	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	0,4	0,45	%	A
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	80	80	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	8,7	4,54	m ³ /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	7,54	3,63	m ³ /km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	60	48	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0,0028	0,0017	Euros par m ³ facturés	A

*En raison du confinement lié à l'épidémie du Covid 19, ces données seront transmises ultérieurement.

1.2.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2018	2019	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,58	0,08	Nombre / 1000 abonnés	B
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	1	1	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	88,8	96,39	%	A

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2018	2019	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	11,67	9,24	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,72	2,94	%	A
Financement des investissements	Nombre de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	13	13	Nombre	A
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de cette année	1,7	1,7	%	C

1.2.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2019	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

1.3 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE

COMMANDE PUBLIQUE

- Entrée en vigueur du code de la commande publique le 1^{er} avril 2019
- Relève du seuil permettant aux acheteurs de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, de 25 000 à 40 000€HT
- Création d'un « référé en matière de secret des affaires » au sein du code de justice administrative

GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- Report du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes
- Faculté pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération de déléguer par convention leurs compétences en matière d'eau, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines à l'une de leurs communes membres ou à un syndicat inclus en totalité dans leur périmètre
- Pérennisation de la tarification sociale et encadrement des modalités de son financement par les collectivités
- Réforme des procédures civiles d'exécution

1.4 Bilan et faits marquants

> L'année 2019 :

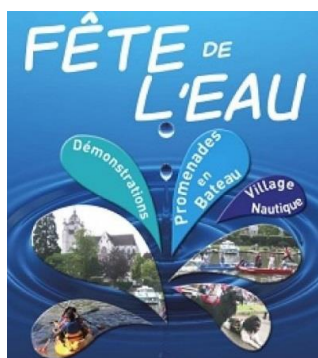
Au-delà des actions récurrentes et contractuelles sur le réseau et l'usine, l'année 2019 aura été marquée par les événements particuliers suivants :

Doléa a poursuivi sa volonté de participer aux événements de la vie Doloise tout au long de l'année 2019, en mettant en avant les spécificités et innovations de la Société, dans le cadre du budget alloué à cet effet.



Dates clefs :

- Juillet 2019 : Quatrième édition de la Fête de l'Eau avec l'installation du bar à eau et distribution d'écocups
- Septembre 2019 : Week end Gourmand : installation d'un bar à eau



- Articles de presse sur nos chantiers :

- 27 Juin 2019 : Fuite sur canalisation avenue Jean-Jaurès en raison des fortes chaleurs

DOLE
Une canalisation cède avenue Jean-Jaurès en raison des fortes chaleurs

Des travaux ont été entrepris mardi 25 juin par la société Doléa pour une rupture de canalisation dans l'avenue Jean-Jaurès à Dole. « C'est un riverain à 2 heures du matin qui nous a prévenus d'un écoulement d'eau dans cette avenue de Dole », explique Pierre Rousselot, responsable du réseau exploitation. « Cette rupture est due à un mouvement de terrain en raison des fortes chaleurs sur une canalisation de diamètre 300 en fonte. » Les travaux se sont terminés en fin d'après midi de mardi. La circulation a été réglée par des feux tricolores toute la journée.



Des travaux ont été entrepris par Doléa ce mardi 25 juin suite à une rupture de canalisation d'eau potable du réseau de Landon. Photo Progrès/Michel MARILLY

- Juillet 2019 : travaux d'eau et d'assainissement rue Marius Pieyre

DOLE
Travaux sur le réseau d'assainissement

Du 3 juin au 12 juillet, des travaux de renouvellement de conduite d'assainissement rue Marius-Pieyre sont entrepris. La circulation et le stationnement sont réglementés par un arrêté municipal affiché au début de la rue. Celle-ci sera barrée mais un accès sera conservé pour les riverains. Pendant cette période la vitesse dans la rue est limitée à 30 km/h.



Les travaux d'assainissement rue Marius-Pieyre vont durer jusqu'au 12 juillet. Photo Progrès/Michel MARILLY

- Articles de presse « Dole Notre Ville » :
 - Juillet/août 2019 – « Eau et assainissement : des services optimisés »

EAU - ASSAINISSEMENT

EAU ET ASSAINISSEMENT : DES SERVICES OPTIMISÉS

160 km de conduites d'eau potable et 180 km de collecteurs d'assainissement composent le patrimoine de la ville de Dole. Depuis sa création en 2016, Doléa gère l'eau et l'assainissement. 5,5 millions d'euros ont été investis sur les équipements électromécaniques (station de pompage d'eau potable, poste de relevage et la station d'épuration) et sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Parmi les chantiers majeurs, la mise en place de la télérelève sur les 12 000 compteurs est certainement celui qui influe le plus sur le quotidien des abonnés. Chacun des Dolois peut désormais être alerté par mail, SMS ou courrier en cas de suspicion de fuite. Une alerte déclenchée dès qu'une consommation anormale est détectée sur 5 jours consécutifs. Elle permet aussi à chaque abonné d'être facturé sur sa consommation réelle et non une estimation.

Par ailleurs, afin de réduire les pertes en eau sur le réseau, environnementalement

et économiquement lourdes, Doléa a mis en place une surveillance du réseau d'eau potable qui a en 2 ans réduit les pertes de 80 000 m³ soit 20 jours de consommation de la population Doloise.

La protection de l'environnement, le raccordement à l'assainissement collectif de la Rue des Commards a de son côté, permis de supprimer des rejets d'eaux usées dans le canal du Rhône au Rhin. Il a été aussi indispensable de supprimer les débordements dans ce canal et dans celui des Tanneurs, des eaux usées du cours St Mauris en créant un réseau d'assainissement. Cette

opération impressionnante a nécessité la pose d'une conduite sur 1 km de long avec 3 forages dont 2 pour passer sous le canal.

"Depuis 2018, 2,4 km de conduite d'eau potable et 1 km de collecteur d'assainissement ont été renouvelés c'est 3 fois plus qu'avant la création de Doléa", soulignent Jean-Pierre Cuiet président de Doléa Eau et Doléa Assainissement et Philippe Jaboviste, adjoint au Maire en charge des travaux, "côté plomb, il n'y a plus de branchement de ce genre sur Dole désormais les 117 derniers branchements en plomb ont été changés".

ZOOM

Vous vous demandez comment sont nettoyées les eaux usées de votre maison ?

Dans le cadre de la 2^e édition des journées de l'innovation SUEZ, une porte ouverte au grand public de la station d'épuration de Dole permettra à chacun le vendredi 13 septembre de

se familiariser avec les services Doléa tout en découvrant le fonctionnement de cet équipement particulier.

Inscription à partir de juin sur www.portesouvertes.suez.fr

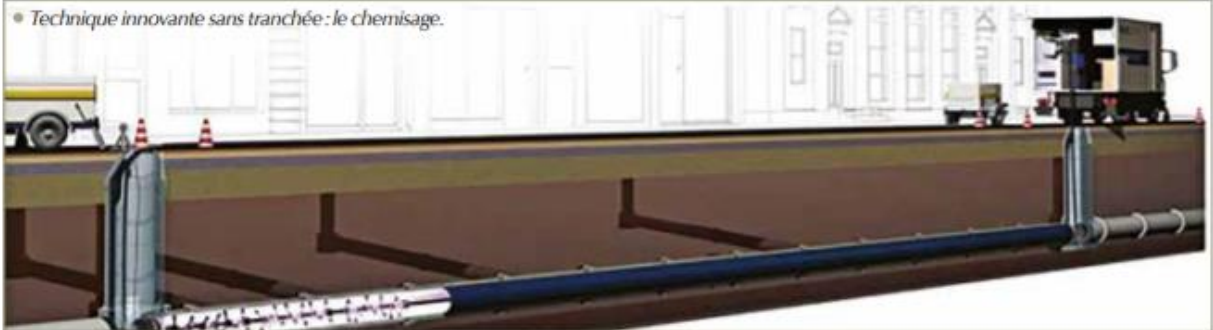


- Nov-Déc. 2019 Amélioration réseau Doléa (chemisage conduite assainissement)

ASSAINISSEMENT

Amélioration du réseau Doléa

• Technique innovante sans tranchée : le chemisage.



735 mètres de conduites réseau d'assainissement remplacés

En octobre les équipes Doléa ont renouvelé 735 mètres de conduites du réseau d'assainissement situées dans les rues, Simon Bernard, Ledoux, Sources et Saint Exupéry. Ces conduites d'un diamètre de 200 à 500 mm permettent le transit des eaux usées jusqu'à la station d'épuration de Choisey.

Pour améliorer la qualité de son service, Doléa renouvelle des conduites du réseau d'assainissement par la technique innovante du chemisage. Dans le cadre de son programme d'investissements, Doléa remplace les conduites du réseau d'assainissement situées rues Simon Bernard, Ledoux, Saint Exupéry, Sources à Dole et Goux.

Une technique innovante sans ouverture de tranchée : le chemisage

Les équipes Doléa, accompagnées de leur sous-traitant AXEO TP, renouvellent les conduites du réseau d'assainissement grâce à une technique innovante sans tranchée : le chemisage sans espace annulaire.

Le chemisage consiste à introduire par traction une gaine constituée de fibres

de verre imprégnées de résine polyester, polymérisable sous l'action des UV. Les gaines sont dimensionnées de façon à résister aux actions extérieures (hauteur de charge, charges roulantes...). Cette technique innovante permet une restructuration de l'ouvrage par l'intérieur qui redonne une étanchéité complète de la conduite et améliore l'hydraulique du réseau, le tout sans faire de tranchée sur la voirie.

- 13 Septembre 2019 : Journée Innovation SUEZ - Portes Ouvertes à la STEP



- Septembre/Novembre/décembre 2019 : Participation du Président de Doléa Eau et Assainissement à plusieurs réunions (conférence et congrès) organisée par la Fédération des EPL
- Décembre 2019 : Présence de Doléa à la soirée des nouveaux arrivants doleois
- Début de la création d'un bar à eau en partenariat avec les élèves du BTS Design du Lycée Duhamel et du GRETA



- Nos partenariats :
 - Atelier Pasteur (sensibilisation à l'eau avec l'Ecole Beauregard)
 - Avec le GRETA (formation CAP agent réseau et assainissement)



> Fonds de travaux

Fonds de renouvellement électromécanique

- A la station de pompage de la Prairie d'Assaut : automatisation de la station de pompage, renouvellement de la télétransmission, des détecteurs intrusion et renouvellement des débitmètres électromagnétiques de Guénières et de Plumont
- Au réservoir de Plumont : renouvellement de la trappe d'accès au dôme et niveau 1
- Au réservoir Landon : renouvellement du surpresseur d'eau



Réservoir de Plumont - Trappe d'accès au dôme

Fonds de travaux neufs

- Installation d'un stockage de 8 bouteilles de 49 kg de chlore à la station de pompage de la Prairie d'Assaut



Fonds de renouvellement réseaux

- Renouvellement conduite d'eau potable DN80 en fonte – Rue Marius Pieyre sur 210 ml – Reprise de 11 branchements

- Renouvellement conduite d'eau potable DN80 en fonte – Rue du Nemon sur 210 ml – Reprise de 11 branchements
- Renouvellement conduite d'eau potable DN80 en fonte – Rue de la Proie sur 310 ml – Reprise de 25 branchements

Rue de la Proie



PERSPECTIVES ET AMÉLIORATIONS DU SERVICE

- Dans le cadre du contrat de DSP entre Doléa et la Ville de Dole, l'ensemble des travaux de renouvellement et/ou d'extension sur le réseau d'eau potable sont à la charge de Doléa. Les améliorations du service seront présentées lors des conseils d'administration de Doléa.
- Les investissements portés par Doléa en 2020 seront les suivants :
 - Renouvellement de la conduite d'eau potable rue Alexis Cordienne suite aux travaux de construction du futur cinéma
 - Renouvellement de la canalisation d'eau potable Cours Clémenceau
 - Mise en sécurité du réservoir le Bizard par le renouvellement des échelles et trappes d'accès
- Doléa poursuit également les renouvellements de branchements d'eau et des accessoires de réseau (ventouses, vannes de sectionnement, ...)

2 | Présentation du service



2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/01/2016	31/12/2028	Affermage
Avenant n°01	26/03/2018	31/12/2028	Contrôle des poteaux d'incendie de la Ville de Dole

2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

DOLÉA, UNE AVANCÉE CAPITALE POUR L'EAU A DOLE

1^{ERES} SEMOP DE FRANCE

6 OCTOBRE 2015 : CREATION DE DOLEA EAU ET DOLEA ASSAINISSEMENT, PREMIERES SEMOP DE FRANCE

1^{ER} JANVIER 2016 : MISE EN ACTIVITE DE DOLEA

15 COLLABORATEURS DOLEA

25 000 CLIENTS

5 000 000 € D'INVESTISSEMENT SUR LE RESEAU EAU POTABLE

980 000 € CAPITAL SOCIAL DE DOLEA



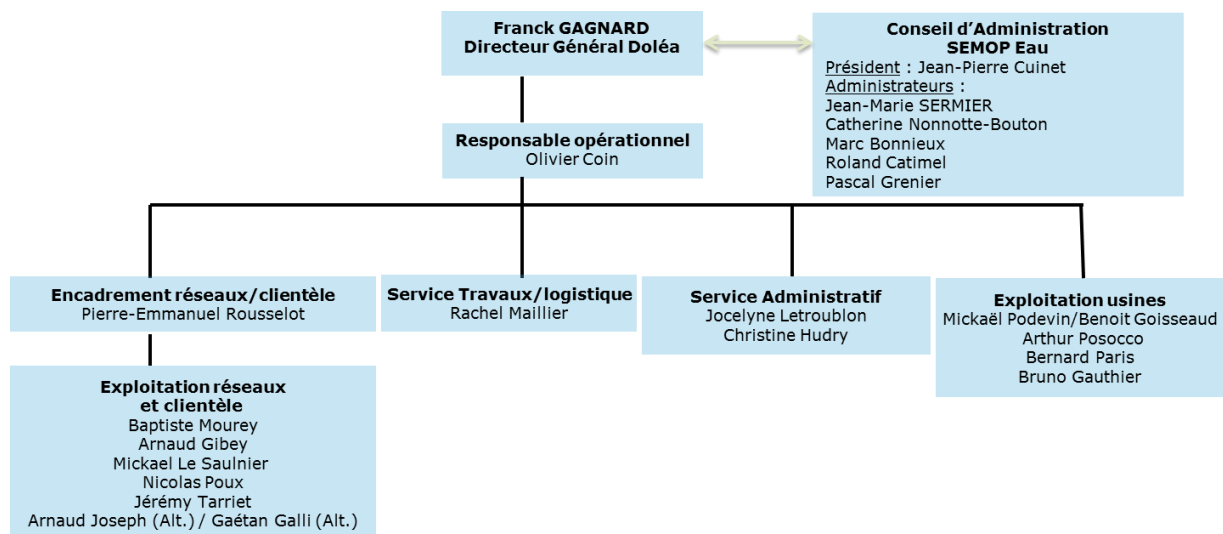
Depuis le 1er janvier 2016, Doléa est le nouveau service public de l'eau potable. Avec Doléa, Dole innove pour l'eau avec les 1^{ERES} SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération Unique) de France. Ce mode de gouvernance inédit réunit la ville de Dole et SUEZ sous forme de comité de direction et de conseil d'administration pour piloter conjointement ces services. Dans le cadre des 2 SEMOP, Doléa eau et Doléa Assainissement, la ville de Dole et SUEZ détiennent chacun la moitié des sièges du conseil d'administration, dont la présidence par le Député Maire M. Jean Marie SERMIER. Les 2 SEMOP sont financées par la facturation de l'eau et de l'assainissement ainsi que le capital social des entreprises. Les capitaux des 2 SEMOP sont détenus à 51% par Suez Eau France et 49% par la ville de Dole soit un capital de Doléa Eau de 408 000 Euros (208 080 euros de Suez Eau France et 199 920 euros de la Ville de Dole) et un capital de Doléa Assainissement de 572 000 euros (291 720 euros de Suez Eau France et 280 280 euros de la ville de Dole)

Doléa, c'est une entreprise Doloise au service des Dolois, qui emploie 15 collaborateurs et assume ainsi son statut d'employeur local. Avec tout ce que cela implique au niveau de l'investissement de l'entreprise dans les tissus économique, associatif et culturel, pour participer pleinement à la vie de la cité et jouer son rôle d'acteur local. C'est également une agence rénovée et modernisée, inaugurée en septembre 2016, pour mieux accueillir les clients sur des horaires élargis, du lundi au vendredi.

Les chiffres-clés de Doléa en 2016

- **UN EMPLOYEUR LOCAL**
 - 15 salariés, dont 2 alternants
 - 1 embauche
 - 38 jours de formation
 - 1 alternant formé
- **UN ACTEUR IMPLIQUÉ DANS LA VIE DE LA CITE**
 - Partenaire du GRETA depuis 2004 :
 - Création en 2004 de la formation Agent de Réseau en eau et assainissement pour adultes, avec une salle de formation pratique dédiée sur site
 - 14 salariés tuteurs et 6 salariés enseignants
 - 94 personnes formées depuis 2004, dont 75% en contrat de professionnalisation chez SUEZ
 - 78% des alternants trouvent un emploi à l'issue de la formation, dont près de la moitié chez SUEZ
 - + 70 000 € subvention depuis 2009

2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat



2.2.2 La gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés
- Une organisation préétablie du management de la crise avec une cellule dédiée aux risques cyber,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En 2019, un exercice de crise cyber a été organisé au sein de SUEZ avec la participation de Eau France, afin de tester notre capacité à gérer ce type d'événement.

Plusieurs cellules de crise ont été activées mobilisant plus de 100 personnes pour faire face à une simulation de cyber-attaque importante et complexe avec un impact sur les installations d'eau potable et d'assainissement.

Cet exercice de grande ampleur a permis de valider l'organisation en place et aussi d'identifier des points d'amélioration pour renforcer notre résilience.

2.2.3 La relation clientèle

- **L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS**

Au service des clients, 60 heures par semaine, du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, les conseillers du Centre de Relation Client basé à Dijon répondent à **toutes demandes** : information, abonnement, devis travaux ou encore intervention (prise de RDV)

La formation permanente de nos conseillers client permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

Le Centre de Relation Client est joignable aux numéros suivants :

Pour toute demande ou réclamation : 0 977 408 904 (appel non surtaxé)

Pour toutes les urgences techniques : 0 977 401 905 (appel non surtaxé)

- **L'ACCUEIL PHYSIQUE DES CLIENTS**

**Agence de Dole
5 Rue Emmanuel Jodelet
A DOLE**

Tous les jours
de 9h00 à 12h00 et de 14 h à 16 h

- **LE SERVICE D'URGENCE 24H/24**

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations.
- Dépannages d'installations.
- Débouchage de branchements d'assainissement ...

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de desserte, et notamment les canalisations et accessoires de réseau acheminant l'eau potable jusqu'aux points de raccordement des branchements ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage ou de nettoyage). Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué :

- > Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- > Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

2.3.1 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de la Délégation de Service Public, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés et réalisés par l'exploitant.

• LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION / TRAITEMENT

Les installations de production et traitement disponibles au cours de l'année d'exercice en vue de la potabilisation de l'eau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des installations de production/traitement				
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	1932	18 000	m ³ /j

• LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
DOLE	Réservoir le Bizard	1932	600	m ³
DOLE	Réservoir le Landon	1961	2 000	m ³
DOLE	Réservoir le Plumont	1974	3 000	m ³
DOLE	Réservoir les Guenières	1932	1 800	m ³

- LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	410	144	-	129	-	-	-	-	684
50-99 mm	41 713	4 510	-	8 563	74	-	-	10	54 871
100-199 mm	36 411	741	-	30 638	-	-	-	10	67 800
200-299 mm	16 570	-	-	1 723	23	-	-	-	18 316
300-499 mm	9 691	-	-	-	-	-	-	-	9 691
500-700 mm	3 948	146	-	-	-	-	-	-	4 094
Inconnu	213	-	-	-	-	-	-	66	279
Total	108 957	5 541	-	41 054	97	-	-	86	155 735

- LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations. En ce qui concerne le motif « Renouvellements », la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Les variations sur les canalisations (en ml)			
Motif	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	155 448	155 500	0,03%
Renouvellements pose	474	707	49,16%
Renouvellements dépose	473	709	49,89%
Linéaire de canalisation déposé	20	0	-100%
Remises gratuites par le déléguaant (commune, syndicat, etc.)	0	209	0,00%
Régularisation de plans posé	71	68	-4,23%
Situation actuelle	155 500	155 735	0,46%

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	21	21	0,0%
Détendeurs / Stabilisateurs	0	4	0,0%
Equipements de mesure de type compteur	11	11	0,0%
Equipements de mesure de type pression	1	1	0,0%
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	267	267	0,0%
Régulateurs débit	2	2	0,0%
Vannes	1 077	1 080	0,3%
Vidanges, purges, ventouses	222	230	3,6%

- **LES BRANCHEMENTS**

Les branchements			
	2018	2019	N/N-1 (%)
Branchement eau potable total	12 275	12 317	0,3%

- **LES COMPTEURS**

Le tableau suivant détaille le parc compteur par code usage, tranches de diamètres et tranches d'âge. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre						
Usage	Tranche d'âge	Inconnu	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
Eau froide	A 0 - 4 ans	0	8 602	103	20	8 725
Eau froide	B 5 - 9 ans	0	3 050	99	41	3 190
Eau froide	C 10 - 14 ans	0	1 082	48	17	1 147
Eau froide	D 15 - 19 ans	0	38	3	1	42
Eau froide	E 20 - 25 ans	0	96	4	1	101
Eau froide	F > 25 ans	0	82	0	3	85

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre						
Usage	Tranche d'âge	Inconnu	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
Eau froide	Inconnu	0	0	0	0	0
Incendie	A 0 - 4 ans	0	1	3	4	8
Incendie	B 5 - 9 ans	0	0	0	3	3
Incendie	C 10 - 14 ans	0	0	0	2	2
Incendie	D 15 - 19 ans	0	0	0	0	0
Incendie	E 20 - 25 ans	0	0	0	1	1
Incendie	F > 25 ans	0	0	0	1	1
Incendie	Inconnu	0	0	0	0	0
Total		0	12 951	260	94	13 305

• LES VARIATIONS SUR LES COMPTEURS

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau des compteurs :

Les variations sur les compteurs (nombre)			
Diamètre	2018	2019	N/N-1 (%)
Inconnu	1	0	-100,0%
12 à 15 mm	12 853	12 951	0,8%
20 à 40 mm	265	260	-1,9%
>40 mm	93	94	1,1%
Total	13 212	13 305	0,7%

• L'ANALYSE DU PATRIMOINE

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement impose de nouvelles obligations en matière de description des réseaux d'eaux usées à travers l'Indice de connaissance de gestion patrimoniale du réseau.

Cet indice de connaissance doit atteindre la note minimale de 40/45. La cotation minimale repose avant tout sur le descriptif détaillé de 50% du linéaire, d'une part pour le diamètre et le matériau et, d'autre part, sur l'âge ou la date de pose des canalisations (cf. Arrêté du 2 déc. 2013).

Le détail de la notation de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du contrat est donné ci-après.

Si votre indice de connaissance patrimoniale est inférieur à 40, un plan d'actions doit être établi pour enrichir la connaissance du patrimoine sur la nature, le diamètre et la date de pose ou l'âge des collecteurs. Votre plan d'action doit vous amener à obtenir un taux de connaissance de 80% sur chacun des critères. Pour améliorer la connaissance des dates de pose, nous conseillons de procéder à l'analyse des archives, ou réaliser un travail de mémoire avec d'anciens élus ou habitants des

communes. La nature des matériaux s'améliorera avec nos investigations sur les réseaux, dans le cadre de l'exploitation.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2019
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	65
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	110

3 | Qualité du service



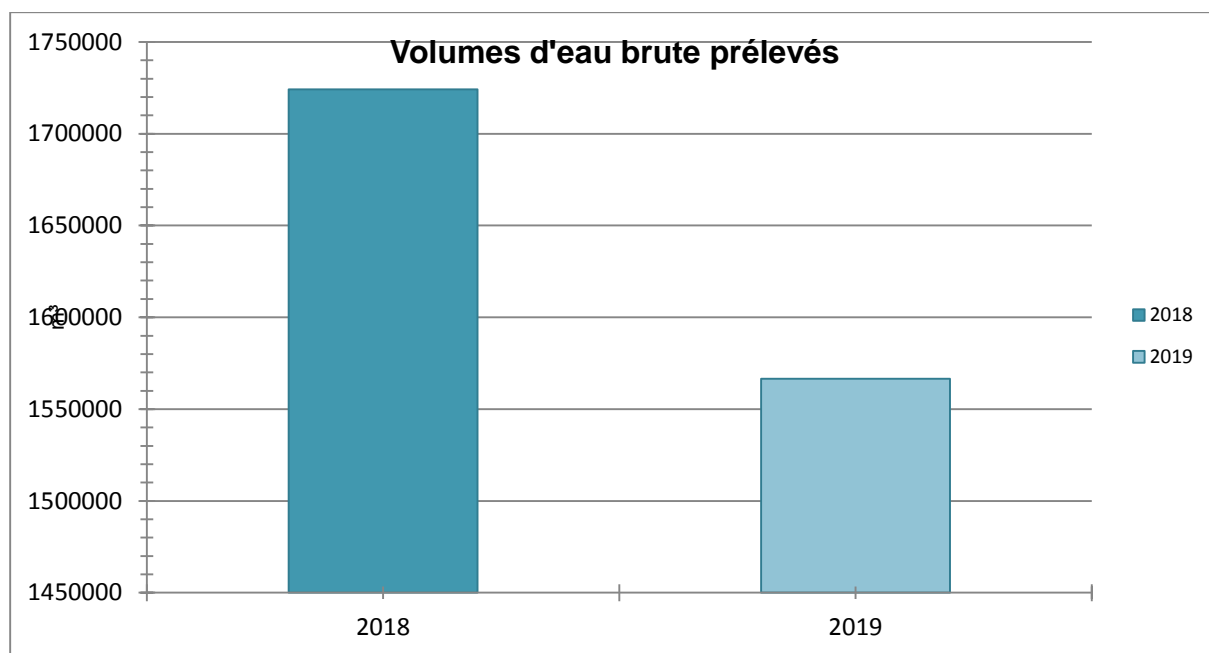
3.1 Le bilan hydraulique

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes prélevés et éventuellement achetés ou vendus, mais également les volumes produits et distribués. Les notions de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordées.

3.1.1 Les volumes prélevés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes prélevés ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes d'eau brute prélevés (m ³)				
Commune	Site	2018	2019	N/N-1 (%)
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	1 724 254	1 566 495	- 9,1%
Total des volumes prélevés		1 724 254	1 566 495	- 9,1%



3.1.2 Les volumes d'eau potable produits

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits (issus des installations de production / traitement exploitées dans le cadre du présent contrat) ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes eau potable produits (m ³)				
Commune	Site	2018	2019	N/N-1 (%)
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	1 724 254	1 566 495	- 9,1%
Total des volumes produits		1 724 254	1 566 495	- 9,1%

3.1.3 Les volumes d'eau potable importés et exportés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes d'eau potable importés et exportés (m ³)				
Site	Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	Volume d'eau potable exporté	-	-	0,0%
AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	Volume d'eau potable importé	5 750	7 630	37,70%
	Total volumes eau potable importés (B)	5 750	7 630	37,70%
	Total volumes eau potable exportés (C)	0	0	0,0%

3.1.4 Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relèvement

Comme expliqué dans le paragraphe précédent, et de façon à pouvoir calculer le rendement de réseau et l'indice linéaire de pertes avec la meilleure précision possible, les volumes mis en distribution ont également été calculés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période entre deux relevés ramenées à 365 jours. Ces données diffèrent donc des données présentées ci-avant sur l'année civile.

Volumes mis en distribution sur période de relèvement (m ³)			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	1 790 447	1 566 495	- 12,51%
dont volumes eau brute prélevés (A')	1 790 447	1 566 495	- 12,51%
dont volumes de service production (A'')	0	0	0,0%
Total volumes eau potable importés (B)	5 750	7 630	32,70%
Total volumes eau potable exportés (C)	0	0	0,0%
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	1 796 187	1 574 125	- 12,36%

3.1.5 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relèvement

La relève des compteurs des abonnés est effectuée sur des périodes susceptibles de varier et qui ne sont pas nécessairement positionnées en début ou en fin d'année civile. Conformément à la réglementation, et de façon à minimiser les erreurs d'estimations ou d'extrapolation lors du calcul du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes, il a été décidé de calculer les volumes consommés autorisés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période comprise entre deux relevés ramenées à 365 jours.

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- **Volumes comptabilisés** : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés.

- **Volumes consommés sans comptage** : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
- **Volumes de service du réseau** : ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Volumes consommés autorisés (m³)			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	1 288 251	1 308 965	1,61%
- dont Volumes facturés (E')	1 253 805	1 295 096	3,29%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrévés, gestes commerciaux...) (E'')	34 446	13 869	- 59,74%
Volumes consommés sans comptage (F)	21 574	18 500	- 14,25%
Volumes de service du réseau (G)	46 214	34 850	- 24,59%
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	1 356 039	1 362 315	0,46%

Remarque : La mise en place des compteurs télérelevés permet d'informer le client en temps réel lors de surconsommation due à une fuite, cela explique de forte diminution de volumes dégrévés.

3.1.6 La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)

L'indice linéaire de pertes en réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en m³/km/jour et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- de la politique volontariste de recherche et de réparation de fuites
- de la politique de renouvellement du réseau
- d'actions pour lutter contre les détournements d'eau

Contrairement à l'indice linéaire de pertes en réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en m³/km/jour et est calculé en divisant les volumes journaliers non comptés par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés,
- de l'efficacité de gestion du réseau.

Les pertes d'eau potable en réseau, ici comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, sont calculées sur la même période de temps par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Ces pertes en réseau se décomposent en :

- Pertes réelles : elles correspondent aux différentes fuites sur le réseau de distribution et sur les branchements contre lesquelles nous luttons au quotidien par une politique volontariste de recherche et réparation de fuite,
- Pertes apparentes : elles sont difficilement évaluables mais correspondent principalement aux vols d'eau potentiels, aux différents petits défauts de comptage et aux sous-estimations liées à l'évaluation des volumes consommés autorisés.

Contrairement aux pertes d'eau potables en réseau, les volumes non comptés, ici comptabilisés sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, intègrent les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Ils sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes comptabilisés.

Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et, d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion). Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	1 796 187	1 574 125	- 12,36%
Volumes comptabilisés (E)	1 288 251	1 308 965	1,61%
Volumes consommés autorisés (H)	1 356 039	1 362 315	0,46%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	440 158	211 810	- 51,88%
Volumes non comptés (D-E) = (K)	507 946	265 160	- 47,80%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	160	160	- 0,00%
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	365	- 0,00%
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	7,54	3,63	- 51,86%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	8,7	4,54	- 47,82%

Rendement de réseau (%)			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	1 356 039	1 362 315	0,46%
Volumes eau potable exportés (C)	0	0	0,0%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	1 790 447	1 566 495	- 12,51%
dont volumes eau brute prélevés (A')	1 790 447	1 566 495	- 12,51%
dont volumes de service production (A'')	0	0	0,0%
Volumes eau potable importés (B)	5 750	7 630	32,70%
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A+B)$	75,5	86,54	14,62%

Remarque : Comme indiqué dans notre courrier référencé FG/OC/CH – 499 19 du 04/10/2019, depuis l'année 2016, pour améliorer le rendement du réseau, Doléa a mis en place un plan d'actions comprenant :

- La mise en exploitation des 14 débitmètres de sectorisation du réseau
- La mise en œuvre en 2016 du logiciel Aquadvanced, investissement porté par Doléa en début de contrat, permettant de superviser en temps réel le réseau d'eau potable et ainsi d'orienter plus efficacement les recherches de fuites
- La pose de 12 000 émetteurs sur les compteurs dans Aquadvanced, nous permettant de connaître par secteur les volumes distribués et les volumes consommés par les usagers de façon quotidienne.

Le déploiement des outils cités précédemment, a duré 3 ans et a pris fin en juillet 2018.

Depuis lors, le système de supervision du réseau Aquadvanced, appuyé par la télérelève des compteurs des usagers, est parfaitement opérationnel et nous permet d'expliquer cette nette amélioration du rendement de réseau.

3.2 La qualité de l'eau

Cette partie décrit les principes du contrôle de la qualité de l'eau ainsi que les résultats obtenus sur l'ensemble du processus de production et de distribution de l'eau potable.

3.2.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

"L'Eau consommée doit être propre à la consommation".

(extrait du Code de la Santé Publique)

Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- La qualité microbiologique
- La qualité physico-chimique dont les pesticides et les métabolites
- La qualité organoleptique

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- **Les limites de qualité**, correspondent à la **conformité réglementaire** : pour différents paramètres bactériologiques (Entérocoques et Escherichia Coli,) ou physico-chimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb, ...), le Code de la Santé Publique fixe une valeur maximale. Un dépassement peut impliquer des restrictions de consommations et doit conduire à des solutions de mise en conformité de l'eau distribuée.

Les références de qualité, correspondent à des **indicateurs établis à des fins de suivi des installations** de production, de distribution et d'évaluation des risques pour la santé des personnes. Ces valeurs du Code de la Santé Publique doivent être respectées en permanence mais concernent des paramètres bactériologiques (coliformes,...) ou physico-chimiques (turbidité, fer, goût, température...) sans incidence sanitaire reconnue. L'eau n'est pas considérée comme non-conforme du point de vue sanitaire lors d'un dépassement de ces références. Toutefois des dépassements récurrents doivent conduire à proposer des solutions permettant d'éliminer le problème ainsi mis en évidence.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :

- **Le contrôle sanitaire, officiel et légal** exercé par le Préfet via l'ARS (Agence Régionale de Santé). Des prélèvements sont effectués sur tous les sites de production et en plusieurs points du réseau de distribution. Leurs analyses permettent de vérifier les qualités physique, chimique, organoleptique et bactériologique de l'eau, ainsi que la conformité des installations de production, de stockage et de distribution. Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau produite et distribuée. Celui-ci est adressé, associé à une facture, à tous les clients du service. La fréquence du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par les arrêtés du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010. Quelques ajustements ont eu lieu depuis, comme dans les arrêtés du 24 décembre 2015 (sur le contenu des analyses types) et celui du 4 août 2017 (principalement pour le déclassement du baryum de « limite de qualité » en « référence de qualité ».
- **La surveillance de l'exploitant permet** de s'assurer de respecter à tout moment les exigences de qualité de l'eau produite et distribuée. Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné.

3.2.2 Le plan vigipirate

Sur l'ensemble des systèmes d'alimentation en eau potable délégués, l'exploitant a mis en application les mesures gouvernementales exigées par la dernière version du plan VIGIPIRATE datant de 2018. Les plus significatives sont :

- un dispositif de sur-chloration pouvant être activé garantissant une concentration de 0,3 mg/l de chlore libre au point de mise en distribution et 0,1 mg/l de chlore libre en tout point du réseau de distribution,
- la sécurisation et la surveillance des installations,
- le renforcement des mesures de sécurité des systèmes d'information,
- la sensibilisation du personnel à la sûreté.

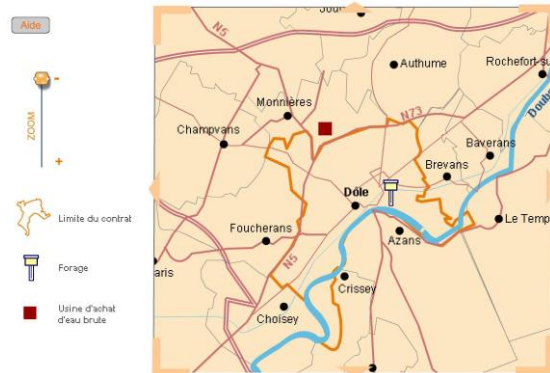
La révision des dispositifs anti-intrusion et des dispositifs de chloration a été lancée et conduira potentiellement l'exploitant à faire des propositions d'améliorations.

Par ailleurs, la publication du guide l'ASTEE « protection des installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance » en 2017 apporte des recommandations opérationnelles sur la démarche à mener et les mesures à mettre en place pour sécuriser les installations.

3.2.3 La ressource

- **LA NATURE DES RESSOURCES UTILISEES**

L'eau potable distribuée sur la ville de Dole provient en majeure partie d'une ressource naturelle : l'eau est pompée dans la nappe alluviale du Doubs au niveau du lieu-dit Prairie d'Assaut, où elle subit un traitement au chlore.



Le quartier Nord de Landon est cependant alimenté par un achat d'eau au SIE de la Région de DOLE.

DURETE de l'eau (le calcaire) :

Teneur en calcium et magnésium présents naturellement dans l'eau, la dureté de l'eau n'a pas d'effet sur la santé.

Une dureté supérieure à 20 °F peut entraîner des dépôts de tartre, surtout si l'eau est chauffée à plus de 60 °C.

Remarque :

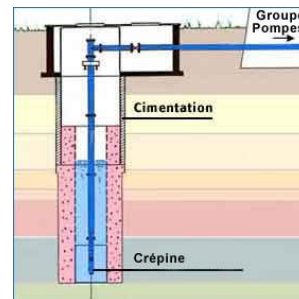
L'eau produite depuis la prairie d'Assaut a une dureté de 22°F et génère de nombreux désagréments, notamment pour les usagers dolois. En effet, 30 % des abonnés sont équipés d'installation individuelle dans le but d'adoucir leur eau de consommation.

La mise en place d'une usine de décarbonatation permettrait d'offrir une eau adoucie à l'ensemble des Dolois.

Les Puits de la Prairie d'Assaut :



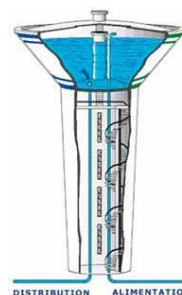
Puits 2 de la Prairie d'Assaut



Fonctionnement

Station de pompage de la Prairie d'Assaut :

L'usine de la Prairie d'Assaut assure la désinfection de l'eau et son pompage vers les sites de stockage. Elle est alimentée par les cinq puits forés dans la nappe alluviale du Doubs. Le dispositif de chloration permet une désinfection de l'eau en continu, elle est contrôlée en permanence par des analyseurs de chlore, avant la mise en distribution (stockage et consommation).

Réservoirs de la ville de Dole :

ex: Réservoir de Plumont

Parmi les 4 réservoirs de la ville, le réservoir de Plumont est le dernier réservoir construit. Il alimente le Haut Service, constitué par la partie Sud-Ouest de la ville et la rive gauche du Doubs.

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel sur les parties physico-chimique et microbiologique de la ressource sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en ressource							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	3	0	100,0%	9	0	100,0%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	3	0	100,0%	108	0	100,0%

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES**

Les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la ressource en contrôle sanitaire sont les suivants :

Aucune analyse non conforme pour l'année 2019.

3.2.4 La production

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel sur les parties physico-chimique et microbiologique en production sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	9	0	100,0%	0	100,0%	-	-	0,0%	-	0,0%
Bulletin	Physico-chimique	9	0	100,0%	0	100,0%	-	-	0,0%	-	0,0%
Paramètre	Microbiologique	59	0	100,0%	0	100,0%	-	-	0,0%	-	0,0%
Paramètre	Physico-chimique	288	0	100,0%	0	100,0%	-	-	0,0%	-	0,0%

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES**

Les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la production en contrôle sanitaire sont les suivants :

Aucun paramètre non conforme ou hors référence en 2019

3.2.5 La distribution

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel sur les parties physico-chimique et microbiologique en distribution sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	44	1	97,7%	0	100,0%	-	-	0,0%	-	0,0%
Bulletin	Physico-chimique	44	0	100,0%	0	100,0%	-	-	0,0%	-	0,0%
Paramètre	Microbiologique	223	1	99,6%	0	100,0%	-	-	0,0%	-	0,0%
Paramètre	Physico-chimique	491	0	100,0%	0	100,0%	-	-	0,0%	-	0,0%

• **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES**

Les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la distribution en contrôle sanitaire sont les suivants :

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
DOLE	Contrôle sanitaire	Hors référence	06/02/2019	CENTRE VILLE PAR LANDON	COLIFORMES "TOTAUX" à 36°	33.0000	nombre/100 ml	=0	

• **LA REGLEMENTATION SPECIFIQUE SUR LA DISTRIBUTION**

Le chlorure de vinyle monomère (CVM), également connu sous le nom de chlorure de vinyle ou de chloroéthène, est un composé chimique industriel, fabriqué à partir de l'éthylène et du chlore. Il est principalement utilisé pour produire son polymère, le polychlorure de vinyle (PVC).

Sa limite de qualité est de 0.5 µg/l.

Suite à la découverte de concentration anormale en CVM sur quelques sites en France, il a été mis en évidence le relargage, en lien avec leur process de fabrication, de certaines conduites PVC datant des années antérieures à 1980.

Un groupe de travail spécifique a été créé au sein de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement), piloté par la Direction Générale de la Santé (DGS), afin de consolider l'état des connaissances sur ce sujet et définir les modalités de gestion des dépassements. SUEZ en est membre depuis l'origine et participe activement aux différentes actions menées.

Une instruction, DGS/EA4/2012/366, a été diffusée par la DGS en date du 18 octobre 2012.

Elle précise les modalités de :

- ⇒ Repérage des canalisations à risque
- ⇒ Adaptation du contrôle sanitaire
- ⇒ Modalités de gestion des risques sanitaires liés aux dépassements de la limite de qualité

Les ARS (Agences Régionales de Santé) ont lancé des démarches sur ce sujet. SUEZ est à votre disposition pour vous accompagner.

3.2.6 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

Ces deux indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie. Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	53	0	100%
Physico-chimique	12	0	100%

3.3 Le bilan d'exploitation

Cette partie détaille des aspects tels que les consommations électriques et de réactifs, le nettoyage de réservoirs, les contrôles réglementaires effectués ainsi que différents aspects liés aux interventions réalisées au cours de l'année écoulée.

3.3.1 La consommation électrique

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique facturée (kWh)				
Commune	Site	2018	2019	N/N-1 (%)
DOLE	Réservoir le Bizard	102	102	0%
DOLE	Réservoir le Landon	505	486	- 3,8%
DOLE	Réservoir le Plumont	1 038	655	- 36,9%
DOLE	Réservoir les Guenières	338	645	90,8%
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	721 949	650 171	- 9,9%
Total		723 932	652 059	- 9,93%

EDF relève une fois tous les 3 ans les tarifs bleus. Ceci explique les variations ou les absences de consommation ci-dessus.

3.3.2 La consommation de produits de traitement

Les consommations en produits de traitement des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation de produits de traitement					
Commune	Site	Réactifs	2018	2019	N/N-1 (%)
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Chlore (kg)	784	735	- 6,3%

3.3.3 Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
DOLE	Réservoir le Bizard	Equipement électrique	armoie électrique	04/06/2019
DOLE	Réservoir le Bizard	Extincteur	extincteur	07/11/2019
DOLE	Réservoir le Bizard	Moyen de levage	ligne de vie	05/06/2019
DOLE	Réservoir le Landon	Extincteur		07/11/2019
DOLE	Réservoir le Plumont	Equipement électrique	armoie électrique	04/06/2019
DOLE	Réservoir le Plumont	Extincteur	armoie électrique	07/11/2019
DOLE	Réservoir le Plumont	Moyen de levage	ligne de vie	14/06/2019
DOLE	Réservoir les Guenières	Equipement électrique	Armoire générale BT	04/06/2019
DOLE	Réservoir les Guenières	Extincteur		07/11/2019
DOLE	Réservoir les Guenières	Moyen de levage	ligne de vie	14/06/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Equipement électrique	Armoire de puissance G6	05/06/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Equipement électrique	Armoire de puissance G7	05/06/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Equipement électrique	Armoire de commande G1	05/06/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Equipement électrique	Armoire de puissance G8	05/06/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Equipement électrique	Armoire de puissance G2	05/06/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Equipement électrique	Armoire de puissance G3	05/06/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Extincteur		12/11/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Moyen de levage	Palan à chaine 2	14/06/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Moyen de levage	Palan à chaine 1	14/06/2019

Tous les contrôles réglementaires du type Anti béliet, potence et conformité électrique ont été effectués sur 2019.

3.3.4 Le nettoyage des réservoirs

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La liste des réservoirs ou bâches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

Nettoyage des réservoirs		
Commune	Site	Date intervention
DOLE	Réservoir le Bizard – Cuve intérieure	06/03/2019
DOLE	Réservoir le Bizard - Cuve extérieure	06/03/2019
DOLE	Réservoir le Landon – Cuve droite	05/03/2019
DOLE	Réservoir le Landon – Cuve gauche	05/03/2019
DOLE	Réservoir le Plumont – Cuve intérieure	05/03/2019
DOLE	Réservoir le Plumont – Cuve extérieure	07/03/2019
DOLE	Réservoir les Guenières – Cuve droite	07/03/2019
DOLE	Réservoir les Guenières – Cuve gauche	08/03/2019

3.3.5 Les autres interventions sur les installations

Mis à part les nettoyages de réservoirs et les contrôles réglementaires qui ont été détaillés ci-avant, de nombreuses autres tâches d'exploitation ou de maintenance ont été effectués au cours de l'exercice sur les sites ou installations. La synthèse est la suivante :

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
DOLE	AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	12	-	0	12
DOLE	Réservoir le Bizard	12	7	10	29
DOLE	Réservoir le Landon	12	6	9	27
DOLE	Réservoir le Plumont	12	7	8	27
DOLE	Réservoir les Guenières	12	8	5	25
DOLE	Sectorisation S1 passage transfert Bizard	12	-	-	12
DOLE	Sectorisation S2 Bizard	12	-	-	12
DOLE	Sectorisation S3 Val d'Amour	12	-	-	12
DOLE	Sectorisation S4 Aquaparc	12	-	1	13
DOLE	Sectorisation S5 Boichot	12	-	2	14
DOLE	Sectorisation S6 Béthouard	12	-	1	13

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
DOLE	Sectorisation S7 Plumont	12	-	2	14
DOLE	Sectorisation S8 Val fleuri	12	-	-	12
DOLE	Sectorisation S9 Mesnils Sud	12	-	-	12
DOLE	Sectorisation S10 Duhamel	12	-	-	12
DOLE	Sectorisation S11 Wilson	12	-	3	15
DOLE	Sectorisation S12 Landon	12	-	1	13
DOLE	Sectorisation S13 Lacuzon	12	-	1	13
DOLE	Sectorisation S14 Jeanrenault	12	-	-	12
DOLE	Sectorisation S15 Eisenhower	12	-	-	12
DOLE	Sectorisation S16 Guignard Truchenne	12	-	1	13
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	329	29	42	400
DOLE	VEG Sogedo Dole (plateforme industrielle)	12	-	-	12
DOLE	VEG Sogedo Dole (rue Alsace Lorraine)	12	-	-	12
Total		605	57	86	748

3.3.6 Les interventions sur le réseau de distribution

- LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION**

Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution :

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2018	2019	N/N-1 (%)
Accessoires	créés	2	2	0,0%
Accessoires	renouvelés	6	5	-16,7%
Accessoires	supprimés	2	1	-50,0%
Appareils de fontainerie	déplacés	-	1	0,0%
Appareils de fontainerie	renouvelés	1	7	600,0%
Appareils de fontainerie	réparés	6	7	16,7%
Appareils de fontainerie	vérifiés	26	181	596,2%
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau d'eau potable	dans le cadre du service	65	24	-63,1%
Branchements	créés	23	28	21,74%

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2018	2019	N/N-1 (%)
Branchements	modifiés	17	12	-29,4%
Branchements	renouvelés	31	20	-35,5%
Branchements	supprimés	-	4	0,0%
Compteurs	déposés	28	16	-42,9%
Compteurs	posés	194	89	-54,1%
Compteurs	remplacés	176	102	-42,0%
Devis métrés	réalisés	91	78	-14,3%
Enquêtes	Clientèle	1094	658	-39,9%
Fermetures d'eau	à la demande du client	20	13	-35,0%
Fermetures d'eau	autres	1	1	0,0%
Éléments de réseau	mis à niveau	21	22	4,8%
Remise en eau	sur le réseau	121	147	21,5%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	6	1	-83,3%
Réparations	fuite sur branchement	46	27	-41,30%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	31	17	-45,16%
Autres		2 509	2 014	-19,7%
Total actes		4 517	3 468	-23,2%

Les interventions sur le réseau de distribution - radiorelève et télérelève				
Indicateur	Type d'intervention	2018	2019	N/N-1 (%)
Radiorelèves	renouvelées	-	1	0,0%
Télérelèves	Posées	415	210	-49,4%
Télérelèves	Renouvelées	85	109	28,2%

3.3.7 La recherche des fuites

Le tableau ci-après détaille le linéaire de réseau ayant fait l'objet d'une campagne de recherche de fuite ainsi que le nombre de fuites réparées sur le réseau ou sur les branchements au cours de l'exercice :

La recherche des fuites			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau ausculté (ml)	87 726	144 495	64,7%

3.3.8 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2018	2019	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	26	32	23,1%

Les interventions en astreinte sur les usines			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Astreinte	11	6	-45,5%

3.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 Le nombre de clients

Pour comptabiliser le nombre de client nous appliquons la règle la suivante :

« Un client est un état au 31/12 de toutes les personnes morales ou physiques ayant souscrit au service d'eau desservant un même emplacement. Un client peut posséder un ou plusieurs branchements et un ou plusieurs compteurs. »

Le nombre de client est détaillé dans le tableau suivant.

Le nombre de clients			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	11 295	11 215	- 0,7%
Collectivités	197	191	- 3,0%
Professionnels	675	829	22,8%
Total	12 167	12 235	0,6%

3.4.2 Le nombre d'abonnements

Le nombre d'abonnement, décomposé par famille de consommateurs, est le suivant :

Nombre d'abonnés			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	12 085	12 155	0,6%
Autres abonnements	82	80	- 2,4%
Total	12 167	12 235	0,6%

La donnée autres abonnements comptabilise les clients qui ne payent pas de pollution alors qu'auparavant il s'agissait des clients qui payaient directement à l'agence de l'eau. Par conséquent le nombre d'abonnés autres inclus les jardins, les cimetières, les poteaux incendies etc

3.4.3 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Client, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courriers permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	6 442
Courrier	1 088
Internet	766
Visite en agence	1 542
Total	9 838

3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	1 901	0
Facturation	317	300
Règlement/Encaissement	1 113	144
Prestation et travaux	401	0
Information	3 627	-
Dépose d'index	37	0
Technique eau	194	189
Total	7 590	633

3.4.5 L'activité de gestion clients

Les clients consommateurs ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter aux clients l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique...

Ces moyens de paiement permettent à nos clients de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Clientèle, ou via notre site internet.

Au 31 décembre 2019, 46,71 % clients paient leurs factures à l'aide de la mensualisation.

Activité de gestion			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Nombre de relevés de compteurs	788	617	-21,7%
Nombre d'abonnés mensualisés	5 968	6 342	6,3%
Nombre d'abonnés prélevés	1 372	1 485	8,2%
Nombre d'échéanciers	227	337	48,5%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	25 514	25 294	-0,9%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	1 553	1 902	22,5%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	429	401	-6,5%
Nombre total de factures comptabilisées	27 496	27 597	0,4%

3.4.6 La relation clients

Notre objectif commun est de garantir une approche professionnelle et une relation de confiance.

- **RELEVÉ DES COMPTEURS**

SUEZ Eau France déploie sur le terrain des équipes d'agents dédiés **exclusivement** au relevé des compteurs.

Les missions essentielles des agents effectuant la relève des compteurs, sont :

- la remontée pertinente d'index,
- le diagnostic de dysfonctionnements constatés,
- l'enrichissement la base de données d'informations de terrain (géolocalisation, situation de danger, plombage du compteur, etc.)
- une réponse adaptée aux questions des clients.



copyright : Thierry Duvivier

La fréquence de la relève est adaptée aux différents types d'abonnés : mensuelle, trimestrielle ou encore semestrielle.

Chaque intervention fait l'objet d'une information en amont (affichage en mairie et l'envoi d'un courrier et/ou d'un SMS d'informations aux clients 48h avant le passage du releveur) et d'un compte-rendu suite à l'intervention (carton, email, sms).

• **UNE POLITIQUE ACTIVE DE COMMUNICATION**

Nous informons les clients consommateurs, par le biais de notre site internet, www.toutsurmoneau.fr, ainsi que par des campagnes d'informations via différents média (encart envoyé avec la facture, e-mail, accueil client, réseaux sociaux...), sur les sujets suivants :

- 1) **Promotion des services en ligne gratuits qui facilitent la gestion de leur contrat d'eau :**
 - a. Le compte en ligne
 - b. L'e-facture (ou facture électronique)
 - c. Le suivi conso (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant)
 - d. Les moyens de paiement : mensualisation et prélèvement
 - e. La dépose d'index en ligne

- 2) **Information sur :**
 - a. Le service de l'eau de sa commune (information sur le prix de l'eau, accès aux analyses sur la qualité de l'eau, la teneur en calcaire, les travaux à venir...) ;
 - b. Les bons gestes pour maîtriser sa consommation et préserver les ressources en eau ;
 - c. Les bonnes pratiques en cas de crise ou d'événements météorologiques (gel, canicule...)
 - d. Le cycle de l'eau, la qualité de l'eau....

- 3) **Information proactive sur la gestion de leur contrat d'eau par email et SMS :**
 - a. Alertes fuite et surconsommation (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant). Emission et mise à disposition de la facture d'eau
 - b. Actions sur le compteur : relève, changement
 - c. Echanges avec les équipes techniques : confirmation de RDV avec un technicien

- 4) **Amélioration de la qualité relationnelle par :**
 - a. L'intégration de différents canaux relationnels : téléphone, email, formulaires en ligne (abonnement, dépose d'index, demande de devis travaux), tchat, courrier, réseaux sociaux.
 - b. Un développement de l'assistance en ligne via un avatar (FAQ dynamique) ou en chattant avec un conseiller clientèle.
 - c. Des informations sur la gestion des données personnelles
 - d. Des enquêtes de satisfaction à chaud, post-intervention...



> Un livret d'accueil pour les nouveaux clients (remarque : pour les marques locales il s'agit d'un encart facture R/V personnalisé avec la marque locale et non d'un livret)

Lors de son abonnement au service, tout nouveau client reçoit :

- Un courrier d'accueil,
- Le règlement de service,
- Un livret comprenant des informations sur les services en ligne (compte en ligne, e-facture...), sur la facture et les moyens de paiement disponibles, et des conseils sur la maîtrise de la consommation.

Retrouvez également tous les articles du magazine Eau Services sur la plateforme TSM <https://eau.toutsurmesservices.fr/>

La relation clients			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC	90	88,6	- 1,6%
Satisfaction Post Contact	7,2	7,7	7,1%
Pourcentage de clients satisfaits	69	80,1	16,1%
Nombre de réclamations écrites FP2E	142	113	- 20,4%
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur	531	1 495	181,5%
Nombre d'arrivées clients dans la période	598	1 551	159,4%
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jour)	1	1	0,0%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	88,8	96,4	8,6%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	11,7	9,2	- 20,9%

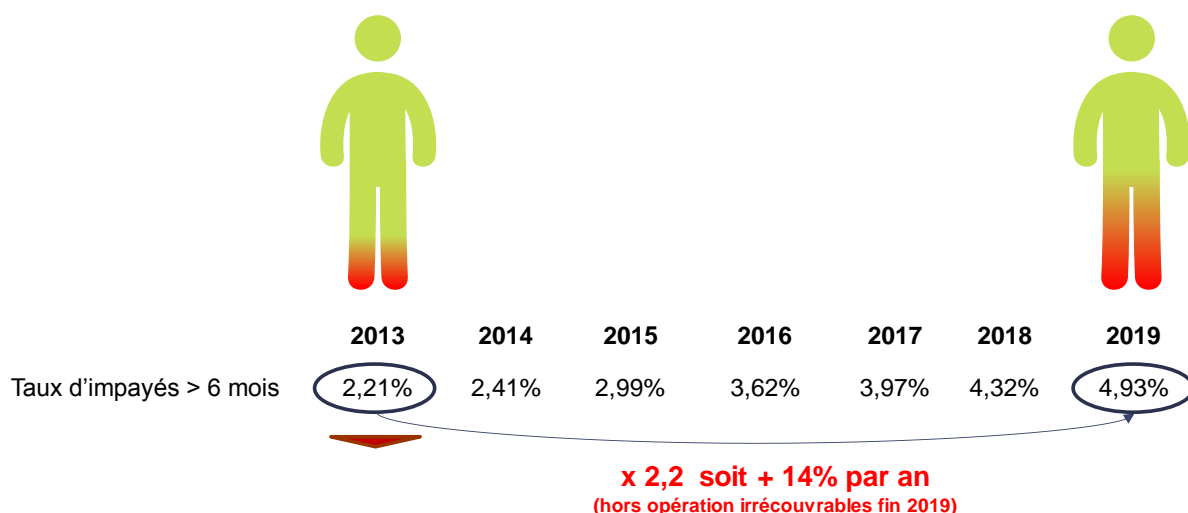
3.4.7 L'encaissement et le recouvrement

Composée d'un service administratif et de professionnels du recouvrement, cette entité interne à SUEZ Eau France travaille en étroite relation avec les services sociaux des communes et des départements

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée. Il se détermine en pourcentage du chiffre d'affaires TTC.

Pour une collectivité, ce taux est un indicateur à caractère social. Il donne une mesure de la difficulté de paiement des habitants, même si les causes sont multiples. Ce taux est régulièrement mesuré et constitue un objectif important pour l'Entreprise Régionale.

Depuis 2013, marquée notamment par la promulgation de la loi Brottes, le taux d'impayés clients (eau, assainissement, travaux), défini comme le ratio des créances de plus de 6 mois rapportées au chiffre d'affaires glissant des 12 derniers mois, n'a cessé de progresser.



Pour endiguer cette tendance, Suez a adapté en permanence les compétences et le dimensionnement de ses équipes en charge du recouvrement afin de piloter des plans de relance structurés en 3 phases une fois la période d'exigibilité des factures dépassée :

- | Recouvrement amiable : | Recouvrement précontentieux | Recouvrement contentieux |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ avis par mails, SMS ou courriers gradués en fonction du temps, ○ relances téléphoniques systématiques avant passage à la phase suivante | <ul style="list-style-type: none"> ○ recouvrement terrain en cas de relance téléphonique infructueuse, ○ recours à des cabinets d'huissiers locaux ou à des sociétés spécialisées de recouvrement | <ul style="list-style-type: none"> ○ avis de poursuite en cas de recouvrement terrain infructueux, ○ transmission des créances à un cabinet de recouvrement et/ou à un huissier ○ procédure judiciaire individuelle ou collective (assignation, mesures exécutoires le cas échéant) |

Suez Eau France agit également au plan local comme au plan national pour améliorer son dispositif de solidarité et remplir au mieux ses missions de service public. Outre les partenariats développés localement avec les services sociaux, un dispositif d'aide aux clients démunis permet d'identifier les clients en réelle situation de précarité pour les orienter vers le CCAS, le Fonds de Solidarité Logement du Département ou le Correspondant Solidarité Logement interne Suez.

Lorsque toutes les actions de recouvrement amiable et/ou contentieux sont restées vaines et sous réserve de disposer des justificatifs requis (certificats d'irrecouvrabilité), les créances irrécupérables sont passées en irrécouvrables, matérialisant une perte économique pour la collectivité et son concessionnaire.

Le niveau atteint par ces « irrécouvrables » étant devenu trop élevé, la Direction Financière, avec l'accord des Commissaires aux Comptes, a décidé de procéder fin 2019 à un passage en pertes d'une part importante de ce stock d'irrécouvrables.

Cette opération explique le retour à un niveau d'impayés national de 3,93% alors qu'il aurait été de 4,93% sans cela.

Suez et ses équipes mettent tout en œuvre pour que le stock de créances irrécouvrables ne se reconstitue pas.

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Créances irrécouvrables (€)	10 419,93	46 884,23	349,9%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	355 887,4	130 610,45	- 63,3%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,46	2,01	337,0%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	2,72	2,94	8,1%

3.4.8 Le fonds de solidarité

Il s'agit d'un dispositif public de maintien du service public de l'eau et de l'assainissement pour les personnes et les familles en situation de pauvreté et de précarité. Ce dispositif est piloté par les départements.

Le FSL attribue des aides financières ponctuelles et/ou finance des mesures d'accompagnement aux ménages en difficultés. Les aides attribuées couvrent divers domaines liés au logement : l'accès, le maintien et, depuis 2005, les dépenses liées aux impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone.

SUEZ a noué des partenariats avec différentes structures partagées de services publics, telles que la Poste, la Maison de services publics ou les Point Informations Médiation Multi-services, qui permet d'offrir un service aux personnes isolées et fragiles. Il s'agit de lieux d'accueil ouvert à tous et destiné à faciliter l'utilisation de l'ensemble des services publics (Engie, EDF, Enedis, SNCF).

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par SUEZ Eau France.

Le fonds de solidarité			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	60	48	- 20,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	50	39	- 22,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	3 627,04	2 354,17	- 35,1%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	3 437,98	2 231,45	- 35,1%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	2 513,82	1 633,66	- 35,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	NC	NC	0,0%
Montant du dégrèvement social (€ HT)	NC	NC	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	3 437,98	2 231,45	- 35,1%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0,0028	0,0017	- 38,3%

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par SUEZ Eau France.

Ce fonds est destiné à aider les familles démunies à régler leurs dépenses d'eau, mais aussi d'énergie, de téléphone, leur loyer... Les critères d'éligibilité sont définis par le Conseil Général.

>> Ce fonds est destiné à aider les familles démunies à régler leurs dépenses d'eau, mais aussi d'énergie, téléphone, loyer ...

Les critères d'éligibilité sont définis par le Conseil Général.

Les données ci-dessus représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes de votre département gérées par SUEZ Eau France, au titre de la fourniture d'eau.

3.4.9 Les dégrèvements

Les dégrèvements			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	43	25	- 41,9%
Nombres de demandes de dégrèvement	43	71	65,1%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	0	1	0,0%
Volumes dégrévés (m ³)	34 446	13 869	- 59,7%

3.4.10 Le prix du service de l'eau potable

- LE TARIF**

Le tarif			
Détail prix eau	01/01/2019	01/01/2020	N/N-1 (%)
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	29,49	30,06	1,9%
Montant HT part proportionnelle (€/an/m ³) – Tranche 1 (0-100 m ³)	0,9214	0,9390	1,9%
Montant HT part proportionnelle (€/an/m ³) Tranche 2 (0>100 m ³)	1,1978	1,2207	1,9%
Taux de la partie fixe du service (%)	20,26%	20,26%	0,0%
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	1,62887	1,65325	1,5%
Prix HT au m ³ pour 120 m ³	1,54395	1,56708	1,5%

- LES COMPOSANTES DU TARIF DE L'EAU**

Les composantes du prix de l'eau				
Dénomination	Détail prix eau	01/01/2019	01/01/2020	N/N-1 (%)
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat	29,49	30,06	1,9%
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation) Contrat	0,9675	0,9859	1,9%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (lutte contre la pollution) Contrat	0,27	0,27	0,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (préservation de la ressource) Contrat	0,0607	0,0607	- 0,1%
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,0849	0,0862	1,5%

- **L'EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU**

Evolution des révisions de la tarification			
Désignation	01/01/2019	01/01/2020	N/N-1 (%)
Coefficient d'indexation	1,0312	1,0509	1,9%

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			155,65		164,21
ABONNEMENT					
Part Doléa du 01/01/2020 au 31/12/2020	1	30,06	30,06	5,5	
CONSOMMATION					
Part Variable Doléa				0,0	
T1 de 0 M3 à 100 M3 du 01/01/2020 au 31/12/2020	100 m ³	0,9390	93,90	5,5	
T2 de 100 M3 à 999999999 M3 du 01/01/2020 au 31/12/2020	20 m ³	1,2207	24,41	5,5	
Préservation des ressources du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m ³	0,0607	7,28	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			32,40		34,18
AGENCE RHONE MEDITERRANEE CORSE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m ³	0,27	32,40	5,5	
TOTAL HT			188,05		
MONTANT TVA (5.5 %)			10,34		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					198,39
Net à payer					198,39 €

4 | Comptes de la déléation



4.1 Le CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure."

4.1.1 Le CARE

DOLEA Eau

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2019

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en Euros	2018	2019	Ecart en %
PRODUITS	2 336 782	2 460 622	5,3%
Exploitation du service	1 683 248	1 765 352	
Collectivités et autres organismes publics	396 962	384 809	
Travaux attribués à titre exclusif	88 425	83 927	
Produits accessoires	168 148	226 533	
CHARGES	2 117 556	2 147 275	1,4%
Personnel	310 352	320 189	
Energie électrique	40 533	45 109	
Achats d'eau	1 964	1 270	
Produits de traitement	2 229	2 558	
Analyses	7 753	9 443	
Sous-traitance, matières et fournitures	640 001	632 066	
Impôts locaux et taxes	26 695	22 173	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	95 866	167 589	
• télécommunication, postes et télégestion	3 796	3 286	
• engins et véhicules	22 689	22 296	
• informatique	-1 907	42 280	
• assurance	2 065	9 048	
• locaux	25 620	26 288	
Frais de contrôle	41 741	42 690	
Ristournes et redevances contractuelles	30 124	30 694	
Contribution des services centraux et recherche	33 551	36 466	
Collectivités et autres organismes publics	396 962	384 809	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	254 425	258 495	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	157 047	157 047	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	8 351	8 932	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	69 964	27 710	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0	36	
Résultat avant impôt	219 225	313 347	42,9%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	73 068	97 138	
RESULTAT	146 158	216 210	47,9%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.2 Le détail des produits

DOLEA Eau

Compte annuel de résultat de l'exploitation		2019	
Détail des produits			
en Euros	2018	2019	Ecart en %
TOTAL	2 336 782	2 460 622	5,3%
Exploitation du service	1 683 248	1 765 352	4,9%
• Partie fixe	406 655	403 647	
• Partie proportionnelle	1 276 593	1 361 705	
Collectivités et autres organismes publics	396 962	384 809	-3,1%
• Redevance prélèvement	75 114	77 252	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	321 848	307 558	
Travaux attribués à titre exclusif	88 425	83 927	-5,1%
• Branchements	64 095	50 768	
• Autres travaux	24 330	33 159	
Produits accessoires	168 146	226 533	34,7%
• Facturation et recouvrement de la redevance assainissement	84 459	75 583	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	-8 855	14 301	
• Autres produits accessoires	90 542	136 649	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration

PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2019

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.
- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.
- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.
- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.
- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.

Sommaire

- I. ORGANISATION DE LA SOCIETE
- II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION
- III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES
- IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS
- V. IMPÔT SUR LES SOCIETES
- VI. ANNEXES

I. ORGANISATION DE LA SOCIETE

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de **SUEZ Eau France** en 2019 s'appuie sur a Région qui est l'unité de base.

o L'Entreprise Régionale est l'unité de base de l'organisation de la société

- C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.
- Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de **SUEZ Eau France**.

o L'Entreprise Régionale dispose de sa propre comptabilité d'établissement

- Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.
- La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des régions.
- Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

L'ensemble des produits et des charges d'exploitation est issu de la comptabilité générale de la société d'économie mixte à opération unique DOLEA. Cette comptabilité fait l'objet tous les ans d'un audit mené par le Commissaire aux Comptes dûment nommé et d'un rapport général présenté lors du Conseil d'Administration de ladite société.

III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité régions.

o Charges relatives aux renouvellements

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

- a. garantie pour continuité du service,
- b. programme contractuel,
- c. fonds contractuel,

a. « **Garantie pour continuité du service** » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

- Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie) :

La **traduction économique** de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.

- Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.

- Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100 k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.

- Pour les contrats signés à partir de 2011 (sans programme contractuel) :

Compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. « **Programme contractuel de renouvellement** » : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La **traduction économique** du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera **révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels**. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité, sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

c. « **Fonds contractuels de renouvellement** » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

o Charges relatives aux investissements contractuels

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

- a. programme contractuel,
- b. fonds contractuel,
- c. annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
- d. investissements incorporels.

a. « **Programme contractuel** » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation. Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1^{er} établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité...). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « **Fonds contractuels** » : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m³ vendu...) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « **Investissements incorporels** » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

o Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du Domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread).

La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs.

- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat). Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de SUEZ Eau France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, ...ainsi que les biens du domaine privé incorporel.

Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,

4 | Comptes de la délégation

- le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 3,14%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

○ Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à -0,39% (0,11% en position emprunteur (BFR positif) et 0% en position prêteur (BFR négatif)).

IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

V. IMPÔT SUR LES SOCIETES

Un impôt théorique est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle de + 1,02 %.

Le taux applicable est de 31%.

4.2 Les reversements

Cette partie présente les différents reversements à destination de la collectivité et des administrations, y compris ceux liés à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

4.2.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements au profit de la collectivité (hors reversement de TVA) intervenus au cours de l'exercice sont :

Les reversements à la collectivité		
Type	Date du reversement	Montant (€)
RODP	28/06/2019	30 694
Frais de contrôle	28/06/2019	42 690
Total		73 384

4.3 La situation des biens et des immobilisations

Le présent chapitre se rapporte aux biens inventoriés au chapitre « L'inventaire du patrimoine ». Il détaille la politique de gestion du patrimoine menée par le Déléгатaire et la Collectivité conformément au contrat de délégation pour veiller au bon état des biens et leur adéquation à remplir leur fonction.

Il détaille en particulier les programmes de renouvellement et d'amélioration effectués par le Déléгатaire, en indiquant la dépense constatée, qui correspond aux coûts comptables (factures, coûts internes immobilisés, frais généraux) constatés sur l'année.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléгатaire : un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.

4.3.1 La situation sur les installations

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Nous avons réalisé les travaux de renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des installations, conformément à nos obligations contractuelles, sur les installations suivantes :

Renouvellement sur les installations (Fonds électromécanique)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Automatisation de la station de pompage de la Prairie d'Assaut et RVT de la Télétransmission	6 053,25
Réservoir le Plumont – RVT de la Trappe accès dôme	4 818,56
Station de Pompage Prairie d'Assaut (Pasquier) - RVT du Débitmètre Guénières	1 765,64
Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier) – RVT du Débitmètre Plumont	2 199,88
Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier) – RVT du Détecteur intrusion	466,08
Réservoir le Plumont –RVT de la Trappe accès niveau 1	1 148,00
Réservoir le Landon –RVT du Surpresseur d'eau	771,26
Total	17 222,67

- **LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Les travaux neufs effectués par le Déléгатaire cette année sont les suivants :

Travaux neufs effectués sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Création du stockage de 8 bouteilles de 49 kg de chlore à la station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	13 563,55

4.3.2 La situation sur les canalisations

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Renouvellement et réhabilitation des réseaux	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Accessoires hydrauliques	7 831,80
Fonds de RVT réseaux AEP - Rue Marius PIEYRE	57 576,02
Fonds de RVT réseaux AEP - Rue du NEMOND	76 273,35
Fonds de RVT réseaux AEP - Canalisation rue de la Proie	102 804,87
Total	244 486,04

4.3.3 La situation sur les branchements

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Le tableau suivant présente le programme de renouvellement et de réhabilitation réalisé sur l'année :

Renouvellement des branchements	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Branchements	13 827,22
Branchements plomb	5 268,23
Total	19 095,45

4.3.4 La situation sur les compteurs

- **LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES**

L'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service définit les règles à respecter pour le contrôle de la qualité du parc compteur.

Cette année, nous avons procédé aux contrôles statistiques prévus par cet arrêté. Ce processus a été géré au travers de l'application CONSTAT pour la gestion des Lots, le tirage au sort, la constitution des carnets métrologiques, la restitution des résultats de laboratoire et la mise à jour automatique des carnets métrologiques. Les résultats obtenus confirment la conformité du parc géré vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Le remplacement des compteurs effectué cette année est récapitulé sur le tableau suivant :

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)			
Diamètre	2018	2019	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	1,2%	0,7%	-36,1%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	149	96	-35,6%
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	12 854	12 951	0,8%
20 à 40 mm remplacés (%)	7,9%	4,2%	-46,6%
- 20 à 40 mm remplacés	21	11	-47,6%
- 20 à 40 mm Total	265	260	-1,9%
> 40 mm remplacés (%)	7,5%	0,0%	-100,0%
- > 40 mm remplacés	7	0	-100,0%
- > 40 mm Total	93	94	1,1%
Age moyen du parc compteur	5	5,9	17,3%

- **LES COÛTS COMPTABILISES**

Les dépenses constatées concernant le plan de renouvellement des compteurs effectués par le Délégué cette année sont les suivants :

Coût comptabilisé pour le remplacement et le renouvellement des compteurs	
Désignation	Dépense constatée ou en cours (€)
Dépense constatée ou en cours Renouvellement Compteurs	203,17
Total	203,17

4.3.5 La situation sur les équipements de télérelève

- **LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Travaux neufs effectués sur les équipements de télérelève	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Télérelèves	- 4 050

Remarque : Remboursement de Dolceo (émetteurs de télérelève).

4.4 Les investissements contractuels

4.4.1 Le renouvellement

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Les opérations de renouvellement réalisées sur l'année d'exercice ont été décrites au chapitre « La situation des biens et des immobilisations ». Le tableau suivant récapitule ces opérations.

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	17 222,67
Réseaux	244 486,04
Branchements	19 095,45
Compteurs	203,17
Total	281 007,33

- **LA COMPTABILISATION DU RENOUELEMENT DANS LE CARE**

La traduction dans le CARE de ces dépenses est la suivante :

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Fonds contractuel de renouvellement	281 007,33
Total	281 007,33

- **LE SUIVI PLURIANNUEL DU RENOUELEMENT**

Les dépenses constatées de renouvellement au cours des 5 dernières années d'exercice sont les suivantes :

Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)		
Opération	2018	2019
Renouvellement	356 464,83	281 007,33

4.4.2 Les travaux neufs du domaine concédé

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Les travaux neufs réalisés ont été décrits ci-avant. Le tableau suivant récapitule ces opérations et leur traduction dans le CARE :

Les travaux neufs de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	13 563,55
Télérelèves	- 4 050
Total	9 513,55

- **LA COMPTABILISATION DES TRAVAUX NEUFS DANS LE CARE**

La traduction dans le CARE de ces dépenses est la suivante :

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Fonds contractuel de travaux	9 513,55
Total	9 513,55

- **LE SUIVI PLURIANNUEL DES TRAVAUX NEUFS**

Les dépenses constatées sur les travaux neufs au cours des 5 dernières années d'exercice sont les suivantes :

Suivi pluriannuel des travaux neufs : dépenses comptabilisées (€)		
Opération	2018	2019
Travaux neufs	14 422,6	9 513,6

5 | Votre délégataire



DOLEA EAU est une SEMOP qui réunit 2 actionnaires :

- La Ville de Dole : 49 %
- SUEZ Eau France : 51 %

Cette partie présente l'organisation de l'actionnaire SUEZ Eau France.

Expert des métiers de l'eau et des déchets depuis 160 ans, présent sur les 5 continents, SUEZ met toute sa capacité d'innovation au service d'une gestion performante et durable des ressources. Le Groupe accompagne ses clients dans le passage d'un modèle linéaire qui surconsomme les ressources à une économie circulaire qui les recycle et les valorise.

En France, berceau historique du Groupe, 29 000 collaborateurs mettent en œuvre une gestion totalement renouvelée des ressources et accompagnent leurs clients vers l'économie circulaire.

Cette partie décrit notre organisation ainsi que les moyens humains et matériels que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

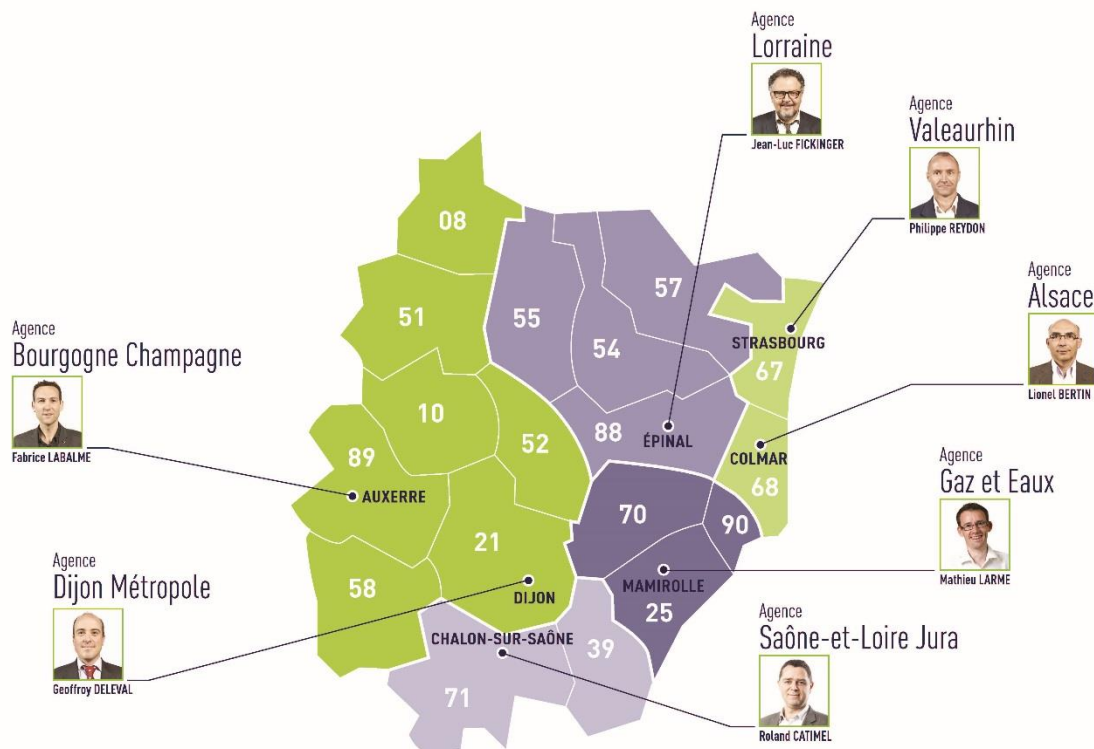
5.1 Notre organisation

5.1.1 La Région

La Région Est

La Région Est pour l'activité eau de SUEZ regroupe les régions administratives Grand Est et Bourgogne - Franche-Comté. 1200 collaborateurs travaillent chaque jour à la préservation des ressources en eau. Le siège est basé à Dijon.

Son organisation assure une grande proximité vis-à-vis des clients : 8 Agences territoriales sont ainsi en charge de la gestion des contrats : Lorraine, Valeaurhin, Alsace, Gaz & Eaux, Saône & Loire Jura, Dijon Métropole, Bourgogne et Champagne Ardenne.





<i>Directeur Région Est</i>	MARC BONNIEUX
<i>Périmètre géographique</i>	Grand Est Bourgogne - Franche-Comté
<i>Population couverte (Eau et Assainissement)</i>	4 200 000 habitants
<i>Implantation</i>	Le siège est basé à Dijon. Le territoire compte plus de 30 sites d'embauche, sur 18 départements
<i>Clients Eau potable</i> <i>Clients Assainissement</i> <i>Contrats DSP</i> <i>Contrats PS</i>	1 200 000 818 000 436 657
<i>Installations :</i> <i>Usines Eau</i> <i>STEP</i> <i>Postes de relevage</i> <i>Linéaires réseaux Eau + Assainissement</i>	398 usines 436 STEP 1 646 26 638 km
<i>Collaborateurs</i>	1 200

Principaux partenaires de la Région Est :



- ➔ Dijon métropole
- ➔ Eurométropole de Strasbourg
- ➔ SIVOM de Mulhouse
- ➔ Grand Chalon
- ➔ Communauté urbaine du Grand Nancy
- ➔ Auxerre
- ➔ Dole
- ➔ Épinal
- ➔ St-Dié-des-Vosges
- ➔ Syndicat intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (Eau)
- ➔ Communauté d'agglomération de Colmar

Les métiers de l'activité concernent **le petit cycle de l'eau**, activité historique de l'entreprise :

PRODUIRE de l'eau et protéger la ressource ;

DISTRIBUER l'eau et proposer des services innovants adaptés aux besoins des consommateurs ;

COLLECTER ET ASSAINIR les eaux usées pour les rendre propre à la nature.

Spécialiste du grand cycle de l'eau dans la Région Est, SUEZ participe activement à la révolution de la ressource et du digital en intégrant un large panel de compétences avec des projets de références :



VALORISER ET PRESERVER LA RESSOURCE

Valoriser les boues en énergie pour la ville :

- Boues et jus de choucroute transformés en biogaz à la station d'épuration de Meistratzheim.
- Projet Biovalsan : la station d'épuration de Strasbourg a été la première en France à transformer le biogaz produit à partir des eaux usées en biométhane. Ce gaz vert est réinjecté dans le réseau de distribution et représente l'équivalent de ce que consomment 5000 logements BBC en 1 an.



Utiliser l'énergie des eaux usées pour chauffer la ville et les piscines :

3 degrés bleu eau chaude, degrés bleu chaleur

- 74 % des besoins en chaleur des 108 logements sociaux de l'ancienne Caserne Lefèbre à Mulhouse sont couverts par la chaleur des eaux usées introduites dans les circuits de chauffage.
- A Chenôve, où les 13 500 m² des entrepôts du Tramway de Dijon sont chauffés à plus de 50% grâce à la chaleur des eaux usées
- A la piscine des Grésilles de Dijon ou au Centre Nautique de Chalon-sur-Saône, où le système « Degrés Bleu Eau Chaud » permet de chauffer et de régler indépendamment la température des petits et grands bassins

« Eau verte à Dijon » :

Depuis 2012, Dijon métropole et SUEZ récupèrent les eaux issues du drainage d'un parking du centre-ville, qui partaient jusqu'alors à l'égout. Grâce à ce procédé, nommé « Eau verte », l'eau sert à arroser les pelouses des 15 km du parcours du tramway et également au lavage des rames, des quais, de la voirie et des bus. Elle alimente également les canaux d'irrigation du jardin de l'Arquebuse. De quoi permettre au Dijon métropole d'économiser près de 100 000 m³ d'eau potable par an.



INNOVER

Pour rendre la ville plus intelligente :

- **Accompagner Dijon métropole vers la Métropole Intelligente**, en partenariat avec Bouygues Energies & Services, Citelum et Capgemini, en réalisant et en gérant un poste de pilotage connecté des équipements de l'espace public.
- **130 000** compteurs intelligents sur l'ensemble de notre territoire
- **2 centres de pilotage VISIO**, à Dijon et à Thann, regroupant différents services, savoir-faire, technologies numériques et pilotant en temps réel les services d'eau ou d'assainissement du grand cycle de l'eau de la ville.
- **85 systèmes experts Aquadvanced**, permettant à nos clients de surveiller en temps réel le réseau d'eau potable
- **2 systèmes experts WELLWATCH**, permettant de suivre tous les forages de Dijon et Creutzwald afin de détecter des surconsommations et ainsi alerter l'exploitant pour optimiser la performance énergétique des forages.
- **1 AVICRUE**, mis en œuvre pour la première fois en mars 2014 sur la rivière de l'Ouche, cet outil permet d'alerter automatiquement la Ville de Dijon par SMS et par mail de tous les risques d'inondation. Les services de la Ville peuvent alors mettre en œuvre les mesures de protections adaptées pour en réduire les impacts sur les biens et alerter les populations riveraines.

Innovation contractuelle : création des premières SEMOP en France

En janvier 2016, la ville de Dole a confié ses services d'eau et d'assainissement à **Doléa Eau et Doléa assainissement, premières SEMOP en France**. Ces 2 Sociétés d'économie mixte à opération unique sont détenues à 49% par la ville de Dole et à 51% par le Groupe SUEZ. Ce nouveau mode de gestion permet à la collectivité de piloter son service conjointement avec un opérateur privé.

PROTEGER LE MILIEU NATUREL

Surveillance des qualités des eaux de baignade à Dijon

SUEZ effectue pour le compte de la Ville de Dijon la surveillance active de la qualité des eaux de baignade de la plage du lac Kir de Dijon durant la saison estivale. Grâce à une surveillance en temps réel de la pluviométrie et des analyses effectuées sur place dans son laboratoire technique de Dijon, SUEZ évalue quotidiennement la qualité de l'eau de baignade et transmet ses résultats à la Ville de Dijon qui prend la décision d'ouverture de la baignade au grand public.

Surveiller en continu la qualité des rejets d'une Station d'épuration

DIVERSIFICATION DE NOS ACTIVITES

Exploitation de la baignade naturelle Beaune Côté Plage

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a confié à SUEZ pour 7 ans la gestion des sites des Etangs d'Or et de Beaune Côté Plage. Cette Délégation de Service Public innovante tend à développer l'éco-tourisme dans la région, à faire de la baignade naturelle de Montagny-lès-Beaune une référence nationale « Sports & Loisirs » de proximité. Un engagement qui s'appuie sur l'expertise de SUEZ quant à la gestion du grand cycle de l'eau notamment en ce qui concerne le développement durable des milieux naturels et la mise en valeur de la biodiversité, sans oublier le suivi de la qualité des eaux de baignade.

Gestion et aménagement du port de commerce de Givet

En janvier 2011, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes, propriétaire du site, a confié la gestion du Port fluvial de Givet à la société Eau et Force, filiale de SUEZ. Eau et Force a pour ambition de faire du Port un exemple de gestion environnementale.



ÊTRE UN PARTENAIRE RESPONSABLE DU TERRITOIRE

De nombreux partenariats associatifs autour de la protection de la ressource :

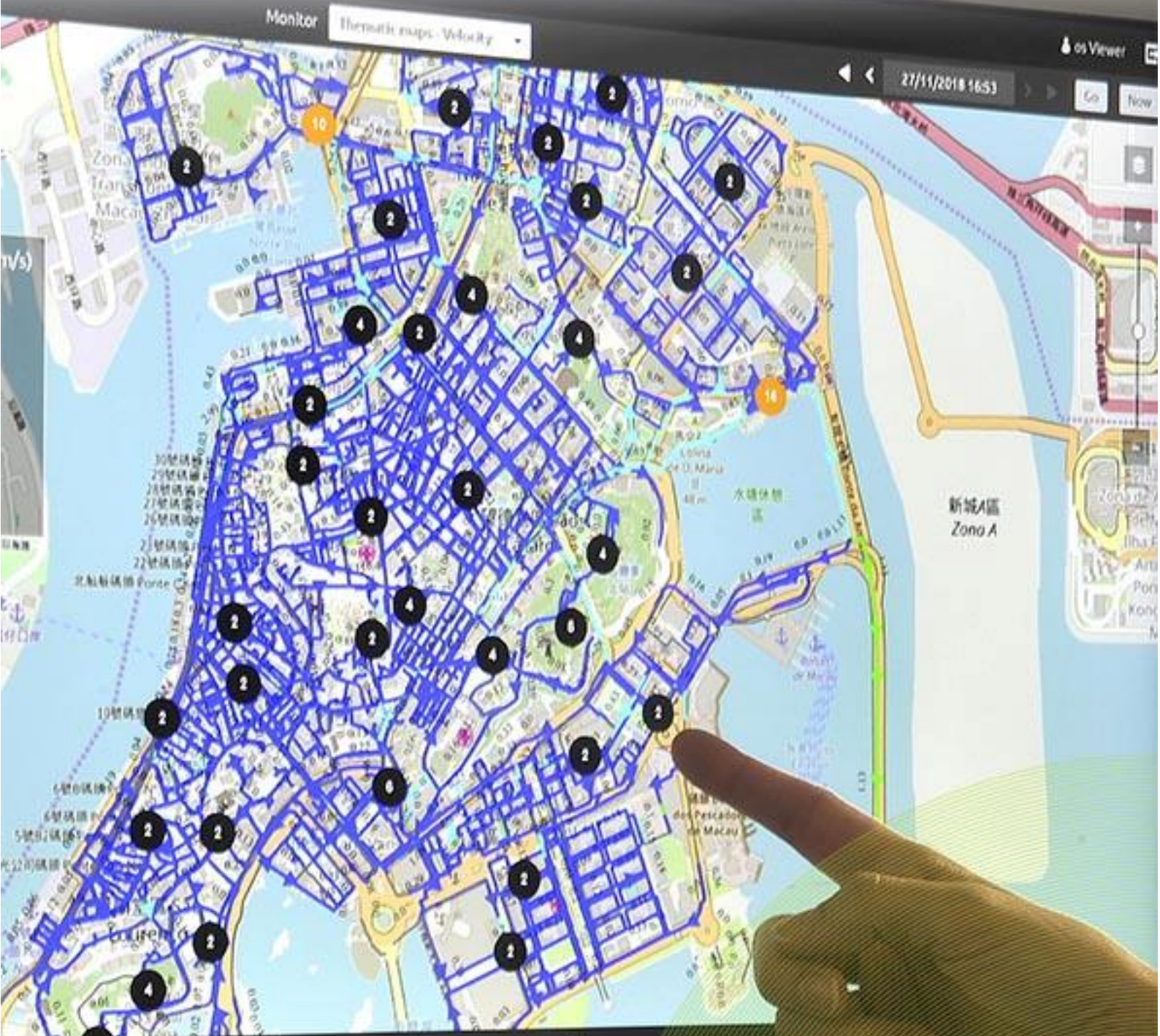
- ✓ Lancement d'un programme pédagogique au « fil de l'Ehn » à la station d'épuration de Meistratzheim, avec l'ARIENA, la Maison de la Nature Bruche Piémont et Le SIVOM du Bassin de l'Ehn.
- ✓ Partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) pour favoriser le développement de la biodiversité sur la step de Wittelsheim ou à Beaune sur le site des Etangs d'Or.
- ✓ Ancrage territorial fort en tissant des liens avec de multiples associations alsaciennes fédérant un réseau d'entreprises engagées dans le développement durable : *Idée Alsace, le Labo des partenariats, start-up des territoires.*

Une Entreprise socialement Responsable

- ✓ **FACE VOSGES** : Club d'entreprises, co-fondé en 2013 par SUEZ, qui lutte contre toute forme d'exclusion en s'appuyant sur la participation active des entreprises.
- ✓ **Partenariats institutionnels** : ENIL (Ecole Nationale d'Industrie Laitière) à Mamirolle et ENGEES de Strasbourg.
- ✓ **Partenariat avec le Centre de réadaptation de Mulhouse** : intégration des travailleurs handicapés, ateliers de simulations d'entretiens d'embauche, soutien à la formation et accueil de stagiaires ;
- ✓ **Partenariats avec des organismes sociaux** : conventions signées avec le CCAS et VOSGELIS (bailleur social).
- ✓ **De multiples actions citoyennes et solidaires sont mises en place** : Formation des travailleurs sociaux, ateliers éco-gestes pour les publics fragiles.

- ✓ **PIMMS de Dijon** : SUEZ est un membre fondateur du PIMMS de Dijon depuis 2000. Le *Point d'Information et de Médiation Multi-Services* est une association de médiation qui fait le lien entre les usagers et les entreprises privées ou les services publics.
- ✓ **La démarche Bien vivre dans son logement** : SUEZ a développé l'opération « Bien vivre dans son logement » en partenariat avec Dijon métropole, des bailleurs sociaux et les fournisseurs d'énergie. L'objectif : aider les dijonnais à réduire leurs factures d'eau et d'énergie en maîtrisant sa consommation.
- ✓ **GRETA de Dole** : SUEZ a créé une filière de formation unique en France sur les métiers de l'eau. Avec plus de 90 personnes diplômées depuis 2004, grâce à 6 salariés-enseignants et 20 tuteurs, SUEZ est engagé pour la formation et l'insertion, avec plus d'un diplômé sur trois qui a trouvé un emploi chez SUEZ.

6 | Glossaire



PRINCIPALES DÉFINITIONS

A

- **Abandon de créance**
Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.
- **Abonné (ou client)**
Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation). L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).
- **Abonné domestique ou assimilé**
Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.
- **Abonnement**
L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).
- **Accessoires**
Organe connecté au réseau eau : purge, ventouse, vanne, clapet.
- **Appareil de fontainerie**
Organe de distribution d'eau de type : poteau d'incendie, fontaine, borne de puisage, bouche d'incendie, bouche de lavage, bouche d'arrosage.
- **Autorité organisatrice**
Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

B

- **Branchement eau**
Tuyau connecté à la canalisation publique et permettant la distribution d'eau. Il est caractérisé par son diamètre et son matériau.

C

- **Certification ISO 9001**
Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.
- **Certification ISO 14001**
Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

- **Clapet anti-retour**
Équipement ne permettant la circulation de l'eau que dans un sens.
- **Conduite d'adduction**
Conduite qui relie les ressources et les usines de traitement aux réservoirs et/ou zones de consommation, normalement sans branchements directs pour les consommateurs.
- **Conduite principale**
Conduite maîtresse assurant le transport de l'eau dans une zone à alimenter (normalement sans branchements directs pour les consommateurs).
- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**
Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.
- **Commission départementale Solidarité Eau**
Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.
- **Compteur**
Compteur d'eau froide ou d'eau chaude, en comptage de tête ou en divisionnaire : c'est un dispositif de comptage qui est précédé d'un robinet et peut être équipé d'un clapet anti-retour. Il constitue la limite de responsabilité de l'entreprise et est caractérisé par son diamètre.

D

- **Débitmètre**
Appareil destiné à mesurer le débit d'un fluide, liquide ou gazeux. Le débitmètre peut être utilisé soit pour faire de la sectorisation de réseau d'eau potable, soit pour mesurer précisément la consommation de gros abonnés (usines, hôpitaux).
- **Détendeur**
Appareil qui, monté sur une installation de vapeur, d'eau ou de gaz, a pour rôle de maintenir constante la pression en aval, pour toute valeur supérieure de la pression en amont.
- **Disconnecteur**
Appareil qui empêche les retours d'eau des parties privatives vers le réseau public de distribution d'eau potable. C'est un dispositif de sécurité pour protéger le réseau d'alimentation d'eau.

E

- **Échantillon**
Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).
- **Émetteur**
Système électronique connecté au compteur permettant la télérelève ou la radiorelève de son index.

H

- **Habitant**
Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

- **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

- **Indice linéaire de perte (ILP)**

$ILP = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ jours}$.
L'unité est en m³/km/j

- **Indice linéaire de volumes non comptés (ILVNC)**

$ILVNC = (\text{volume MED} - \text{volume comptabilisé}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ ou } 366$
ou $(\text{volume MED} - \text{volume consommé avec compteur "facturé ou gratuit"}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ ou } 366$. Il est différent de l'Indice Linéaire de Perte (ILP), car il intègre, en tant que pertes, les volumes sans comptage et les volumes de service du réseau, alors que l'ILP les décompte. Il est peu utilisé actuellement dans les contrats L'unité est en m³/km/j).

L

- **Linéaire de réseau de desserte**

Longueur des canalisations de desserte en eau potable du périmètre affermé excluant le réseau de transport, mesurée depuis le point de sortie des unités de potabilisation, jusqu'aux points de raccordement des branchements ou points de livraison à d'autres services.

M

- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**

Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

- **Nombre d'abonnements**

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

- **Nombre d'habitants**

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

P

- **Perte apparente**

Volume d'eau non facturé pour les raisons suivantes : vol d'eau, compteur bloqué ou à l'envers, pertes clientèle (fichier client pas à jour, gestion des inactifs, branchement neuf non créé en clientèle, ...).

- **Perte réelle**

Volume d'eau perdu sur conduite de transfert, de distribution, sur branchement et réservoir.

- **Poteau incendie**

Il permet aux services de lutte contre l'incendie (pompiers) de puiser l'eau du réseau. On parle aussi de bouche incendie.

- **Prélèvement**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prélocalisation**

Après avoir sectorisé un réseau de distribution d'eau potable, la prélocalisation des fuites d'eau permet de repérer avec plus de précisions la zone du réseau où se situe la fuite. Généralement exécutée la nuit, la prélocalisation consiste à fermer successivement et à intervalle régulier les vannes de sectionnement du secteur d'étude et de vérifier au compteur situé à l'entrée de la zone de sectorisation le débit de nuit.

- **Purge**

Placée au point bas du réseau de distribution d'eau potable elle permet la vidange des conduites.

R

- **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Regard**

Ouvrage compact permettant de loger le dispositif de comptage et d'y avoir accès.

- **Régulateur de débit**

Souape placée sur une conduite sous pression dont l'ouverture est limitée par un dispositif réglable, de manière à limiter le débit à une certaine valeur.

- **Rendement**

Rendement = (volume consommé autorisé+volume vendu en gros)/(volume produit+volume acheté en gros)

Ou = (volume consommé avec compteur (facturé ou gratuit)+volume consommateur sans comptage+volume de service réseau+volume vendu en gros)/(volume MED+volume vendu en gros)
L'unité est en %.

Remarque : ce rendement, dit "IDM", peut être calculé soit en année civile, soit sur la période de relève, rapportée à 365 jours.

- **Réseau de desserte**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation ou branchements.

- **Réseau de distribution**

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

S

- **Stabilisateur d'écoulement**

Le stabilisateur d'écoulement permet d'atténuer les perturbations hydrauliques liées à la présence d'un accident de canalisation (coude, vanne, réduction) en amont d'un compteur d'eau.

- **Stabilisateur de pression**

Le régulateur de pression va maintenir une pression d'eau en aval constante suivant la valeur que l'on aura réglée. Cette pression ne variera pas quelque soit la consommation des abonnés. En revanche, la pression en amont du régulateur de pression va quant à elle varier.

V

- **Vanne**
Une vanne est un dispositif qui sert à arrêter ou modifier le débit d'un fluide liquide en milieu libre (canal) ou en milieu fermé (canalisation).
- **Vidange**
Action de vider un réservoir ou une canalisation de son contenu.
- **Ventouse**
Accessoire de robinetterie que l'on retrouve sur les réseaux de distribution d'eau potable et qui permet, placée sur les point haut du réseau, de faire sortir ou entrer l'eau dans les canalisations lorsque celles-ci se vident ou se remplissent.
- **Volume comptabilisé - E**
Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés et des autres usagers (services municipaux, fontaines avec compteurs, bornes incendie avec compteurs, ...), qu'ils soient facturés ou non.
- **Volume consommé sans comptage (ou consommateurs sans comptage) - F**
Le volume consommé sans comptage est l'estimation du volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (essai de poteaux incendie, lavage voirie, espaces verts, fontaines sans compteur, chasse d'eau vers l'assainissement, manœuvre incendie).
- **Volume consommé autorisé - H**
Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume consommé par les clients, du volume consommateurs sans comptage et du volume des eaux de service du réseau.
- **Volume exporté - C**
Le volume exporté est le volume d'eau potable envoyé vers un service d'eau extérieur : vente d'eau en gros, export gratuit (vers contrat LDEF ou non).
- **Volume importé - B**
Le volume importé est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).
- **Volume livré au réseau (VLAR)**
Le volume livré au réseau est la somme du volume d'eau produit et du volume acheté en gros qui est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).
- **Volume prélevé – A'**
Le volume prélevé correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel.
- **Volume produit - A**
Le volume produit correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel auquel on soustrait les besoins usine. Ils sont comptabilisés en sortie des stations de production.
- **Volume de service production – A''**
Le volume de service production (ou besoins usine) correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins de la production.
- **Volume de service du réseau - G**
Le volume de service de réseau correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins propres du service des eaux (nettoyage de réservoirs, désinfection après travaux, purge et lavage de conduite, surpresseurs et pissettes, analyseurs de chlore).
- **Volume mis en distribution (VMED)**
Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

- **Volume exporté en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)**

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur.

- **Voirie**

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard).

LES INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 15, dont 3 indicateurs descriptifs et 12 indicateurs de performance. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis (code D101.0)**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D102.0)**

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Il intègre :

- la rémunération du service : part collectivité et part délégataire
- les redevances/taxes
- le montant facture 120 m³

Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1)/120

- **Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai (code D151.0)**

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

2. Indicateurs de performance

- **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité (code P101.1 et P102.1)**

A. Pour ce qui concerne la microbiologie :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants ou produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.

Formule = $(1 - \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non-conformes} / \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques}) \times 100$

B. Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.
- identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité.

Formule = $(1 - \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non-conformes} / \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques}) \times 100$

• Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (code P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : plan des réseaux (15 points)

- 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures.
- 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux).

Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- 10 points acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
 - existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.
 - la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- de 1 à 5 points supplémentaires : les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.
- de 0 à 15 points supplémentaires : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.

Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.
- 10 points supplémentaires : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.
- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.
- 10 points supplémentaires : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.
- 10 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).
- 5 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

- **Rendement du réseau de distribution (code P104.3)**

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Le rendement est exprimé en pourcentage.

Formule = (volume consommé autorisé+volume exporté)/(volume produit+volume importé)

- **Indice linéaire des volumes non comptés (code P105.3)**

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution-volume comptabilisé)/365/longueur de réseau (hors linéaires de branchements)

- **Indice linéaire de pertes en réseau (code P106.3)**

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution-volume consommé autorisé)/365/longueur de réseau de distribution (hors linéaires de branchements)

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (code P107.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (code P108.3)**

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral

- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Formule = moyenne pondérée de l'indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P109.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/(volume comptabilisé domestique+volume comptabilisé non domestique (facultatif))

- **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (code P151.1)**

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.

Formule = nombre d'interruptions de service non programmées/nombre d'abonnésx1000

- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (code P152.1)**

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P154.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

- **Taux de réclamations (code P155.1)**

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

Formule = (nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur+nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (facultatif))/nombre d'abonnésx1000

7 | Annexes



7.1 SYNTHÈSE RÉGLEMENTAIRE

COMMANDE PUBLIQUE

Entrée en vigueur du code de la commande publique

Marchés publics

Les dispositions de l'ordonnance du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique s'appliquent aux marchés publics ainsi qu'aux contrats relevant de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1^{er} avril 2019.

Concessions

Les dispositions de l'ordonnance s'appliquent aux contrats de concession pour lesquels une consultation est engagée ou un avis de concession est envoyé à la publication à compter du 1^{er} avril 2019.

Toutefois, les dispositions de ce code relatives à leur modification s'appliquent aux concessions conclues ou pour lesquels une procédure a été engagée avant le 1^{er} avril 2016 (date d'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016).

[Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, article 20 - Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, article 16](#)

Seuils de procédure formalisée

A compter du 1^{er} janvier 2020 :

SEUILS APPLICABLES AUX MARCHÉS PUBLICS :	
POUVOIRS ADJUDICATEURS	
Fournitures et services :	
a) Autorités publiques centrales sauf dans les cas du c)	139 000 € HT
b) Autres pouvoirs adjudicateurs	214 000 € HT
c) Fournitures des autorités publiques centrales dans le domaine de la défense pour des produits autres que ceux figurant à l'annexe 4 de l'appendice I de l'offre de l'Union européenne au titre de l'Accord sur les marchés publics (2)	214 000 € HT
Travaux	5 350 000 € HT
ENTITÉS ADJUDICATRICES	
Fournitures et services	428 000 € HT
Travaux	5 350 000 € HT
SEUIL APPLICABLE AUX CONTRATS DE CONCESSION : 5 350 000 € HT	

[Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique JORF n°0286 du 10 décembre 2019, texte n° 53, NOR : ECOM1934008V](#)

Seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics

Relève du seuil permettant aux acheteurs de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, de 25 000 à 40 000 euros hors taxes, pour la passation des marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1^{er} janvier 2020.

[Décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances](#)

Protection des pièces couvertes par le secret des affaires devant le juge administratif

- Création d'un « référé en matière de secret des affaires » au sein du code de justice administrative (art. 557-3) : « Lorsqu'il est saisi aux fins de prévenir une atteinte imminente ou faire cesser une atteinte illicite à un secret des affaires, le juge des référés peut prescrire toute mesure provisoire et conservatoire proportionnée, y compris sous astreinte. Il peut notamment ordonner l'ensemble des mesures mentionnées à l'article R. 152-1 du code de commerce ».
- Protection des pièces couvertes par le secret des affaires (CJA, art R. 611-30) : lorsqu'une partie produit une pièce ou une information dont elle refuse la transmission aux autres parties en invoquant la protection du secret des affaires, elle peut mettre en œuvre la procédure de soustraction de pièces au débat contradictoire prévue par l'article R. 412-2-1.
[Décret n° 2019-1502 du 30 décembre 2019 portant application du titre III de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice et autres mesures relatives à la procédure contentieuse administrative](#)

Annexes du code de la commande publique

Fixation de la liste des avis et arrêtés annexés au code de la commande publique, sous la forme d'un tableau (accompagné d'une grille de correspondance), au sein d'une annexe préliminaire :

Numéro de l'annexe	Nom de l'annexe
Annexe n° 1	Avis relatif à la liste des activités qui sont des travaux en droit de la commande publique
Annexe n° 2	Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique
Annexe n° 3	Avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques
Annexe n° 4	Arrêté fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique
Annexe n° 5	Avis relatif à la nature et au contenu des spécifications techniques dans les marchés publics
Annexe n° 6	Arrêté fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde
Annexe n° 7	Arrêté relatif aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d'acheteurs
Annexe n° 8	Arrêté relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique
Annexe n° 9	Arrêté fixant la liste des renseignements et documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics
Annexe n° 10	Avis relatif à la liste des dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail permettant de rejeter une offre comme anormalement basse en matière de marchés publics
Annexe n° 11	Arrêté relatif aux modalités de prise en compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules à moteur dans la passation des marchés publics
Annexe n° 12	Arrêté relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique
Annexe n° 13	Arrêté fixant les modèles de garantie à première demande et de caution personnelle et solidaire
Annexe n° 14	Arrêté relatif au certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics
Annexe n° 15	Arrêté relatif aux données essentielles dans la commande publique

Annexe n° 16	Arrêté relatif au fonctionnement et à la composition de l'observatoire économique de la commande publique
Annexe n° 17	Arrêté relatif au recensement économique de la commande publique
Annexe n° 18	Arrêté relatif aux comités consultatifs locaux de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics
Annexe n° 19	Arrêté fixant le modèle d'avis pour la passation des marchés publics et des accords-cadres de défense ou de sécurité
Annexe n° 20	Arrêté précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé
Annexe n° 21	Arrêté fixant le modèle d'avis pour la passation des contrats de concession

[Arrêté du 22 mars 2019 portant l'annexe préliminaire du code de la commande publique, NOR ECOM1830218A](#)

Seuil de présentation des marchés publics des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics au contrôle de légalité

Les articles L. 2131-2, L. 3131-2 et L. 4141-2 du code général des collectivités territoriales soumettent les marchés publics passés par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics à l'obligation de transmission au contrôle de légalité.

Ces articles renvoient à un seuil « défini par décret » : lorsque le montant du marché est inférieur à ce seuil, l'acte n'est pas soumis au contrôle de légalité.

Ce seuil était fixé à 209 000 € HT depuis 2015.

Il est désormais défini en prenant comme seuil de référence celui qui s'applique aux marchés publics de fournitures et de services passés par les pouvoirs adjudicateurs autres que les autorités publiques centrales selon l'une des procédures formalisées au sens de l'article L. 2124-1 du code de la commande publique, soit, au 1^{er} janvier 2020, 214 000 € HT.

[Décret n° 2019-1375 du 17 décembre 2019 relatif à la définition du seuil de présentation des marchés publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au contrôle de légalité](#)

Actionnariat des entreprises publiques locales et compétences des collectivités territoriales

- Par une décision du 14 novembre 2018, le Conseil d'Etat a jugé qu'une collectivité ou un groupement de collectivités territoriales ne peut participer à une société publique locale qu'à condition de détenir l'ensemble des compétences définies par l'objet social de la société concernée, sauf exception dans le cas où l'objet social de la société s'inscrit dans le cadre d'une compétence que la commune n'exerce plus du fait de son transfert, après la création de la société, à un EPCI (CE, 14 novembre 2018, n° 405628, syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles, Mentionné dans les tables du recueil Lebon).
- Le législateur est revenu sur cette interprétation en précisant qu'une collectivité territoriale ou un groupement peut participer au capital d'une société d'économie mixte locale (« *La réalisation de l'objet de ces sociétés concourt à l'exercice d'au moins une compétence de chacune des collectivités territoriales et de chacun des groupements de collectivités territoriales qui en sont actionnaires* », CGCT, art. L. 1522-1, 3°) ou d'une société publique locale (« *Lorsque l'objet de ces sociétés inclut plusieurs activités, celles-ci doivent être complémentaires. La réalisation de cet objet concourt à l'exercice d'au moins une compétence de chacun des actionnaires* », CGCT, art. L. 1531-1) dès lors qu'il détient au moins l'une des compétences correspondant aux missions, et donc à l'objet social, de la société.
- La loi précise que ces dispositions s'appliquent aux sociétés constituées antérieurement à sa date de publication, sous réserve des décisions de justice passées en force de chose jugée.

[Loi n° 2019-463 du 17 mai 2019 tendant à sécuriser l'actionnariat des entreprises publiques locales](#)

Affacturation inversée dans les contrats de la commande publique

La loi « Pacte » vient définir et encadrer le recours à l'affacturation inversée dans les marchés publics : « *Les acheteurs mentionnés à l'article L. 1210-1 du code de la commande publique peuvent, avec l'accord du fournisseur, demander à un établissement de crédit, une société de financement ou un FIA mentionné à l'article L. 313-23 du code monétaire et financier d'assurer le paiement anticipé de certaines de ses factures.*

L'acquisition des créances par l'établissement de crédit, la société de financement ou le FIA s'opère par cession de créance ou subrogation conventionnelle. »

[Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises \(PACTE\)](#)

Contrepartie financière aux modifications demandées par l'acheteur dans les marchés publics de travaux

La loi « Pacte » crée, au sein des dispositions du code de la commande publique relatives aux règles de modification des marchés publics en cours d'exécution, un nouvel article L. 2194-3 imposant à l'acheteur de prévoir une contrepartie financière aux modifications demandées dans les marchés publics de travaux selon lequel : « *Les prestations supplémentaires ou modificatives demandées par l'acheteur au titulaire d'un marché public de travaux qui sont nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage et ont une incidence financière sur le marché public font l'objet d'une contrepartie permettant une juste rémunération du titulaire du contrat.* »

[Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises \(PACTE\)](#)

Facturation électronique dans la commande publique

Insertion dans le code de la commande publique des principes selon lesquels :

- Les titulaires de marchés ainsi que leurs sous-traitants admis au paiement direct et les titulaires de contrats de concession conclus avec l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics, transmettent leurs factures sous forme électronique.
- Ceux-ci acceptent les factures conformes à la « norme de facturation électronique » et transmises sous forme électronique par les titulaires de ces contrats.
- L'Etat met à disposition un portail public de facturation permettant le dépôt, la réception et la transmission des factures sous forme électronique.

[Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises \(PACTE\)](#)

Le décret du 18 juillet 2019 vient préciser les règles de la facturation électronique :

- Définition de la « norme européenne de facturation électronique » par renvoi à la décision de la Commission européenne du 16 octobre 2017 (Comm. UE, déc. (UE) 2017/1870, 16 oct. 2017).
- Liste des mentions essentielles devant figurer sur les factures électroniques.
- Portail public de facturation : un arrêté du ministre chargé du budget, annexé au code, doit définir les modalités techniques selon lesquelles sont effectués le dépôt, la transmission et la réception des factures, afin d'en garantir une réception immédiate et intégrale et d'assurer la fiabilité de l'identification de l'émetteur, l'intégrité des données, la sécurité, la confidentialité et la traçabilité des échanges.
- L'utilisation du portail public de facturation est exclusive de tout autre mode de transmission, sous peine de rejet.

[Décret n° 2019-748 du 18 juillet 2019 relatif à la facturation électronique dans la commande publique](#)

Montant des avances versées aux PME

Fixation d'un taux minimal (10% du montant initial TTC du marché) des avances versées aux PME pour les marchés passés par les acheteurs dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros par an (établissements publics administratifs de l'Etat autres que les établissements publics de santé, collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics). Ce taux minimal reste de 20 % pour les marchés publics passés par l'Etat.

Applicable aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1^{er} janvier 2020.

[Décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances](#)

Possibilité de détachement d'office de fonctionnaires auprès d'une entreprise privée titulaire d'un marché public ou d'un contrat de délégation de service public

Possibilité de détachement d'office de fonctionnaires lorsqu'une personne morale de droit public externalise la gestion de l'un de ses services par un marché public ou une délégation de service public à un prestataire privé ou à un organisme public gérant un SPIC.

[Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique portant modification de l'article 15 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires – Conditions d'application déterminées par décret en Conseil d'Etat \(projet de décret à l'ordre du jour du Conseil commun de la fonction publique du 30 janvier 2020\).](#)

Appui des EPCI à leurs communes membres pour la passation et l'exécution de marchés publics

L'article 65 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le CGCT un nouvel article L. 5211-4-4 qui prévoit qu'un EPCI à fiscalité propre peut désormais se voir confier « la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte » de ses communes membres réunies en groupement de commande.

Conditions de recours :

- Ce dispositif n'est applicable qu'aux seuls EPCI à fiscalité propre, à l'exclusion des syndicats ;
- Un groupement de commande doit être constitué entre des communes membres ou entre celles-ci et l'EPCI ;
- L'intervention de l'EPCI ne peut se faire que par convention et à titre gratuit ;
- Les statuts de l'EPCI doivent prévoir expressément cette possibilité ;
- L'EPCI peut passer et exécuter des marchés, pour le compte de communes membres dès lors qu'elles sont constituées en groupements de commande, indépendamment des compétences qui lui sont transférées.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

DSP : composition de la commission des groupements d'autorités concédantes

Les dispositions du CGCT relatives à la passation des délégations de service public sont complétées afin de tenir compte de la faculté pour les collectivités de constituer des groupements d'autorités concédantes afin de passer conjointement un ou plusieurs contrats de concession (CCP, art. 3112-1). Ainsi, lorsqu'un tel groupement est composé en majorité de collectivités territoriales ou d'établissements publics locaux, il est prévu l'institution d'« une commission chargée de remplir les fonctions » de la commission de l'article L. 1411-5 du CGCT, dont ces nouvelles dispositions encadrent la composition.

Il peut également être prévu, dans le cadre de la convention constitutive du groupement d'autorités concédantes, la commission compétente est celle du coordonnateur du groupement si celui-ci en est doté.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Report du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

Les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République attribuent à titre obligatoire les compétences dans le domaine de l'eau et celui de l'assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Toutefois, l'article 1^{er} de la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre de ces compétences, a introduit un mécanisme de minorité de blocage ouvrant aux communes d'une communauté de communes qui n'exerçaient pas à la date de la publication de la loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences dans ces domaines ou dans l'un d'entre eux, la faculté de reporter le transfert obligatoire de la ou des compétences au 1er janvier 2026, si 25% des communes membres représentant 20% de la population intercommunale s'opposaient à l'un ou aux deux transferts avant le 1^{er} juillet 2019. Cette possibilité de blocage a été étendue, par la même loi, aux cas où seule la compétence relative au service public d'assainissement non collectif aurait été transférée à la communauté de communes.

La loi du 27 décembre 2019 permet de faire jouer cette minorité de blocage pour les délibérations prises avant le 1^{er} janvier 2020 dans les communautés de communes qui n'exerçaient pas au 5 août 2018 la compétence dans le domaine de l'eau ou de l'assainissement ou aucune de ces deux compétences ainsi qu'à celles ayant pris seulement une partie de la compétence eau ou de la compétence assainissement à cette date : « *Toutes les délibérations prises avant le 1er janvier 2020 dans les conditions requises au premier alinéa de l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes dans sa rédaction résultant de la présente loi ayant pour objet de s'opposer au transfert*

des compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de l'une d'entre elles ou d'une partie d'entre elles ont pour effet de reporter le transfert de compétence au 1er janvier 2026 ».

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

Délégation de l'exercice des compétences eau et assainissement

Les communautés de communes et les communautés d'agglomération peuvent déléguer, par convention, tout ou partie des compétences en matière d'eau, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines à l'une de leurs communes membres ou à un syndicat inclus en totalité dans leur périmètre.

Les compétences déléguées sont alors exercées au nom et pour le compte de la communauté de communes ou d'agglomération délégante.

La convention doit préciser la durée de la délégation et ses modalités d'exécution, définir les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures ainsi que les modalités de contrôle de la communauté de communes ou d'agglomération délégante sur la collectivité délégataire. Elle doit préciser les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

Taux de perte en eau du réseau, transfert de compétence et de trésorerie

- Lors du transfert des compétences relatives à l'eau à un EPCI par une commune, celle-ci doit lui transmettre le schéma de distribution d'eau potable ainsi qu'un état financier de l'exercice de la compétence. Elle doit en outre répondre aux questions de l'EPCI à ce titre.
- Le transfert de compétence s'accompagne du transfert à l'EPCI du solde positif du budget annexe du service d'eau lorsque le schéma fait apparaître un taux de perte en eau supérieur au taux réglementaire, sauf disposition contraire prévue par convention, pouvant prévoir un transfert partiel de budget en fonction de l'état du réseau.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

Sort des syndicats

De manière dérogatoire aux règles en vigueur, les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines ou dans l'une de ces matières, existant au 1^{er} janvier 2019 et inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes exerçant à titre obligatoire ou facultatif ces compétences ou l'une d'entre elles, ou dans celui d'une communauté d'agglomération, sont maintenus jusqu'à six mois suivant la prise de compétence. Le syndicat exerce alors, sur son périmètre, ses attributions pour le compte de l'EPCI et lui rend compte de son activité. L'EPCI peut, au cours de ces six mois, délibérer sur le principe d'une délégation de tout ou partie de ces compétences ou de l'une d'entre elles aux syndicats compétents, lesquels sont dans ce cas maintenus pour un an supplémentaire à compter de cette délibération.

Le syndicat est dissous ou voit ses compétences réduites si, à l'issue de ce délai d'un an, une convention de délégation n'a pas été conclue entre les parties et approuvée par leurs assemblées délibérantes, précisant la durée de la convention et ses modalités d'exécution.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

Tarifification sociale

Les services publics d'eau et d'assainissement sont autorisés à mettre en œuvre des mesures sociales visant à rendre effectif le droit d'accéder à l'eau potable et à l'assainissement dans des conditions économiquement acceptables par tous.

Ces mesures peuvent inclure :

- La définition de tarifs tenant compte de la composition ou des revenus du foyer,
- L'attribution d'une aide au paiement des factures d'eau,
- Une aide à l'accès à l'eau,
- Un accompagnement et des mesures favorisant les économies d'eau,
- La définition de tarifs incitatifs définis en fonction de la quantité d'eau consommée, la part incitative s'ajoutant à une part fixe déterminée selon les modalités de tarification classique.

Les règles de tarification prévoient ainsi que :

- La tarification de l'eau potable aux abonnés domestiques peut tenir compte du caractère indispensable de l'eau potable et de l'assainissement pour les abonnés en situation particulière de vulnérabilité en prévoyant un tarif progressif pouvant inclure une première tranche de consommation gratuite.
- La progressivité du tarif peut être modulée pour tenir compte des revenus et du nombre de personnes composant le foyer, le prix au mètre cube de la tranche de consommation supérieure ne pouvant toutefois excéder le double du prix moyen au mètre cube pour une consommation de référence fixée par arrêté.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

[Assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements](#)

Le décret ajuste les conditions d'exercice par les départements de l'assistance technique qu'ils fournissent à certaines communes et à leurs groupements ainsi que les conditions d'éligibilités de ces derniers. Il ajuste les champs d'intervention en matière d'assainissement, de protection de la ressource en eau et de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, et précise les champs d'intervention en matière de voirie, d'aménagement et d'habitat. Enfin, il précise également les champs d'intervention en matière de prévention des inondations, en application de l'[article 8 de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017](#) relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

[Décret n°2019-589 du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements et modifiant des dispositions du code général des collectivités territoriales \(entrée en vigueur le lendemain de sa publication\).](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/6/14/TREL1823609D/jo/texte>

RGPD : publication d'un guide destiné aux collectivités

Ce guide s'adresse aux communes de petite ou de moyenne taille, aux groupements intercommunaux qui ne disposent pas en interne des ressources dédiées. Ce guide sera envoyé à toutes les mairies de Métropole et d'Outre-Mer.

La CNIL rappelle que le respect des règles de protection des données est un facteur de transparence et de confiance à l'égard à la fois des administrés, mais aussi des agents. Dans ce guide, la CNIL explique les grands principes du RGPD, recense les bons réflexes à acquérir dans le cadre de la mise en place d'un traitement de données personnelles et propose un plan d'action afin d'accompagner les collectivités dans leur mise en conformité.

Plusieurs fiches pratiques sont présentées sur la communication des documents administratifs, sur la mise en place de dispositifs vidéo et enfin sur la conciliation entre les durées de conservation et les archives. Par ailleurs, la CNIL a publié plusieurs fiches techniques dans un espace dédié aux collectivités (<https://www.cnil.fr/fr/collectivites-territoriales>).

[Guide de sensibilisation au RGPD pour les collectivités locales, CNIL publié le 18 septembre 2019](#)

<https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil-guide-collectivite-territoriale.pdf>

RGPD : dernière étape de mise en conformité du droit national

Le décret n° 2019-536, publié le 30 mai 2019, stabilise le cadre juridique national relatif à la protection des données. Il marque enfin l'achèvement du processus d'adaptation du droit national au RGPD : sa publication permet l'entrée en vigueur de l'ensemble du nouveau cadre juridique de la protection des données personnelles. La loi dite « Informatique et Libertés » modifiée et son décret d'application, profondément remaniés, permettent dorénavant aux personnes comme aux organismes traitant des données d'appréhender de manière plus claire leurs droits et obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

Décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

ASSAINISSEMENT

Aire de grand passage et services publics eau et assainissement

Le décret détermine les règles relatives à l'aménagement, l'équipement, la gestion et l'usage, les modalités de calcul du droit d'usage et de la tarification des prestations fournies, ainsi que le règlement intérieur type des aires de grand passage. L'aire de grand passage comprend au moins : 5° Un dispositif de recueil des eaux usées ;

Décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/3/5/2019-171/jo/texte>

DERU et délimitation des zones sensibles

L'article 5.1 de la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU) demande aux Etats membres de délimiter des zones sensibles à l'eutrophisation. L'article 5.6 de la directive prévoit que cette délimitation soit révisée tous les 4 ans. La note abroge et remplace celle du 21 août 2014 relative à la révision des zones sensibles en application de la directive.

Note technique du 6 juin 2019 relative à la révision des zones sensibles en application de la directive du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (DERU) et à la mise en œuvre des dispositions de l'article 5.4 de la directive

Texte non paru au JO

http://www.assainissement.developpementdurable.gouv.fr/documents/note_technique_zones_sensibles_2019.pdf

EAU POTABLE

Gestion des risques sanitaires en cas de présence de chrome dans les eaux destinées à la consommation humaine

Une limite de qualité sur le chrome total s'applique à un seuil de 50 µg/l. Or, une des formes du chrome, le chrome VI, est particulièrement toxique. Ainsi, suivant l'avis de l'ANSES, cette instruction prend en compte un seuil de gestion de 6 µg/l pour le chrome.

En cas de dépassement du seuil de 6 µg/l pour le chrome total, un second prélèvement sera effectué pour vérifier si le chrome VI dépasse ce seuil. Si c'est le cas, une restriction d'usage peut être décrétée, ainsi qu'un suivi renforcé.

Instruction no DGS/EA4/2019/142 du 21 juin 2019 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de chrome dans les eaux destinées à la consommation humaine

https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2019/19-08/ste_20190008_0000_0056.pdf

Institution d'un droit de préemption pour la préservation des ressources en eau

- A la demande de la commune ou du groupement de communes compétent pour contribuer à la préservation de la ressource en eau, l'autorité administrative de l'Etat peut instituer un droit de préemption des surfaces agricoles sur un territoire délimité en tout ou partie dans l'aire d'alimentation de captages utilisés pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Ce droit de préemption a pour objectif de préserver la qualité de la ressource en eau dans laquelle est effectué le prélèvement.
- Les biens acquis sont intégrés dans le domaine privé de la collectivité territoriale ou de l'établissement public qui les a acquis. Ils ne peuvent être utilisés qu'en vue d'une exploitation agricole compatible avec l'objectif de préservation de la ressource en eau.
- Les biens acquis peuvent être cédés de gré à gré, ou concédés temporairement à des personnes publiques ou privées, à la condition que ces personnes les utilisent aux fins prescrites par un cahier des charges, qui prévoit les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau et qui est annexé à l'acte de vente, de location ou de concession temporaire.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

AGENCES DE L'EAU : REDEVANCE ET PROGRAMME D'INTERVENTION

Arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11e programme d'intervention des agences de l'eau

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/3/13/TREL1904645A/jo/texte>

Arrêté du 27 février 2019 relatif à la détermination du plafond annuel des taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2019

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/2/27/TREL1903563A/jo/texte>

Arrêté du 11 février 2019 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Agence française pour la biodiversité et à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/2/11/TREL1903566A/jo/texte>

[Arrêté du 11 janvier 2019 portant modification de l'arrêté du 18 mai 2018 instituant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels des agences de l'eau](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/1/11/TREK1904756A/jo/texte)
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/1/11/TREK1904756A/jo/texte>

REDEVANCES A VNF

Ce décret entre en vigueur le 31 -12-19, pour les nouveaux titres d'occupation ou d'utilisation du domaine public et pour les titres d'occupation ou d'utilisation du domaine public en cours régissant les ouvrages de prise et de rejet d'eau à d'autres fins que la production hydroélectrique ;

Il détermine les modalités spécifiques applicables à la redevance domaniale à laquelle sont assujettis les titulaires de titres d'occupation et d'utilisation temporaire du domaine public qui implantent des ouvrages de prise et de rejet d'eau dans le réseau de voies navigables confié à Voies navigables de France, dénommée « redevance de prise et rejet d'eau ».

Décret n° 2019-1356 du 13 décembre 2019 relatif aux redevances de prise et de rejet d'eau dans le domaine public fluvial confié à Voies navigables de France

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039508596&dateTexte=&categorieLien=id>

OUTILS DE PLANIFICATION ET D'ORGANISATION

Délimitation des bassins ou groupements de bassins

Arrêté du 12 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/7/12/TREL1902990A/jo/texte>

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUE

Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

Précision des conditions de mise en œuvre du dispositif de surveillance annuelle des quantités d'azote de toutes origines épandues. Modification de certaines modalités de déclaration des quantités d'azote par les personnes physiques ou morales détenant, cédant ou commercialisant à titre professionnel des fertilisants azotés dans les zones de surveillance. Description également de la méthodologie de calcul de la valeur de référence et de la marge d'incertitude mentionnées au III de l'article R. 211-81-1.

Arrêté du 20 février 2019 modifiant l'arrêté du 7 mai 2012 relatif aux actions renforcées à mettre en œuvre dans certaines zones ou parties de zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole (entré en vigueur le lendemain de sa publication)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/2/20/TREL1900339A/jo/texte>

Les pouvoirs de l'AFB devenue Office français de biodiversité sont renforcés en matière pénale

En métropole comme outre-mer, les missions de l'OFB ont pour objectif la préservation, gestion et restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que "la gestion équilibrée et durable" de la ressource en eau. Il contribue à l'exercice de la police administrative et judiciaire relative à l'eau, aux espaces naturels, aux espèces, à la chasse et à la pêche. Il est en charge de l'exercice de la police sanitaire en lien avec la faune sauvage. Au titre de sa mission de développement de la connaissance, de la recherche et de l'expertise il coordonnera les systèmes d'information sur la biodiversité, l'eau, les milieux aquatiques et marins et à fournir une expertise en matière de "gestion adaptative" de certaines espèces, autrement dit sur la manière d'adapter les prélèvements en fonction de leur état de conservation. Il apportera un appui à l'Etat, aux acteurs publics pour la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau et de la biodiversité. Il conserve la gestion directe de certaines aires protégées, notamment les parcs naturels marins et certaines réserves nationales de chasse et de faune sauvage. Il assure un appui aux gestionnaires d'espaces naturels et aux parcs nationaux. Enfin, il a une mission de formation et d'accompagnement des citoyens et parties prenantes sur les enjeux de la biodiversité. La loi renforce la police de l'environnement. Les inspecteurs de l'environnement, en particulier, pourront mener des enquêtes ordinaires en totalité, de la constatation de l'infraction jusqu'à l'orientation de poursuites une fois l'enquête achevée, sans qu'il y ait lieu de mobiliser les officiers de police judiciaire. Les prérogatives des agents de droit privé des réserves et du Conservatoire du littoral et des agents de développement des fédérations de chasse sont également étendues au constat d'infractions sur leurs

territoires de compétences, en complémentarité avec les agents de l'OFB. Plusieurs mesures de police sont aussi renforcées : allongement de 2 à 3 ans de la peine pour les délits d'atteinte aux espèces et aux habitats protégés et les délits liés à un exercice illégal de la chasse ; création d'un nouveau délit et renforcement des sanctions administratives applicables en cas de non-respect des mesures prises par le préfet pour suspendre une installation ou ordonner la remise en état d'un site.

Le texte facilite la vidéosurveillance dans la lutte contre le dépôt sauvage de déchets. Il habilite le maire à intervenir plus rapidement en abaissant d'un mois à dix jours la durée de la période d'échanges contradictoires, précédant la possibilité de mettre en demeure le producteur de déchets concerné.

Loi 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement (1)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038821234&categorieLien=id>

Arrêté du 9 septembre 2019 relatif à la définition du bon état écologique des eaux marines et aux normes méthodologiques d'évaluation

Le présent arrêté définit le bon état écologique des eaux marines conformément à l'article R. 219-6 du code de l'environnement, tel que celles-ci conservent la diversité écologique et le dynamisme d'océans et de mers qui soient propres, en bon état sanitaire et productifs, et que l'utilisation du milieu marin soit durable, sauvegardant ainsi le potentiel de celui-ci aux fins des utilisations et activités des générations actuelles et à venir.

Il constitue le deuxième des cinq éléments des plans d'action pour le milieu marin, établis au titre de l'article L. 219-9 du code de l'environnement.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039130954>

Publication du schéma national des données sur le milieu marin en application de l'article R. 131-34 du code de l'environnement.

Ce schéma précise notamment : le périmètre des données entrant dans le système d'information sur le milieu marin et leur organisation en systèmes d'information métiers ; la composition du référentiel technique et ses modalités d'approbation ; la création de services en réseau, notamment un service d'accès aux données via le portail en ligne à l'adresse « milieumarinfrance.fr » et un service dédié à la mise en œuvre et au partage du référentiel technique (le service d'administration des référentiels marins, SAR) ; les principes de mise à disposition des informations ; la gouvernance du dispositif.

Arrêté du 8 juillet 2019 approuvant le schéma national des données sur le milieu marin

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000038880666

GEMAPI

Le décret définit les missions d'un établissement public territorial de bassin sur le territoire d'une collectivité non adhérente, spécifie le contenu des projets de statut des établissements publics territoriaux de bassin et des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau et précise les délais de consultation prévus dans la procédure de création des établissements publics territoriaux de bassin et des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau. Ce décret caractérise également les dispositions à prendre lorsqu'un établissement public territorial de bassin ou un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau n'est plus conforme aux critères fixés par le présent décret.

Décret n° 2019-926 du 2 septembre 2019 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039025568&dateTexte=&categorieLien=id>

ICPE – INSTALLATIONS CLASSEES

ICPE : installation de combustion rubriques 2910 ou 3110

Le décret organise le recueil des données concernant les caractéristiques des installations de combustion (type et proportion de combustibles utilisés, secteur d'activité de l'installation, type d'installation...), nécessaires au rapportage auprès de la commission européenne, conformément à la directive (UE) 2015/2193 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des installations de combustion moyennes, en particulier les articles 5, 6 et 9 et l'annexe I.

Décret n° 2018-1161 du 18 décembre 2018 modifiant le chapitre V du titre 1er du livre V du code de l'environnement s'agissant des informations à fournir pour les installations de combustion moyennes

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037826354&dateTexte=&categorieLien=id>

ICPE-IOTA : AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Autorisation environnementale : les dossiers pourront toujours être consultés sur format papier

La loi pour un Etat au service d'une société de confiance dite loi Essoc et son décret d'application du 24 décembre 2018 prévoit une expérimentation visant à remplacer l'enquête publique par une consultation en ligne sur les régions de Bretagne et de hauts de France. En dépit de cette expérimentation, la voie électronique ne sera pas le seul moyen de consultation : le public peut demander une communication du dossier sur papier dans les conditions définies par l'article D123.46.2 du code de l'environnement. Si le dossier est important en volume, une consultation sur place peut également être organisée.

Réponse ministérielle sous question Sénat 19 mars 2019

Publication du MODELE CERFA DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Arrêté du 28 mars 2019 fixant le modèle national de la demande d'autorisation environnementale

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/3/28/TREP1916072A/jo/texte>

Dossier de demande d'AE : simplification de procédure et correction d'erreurs

Le texte entre en vigueur au lendemain de sa publication ; toutefois, les dispositions du I et du II de l'article 8 s'appliquent aux demandes d'autorisation environnementale ou de dérogation présentées à compter du 1er janvier 2020.

Ce décret vise à simplifier le dispositif de l'autorisation environnementale au niveau réglementaire. A cette fin, il transforme notamment certaines consultations obligatoires en consultations facultatives, fluidifie la fin de la procédure d'autorisation environnementale et prévoit des possibilités de dématérialisation du dossier de demande d'autorisation environnementale. Enfin, il corrige diverses imperfections et erreurs matérielles.

Décret n° 2019-1352 du 12 décembre 2019 portant diverses dispositions de simplification de la procédure d'autorisation environnementale

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039507962&dateTexte=&categorieLien=id>

URBANISME

Un décret utile pour préciser la loi ELAN concernant le contentieux de certains titres d'urbanisme

Ce décret a pour objet de préciser l'articulation du [nouvel article L. 600-5-2 du code de l'urbanisme](#), issu de l'[article 80 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018](#) dite loi ELAN avec les articles R. 600-1 et R. 600-5 du même code : il précise, que :

- L'obligation de notifier le recours au titre de l'article R. 600-1 du code de l'urbanisme n'est pas applicable en cas de contestation d'un permis modificatif, d'une décision modificative ou d'une mesure de régularisation ; le recours contre un permis modificatif, une décision modificative ou une mesure de régularisation n'a donc pas à être notifié, à peine d'irrecevabilité, à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation.
- Le mécanisme de cristallisation automatique des moyens est applicable dans le cadre de recours formés à l'encontre d'un permis modificatif, d'une décision modificative ou d'une mesure de régularisation dans les conditions prévues par l'article L. 600-5-2. Cela implique que les parties ne peuvent plus invoquer des moyens nouveaux, passé un délai de deux mois à compter de la communication aux parties du premier mémoire en défense.

Décret 2019-303 du 10 avril 2019 pris pour l'application de l'article L600-5-2 du code de l'urbanisme <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/4/10/2019-303/jo/texte>

Instruction par des prestataires privés des demandes d'autorisation d'urbanisme

Depuis la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, l'organe délibérant d'une commune ou d'un EPCI peut confier l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme des prestataires privés, sous la responsabilité de l'autorité de délivrance, qui conserve la compétence de signature des actes d'instruction et la liberté de ne pas suivre la proposition des prestataires (code de l'urbanisme, art. L. 423-1).

Le décret du 23 mai 2019 complète en conséquence l'article R. 423-15 de ce code en ajoutant ces prestataires à la liste des services pouvant être chargés des actes d'instruction des demandes de permis et des déclarations préalables.

Décret n° 2019-505 du 23 mai 2019 relatif à l'instruction par des prestataires privés des demandes d'autorisation d'urbanisme

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038501952&categorieLien=id>

SECURITE DES INTERVENTIONS

Amiante

Le Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations établit que le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage ou le propriétaire d'immeubles par nature ou par destination, d'équipements, de matériels ou d'articles doit faire rechercher la présence d'amiante, préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante. Les modalités de réalisation de ce repérage avant travaux de l'amiante seront précisées par arrêtés spécifiques à chaque secteur. Actuellement la parution de l'arrêté pour le domaine 2 est fixé à octobre 2020.

Article R4412-97

I. - Le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage ou le propriétaire d'immeubles par nature ou par destination, d'équipements, de matériels ou d'articles qui décide d'une opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante fait réaliser la recherche d'amiante mentionnée à l'article [L. 4412-2](#) dans les conditions prévues par le présent paragraphe.

Ces risques, appréciés par la personne mentionnée à l'alinéa précédent, peuvent notamment résulter du fait que l'opération porte sur des immeubles, équipements, matériels ou articles construits ou fabriqués avant l'entrée en vigueur des dispositions du décret n° [96-1133](#) du 24 décembre 1996 relatif à l'interdiction de l'amiante, pris en application du code du travail et du code de la consommation ou auxquels l'interdiction prévue par ce décret n'est pas applicable.

II. - La recherche d'amiante est assurée par un repérage préalable à l'opération, adapté à sa nature, à son périmètre et au niveau de risque qu'elle présente.

Les conditions dans lesquelles la mission de repérage est conduite, notamment s'agissant de ses modalités techniques et des méthodes d'analyse des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, sont précisées par arrêtés du ministre chargé du travail et, chacun en ce qui le concerne, des ministres chargés de la santé, de la construction, des transports et de la mer, pour les domaines d'activité suivants :

1° Immeubles bâtis ;

2° Autres immeubles tels que terrains, ouvrages de génie civil et infrastructures de transport ;

3° Matériels roulants ferroviaires et autres matériels roulants de transports ;

4° Navires, bateaux, engins flottants et autres constructions flottantes ;

5° Aéronefs ;

6° Installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité.

III. - Les arrêtés mentionnés au II précisent à quelles conditions les documents de traçabilité et de cartographie disponibles ou les recherches d'amiante effectuées en application des lois et règlements ou à l'initiative des intéressés sont regardés comme satisfaisant à l'obligation de repérage.

IV. - Dès lors qu'un repérage a été réalisé dans les conditions prévues au présent article, les opérations réalisées ultérieurement dans le même périmètre ne donnent pas lieu à un nouveau repérage sauf lorsque des circonstances de fait apparues postérieurement à celui-ci en font apparaître la nécessité ou lorsque la réglementation entrée en vigueur après sa réalisation le prescrit.

Art. R. 4412-97-3 (Décr. n° 2017-899 du 9 mai 2017, en vigueur le 1^{er} oct. 2018)

I. — Lorsque, pour l'un des motifs suivants, la personne mentionnée au premier alinéa du I de l'article R. 4412-97 constate que le repérage ne peut être mis en œuvre, la sécurité des travailleurs est assurée dans les conditions prévues au II du présent article:

1° En cas d'urgence liée à un sinistre présentant un risque grave pour la sécurité ou la salubrité publiques ou la protection de l'environnement;

2° En cas d'urgence liée à un sinistre présentant des risques graves pour les personnes et les biens auxquels il ne peut être paré dans des délais compatibles avec ceux requis pour la réalisation du repérage;

3° Lorsque l'opérateur de repérage estime qu'il est de nature à l'exposer à un risque excessif pour sa sécurité ou sa santé du fait des conditions techniques ou des circonstances dans lesquelles il devrait être réalisé;

4° Lorsque l'opération vise à réparer ou à assurer la maintenance corrective et qu'elle relève à la fois des interventions mentionnées au 2° de l'article R. 4412-94 et du premier niveau d'empoussièremment mentionné à l'article R. 4412-98.

II. — Dans les cas mentionnés au I, la protection individuelle et collective des travailleurs est assurée par des mesures prévues pour chaque domaine d'activité par les arrêtés mentionnés au II de l'article R. 4412-97 comme si la présence de l'amiante était avérée. Ces mesures sont définies par l'entreprise appelée à la réaliser l'opération, en fonction, d'une part, du niveau de risque qu'elle a préalablement évalué et notamment du niveau d'empoussièremment estimé mentionné à l'article R. 4412-98 et, d'autre part, des circonstances propres à l'opération projetée et en particulier du degré d'urgence que sa réalisation présente.

PROCEDURES CIVILES DEXECUTION

Un décret novateur en vue de diminuer le volume du contentieux civil

Ce décret est pris en application de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de *programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice*. L'objet du décret est de simplifier et d'harmoniser la procédure de 1^{ère} instance dans son ensemble. Il a un impact sur les contentieux usagers.

- De nombreuses dispositions concernent le nouveau tribunal judiciaire nouvellement créé par cette loi, qui fusionne en une juridiction unique l'ancien Tribunal de grande instance et le Tribunal d'instance.
- Obligation dans certains contentieux de recourir au mode de règlement alternatif des litiges (médiation, conciliation etc...) avant toute action en justice notamment lorsque l'enjeu du litige est inférieur à 5 000 euros sous peine d'irrecevabilité (art. 750-1 du Code de procédure civile ou CPC)
- L'exécution provisoire des décisions de première instance devient de droit : le nouvel article 514 du CPC prévoit que « *les décisions de première instance sont de droit exécutoires à titre provisoire à moins que la loi ou la décision rendue n'en dispose autrement* ».
- La représentation par avocat devient désormais la règle, aussi bien devant le Tribunal judiciaire (art. 760 du CPC) que devant le Tribunal de commerce (art. 853 du CPC), avec une exemption pour la plupart des litiges dont l'enjeu est inférieur à 10.000 euros.

Décret no 2019-1333 du 11 décembre 2019 réformant la procédure civile

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000039480084

<http://www.justice.gouv.fr/justice-civile-11861/procedure-civile-au-1er-janvier-2020-documents-de-synthese-32852.html>

7.2 Attestations d'assurances



XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

XLICSE, Société Européenne (Societas Europaea) est une entreprise régie par le droit irlandais et immatriculée sous le numéro 641686 au registre du commerce et des sociétés du Companies Registration Office, en Irlande, ayant son siège social sis à XL House, 8 St. Stephen's Green, Dublin 2 inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 419 408 927, atteste que :

Doléa-Eau
5, rue Emmanuel Jodelet
F-39100 DÔLE

bénéficie des garanties des contrats d'assurances numéro XFR0051393LI et numéro XFR0051394LI, souscrits auprès de notre société par SUEZ GROUPE - Tour CB21 - 16 Place de l'Iris - 92040 Paris La Défense Cedex, dont l'objet est de couvrir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs causés aux tiers, du fait de l'exercice de ses activités garanties au titre de ces contrats.

À titre informatif et sans préjudice de l'application des autres clauses du contrat, il est précisé que la garantie s'exerce dans les limites et conditions suivantes :

Responsabilité Civile Exploitation :

Tous dommages confondus 5.000.000 Euros par sinistre
(Corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

Responsabilité Civile après Livraison/ Réception/ Professionnelle:

Tous dommages confondus 5.000.000 Euros par sinistre et par an
(Corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement:

Tous dommages confondus : 5.000.000 EUR par sinistre et par an
(Corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

Dont

- Responsabilité Civile Professionnelle environnementale y compris frais d'urgence : 5.000.000 Euros par sinistre et par an
- Frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux : 2.500.000 Euros par sinistre et par an
- Frais de dépollution des eaux et des sols : 2.500.000 Euros par sinistre et par an
- Frais de dépollution des biens mobiliers et immobiliers : 2.500.000 Euros par sinistre et par an

Franchises:

Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison/ Travaux/ Professionnelle:

- Dommage corporels : néant
- Autres Dommages : 15.000 Euros par sinistre

Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement :

- Dommage corporels : néant
- Autres dommages : 100.000 Euros par sinistre

XL Insurance Company SE
61 rue Metelav Rostropovitch 75017 Paris, France
Phone: +33 1 56 93 80 00 axa.com

XL Insurance Company SE, a European public limited liability company registered in Ireland, 8 St. Stephen's Green, Dublin 2, Ireland under registered number 641686 - an Insurance company authorized and regulated by the Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie)
French branch, 61 rue Metelav Rostropovitch 75017 Paris, France, registered with the commercial registry of Paris, under number 419 408 927.
Directors: P.R. Bradbrook (UK), J.R. Harfils (UK), B.R.P. Joseph (UK), Y. Slattery, P. Wilson (UK), D. Pallo-Chahab (FR), J. O'Neill



Il est précisé que les montants de garanties :

- Forment la limite des engagements de l'Assureur pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait dommageable et quel que soit le nombre d'Assurés aux contrats,
- Constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance,
- S'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées aux contrats.

Les termes de la présente attestation ne sauraient en aucun cas être interprétés comme une modification de l'une quelconque des dispositions des contrats d'assurance et/ou comme un engagement de l'Assureur au-delà des conditions et limites des contrats auxquels elle fait référence.

La validité de la présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites des contrats auxquels elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ceux-ci ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Cette attestation est valable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation des polices en cours d'année d'assurance, pour les cas prévus par le Code des Assurances ou par les contrats.

Fait à Paris le 26 décembre 2019

XL INSURANCES COMPANY BE
Succursale française
61, rue Mikhaïl Rostropovitch
75017 PARIS
RCS Paris 318 408 627

XL INSURANCES COMPANY BE
Succursale française
61, rue Mikhaïl Rostropovitch
75017 PARIS
RCS Paris 318 408 627

- ATTESTATION D'ASSURANCE -

MMA IARD Assurances Mutuelles – MMA IARD Atteste que :

Doléa-Eau (SEMOP) 5, rue Emmanuel Jodelet 39100 DÔLE
SIRET : 81397928300013

Bénéficie du contrat d'assurance du GROUPE SUEZ de responsabilité de nature décennale n° 146 467 886 pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent

1. aux activités professionnelles ou missions suivantes :

Le souscripteur et ses filiales exercent ces activités en tant que :

- Contractant général
- Entreprise générale
- Entreprise en charge de macro-lot ou lot séparés
- Sous-traitant

➤ Aux activités professionnelles ou missions suivantes pour des ouvrages soumis et non soumis à obligation d'assurance :

- ✓ Conception, Exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
- ✓ Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
- ✓ Réalisation totale ou partielle (y compris la conception), l'exploitation, la conduite, l'entretien, la réparation, le renouvellement et plus généralement la maintenance d'installations destinées :
 - au traitement des eaux de tout nature, de tous fluides liquides ou gazeux (à l'exception des hydrocarbures), de fluide quelconques entrant dans un processus industriel,
 - au traitement et à la valorisation de déchets, y compris celui des divers sous-produits,
 - distribution, commercialisation de boues séchées valorisées,
 - transport, distribution d'eau potable ou d'eau résiduaire,
 - tout négoce, vente ou fabrication de produits, matériels ou équipements
- ✓ Réalisation totale ou partielle (y compris la conception) et l'exploitation, de toutes installations destinées à la production, au traitement/ épuration, et à la distribution d'eau potable ou d'eau résiduaire et de tous fluides liquides ou gazeux, et de fluides quelconques entrant dans un processus industriel,
- ✓ Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
- ✓ Travaux de platage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, chape de protection des installations de chauffage, tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- ✓ Conception et exécution de branchement de canalisations sur conduites publiques,
- ✓ Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
- ✓ Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,
- ✓ Installation et nettoyage de canalisation
- ✓ Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- ✓ Activité ECO CONFORT (récupération de l'eau de pluie) : Est garantie, l'activité de récupération d'eau de pluie « ECO confort », et pour autant que la garantie RCD sur les ouvrages soumis à l'obligation d'assurance soit concernée.
- ✓ Réservoirs, et bassins de rétention,

page 1/7

L'ASSURANCE BTP REALISATEUR

- ✓ VRD : Réalisation de réseaux de canalisation, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de système d'assainissement autonome, de voirie, de poteau et clôtures.
- ✓ Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouille
- ✓ Plomberie Installation sanitaire : Réalisation d'installation (production, distribution, évacuation) sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et de chauffage), de réseaux de fluide ou de gaz, hors technique de géothermie et pose capteurs solaires intégrés. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :
 - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements
 - chapes de protection des installations de chauffage
 - tranchées, trous de passage, saignées et raccords
 - calorifugeage, isolation thermique et acoustique
 - raccordement électrique du matériel
 - réalisation de gouttières, descentes eaux pluviales et soins
- ✓ Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- ✓ Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de chauffage et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.), et de puits canadien ou provençal, aérothermie, hors techniques de géothermie et hors pose de capteurs intégrés.
Cette activité comprend les travaux accessoires et complémentaires de :
 - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
 - chapes de protection des installations de chauffage,
 - tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
 - calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
 - raccordement électrique du matériel,
 - installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.
 - alimentation des appareils de chauffage et de refroidissement en source d'énergie,
 - ramonage des conduits de fumée et d'installations.
- ✓ Centre de technique de compactage
- ✓ Travaux de couverture et Zinguerie
Cette activité comprend les travaux de :
 - zinguerie et éléments accessoires en PVC,
 - pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture),
 - réalisation d'isolation et d'écran sous toiture,
 - ravalement et réfection des souches hors combles,
 - installation de paratonnerre,
 - pose de capteurs solaires, hors conception de l'installation,
 - pose de souche de cheminée,
 - étanchéité de toiture terrasse d'une surface maximum de 150 m².Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :
 - raccord d'étanchéité,
 - réalisation de bardages verticaux,
 - éléments de charpente non assemblés.**Est exclue la réalisation d'isolation frigorifique par panneaux sandwichs et d'installations photovoltaïques.**
- ✓ Travaux d'installation de dispositifs de sécurité anti-incendie
 - de type Sprinkleurs RIA
 - Colonnes humides
 - Colonnes sèches
- ✓ Peinture
Réalisation de peinture, y compris les revêtements plastiques épais ou semi épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :
 - remise en état de menuiserie,
 - revêtements de faïence,
 - nettoyage, sablage, grenailage,
 - isolation acoustique et thermique par l'intérieur et l'extérieur**Sont exclus les travaux d'imperméabilisation, d'étanchéité et les revêtements de sol à base de résine synthétique.**
- ✓ Métallerie, serrurerie

L'ASSURANCE BTP REALISATEUR

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- protection contre les risques de corrosion,
- installation et raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements,
- mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, à l'exclusion de capteurs solaires,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

✓ Charpente et structure bois

Réalisation de charpentes, structures et ossatures à base de bois à l'exclusion des façades-rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature,
- supports de couverture ou d'étanchéité,
- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux,
- planchers et parquets,
- isolation thermique et acoustique liée à l'ossature et la charpente,
- traitement préventif des bois,
- mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.

Est exclu le traitement curatif du bois.

✓ Traitement d'amiante limité à l'encapsulage

✓ Ravalement de façades, protection des façades

Réalisation de travaux de protection et de réfection des façades par enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe I1 I2, I3 et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe II.

Cette activité comprend les travaux de :

- étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties non closes du bâtiment,
- calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air,
- d'isolation thermique par l'extérieur.

✓ Etanchéité et Imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines

Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint. Cette activité comprend les travaux préparatoires, comme ceux de protection et de traitement de tous les joints

✓ Démolition

Démolition et déconstruction totale et partielle, d'ouvrage par des moyens manuels ou mécaniques.

✓ Cette activité comprend, pour le raccordement et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires notamment la maçonnerie, zinguerie, couverture et étanchéité, VRD

✓ Terrassement

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert, de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'un ouvrage. Cette activité comprend les sondages et forages.

✓ Amélioration des sols

Traitement, drainage, renforcement et confortement des sols en place en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques par toutes techniques autres que pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes.

Cette activité comprend la pose de géotextiles (hors géo membrane), les sondages et forages.

✓ Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ

Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierre naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé).

Cette activité comprend les travaux de :

- enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse,
- ravalement en maçonnerie,
- de briquetage, pavage,
- dallage, chape,
- fondations autres que pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulés, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes autres techniques équivalentes.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

page 3 / 7

L'ASSURANCE BTP REALISATEUR

- terrassement et de canalisations enterrées,
 - complément d'étanchéité des murs enterrés,
 - pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure,
 - la pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-œuvre,
 - démolition et VRD,
 - pose d'huisseries,
 - pose d'éléments simples de charpente, ne comportant ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie, et à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie,
 - plâtrerie,
 - carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale,
 - calfeutrement de joints.
- ✓ Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines :
Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint.
Cette activité comprend les travaux préparatoires, comme ceux de protection et de traitement de tous les joints.
- ✓ Electricité
Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques (hors pose de capteurs solaires).
Cette activité comprend l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C) et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires : de tranchées, trous de passage, saignées et raccords, chapes de protection des installations de chauffage.
- ✓ Réseaux électriques et télécommunications
- ✓ Eclairage public et signalisations
- ✓ Installation groupes électrogènes.
- ✓ Fumisterie
Réalisation (hors fours et cheminées industriels) de systèmes d'évacuation des produits de combustion.
Cette activité comprend les travaux de :
 - construction et installation d'âtres et de foyers, y compris d'inserts,
 - construction de socles de chaudières,
 - pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques.Ainsi que des travaux accessoires ou complémentaires de :
 - raccords d'enduits divers,
 - calorifugeage des conduits,
 - revêtements en carreaux et panneaux de faïence,
 - réfection des souches,
- ✓ Ramonage des conduits de fumée et d'installations.
- ✓ Autres activités Complémentaires
 - Tunage
 - Gablons
 - Palplanches
2. Pour les ouvrages soumis à l'obligation d'assurance:
- dont le coût total y compris honoraires techniques ne dépasse pas 50 millions d'euros HT sous réserve qu'un GCRD soit souscrit pour les opérations comprises entre 15 et 50 millions d'euros HT:
 - Soit à votre bénéfice et au nôtre
 - Soit en renonçant à recours contre vous et nous.Dans ce cas, le montant de la garantie décennale (géré en capitalisation) est fixé à 3 000 000 EUR par sinistre.
Les garanties ne sont pas acquises pour des chantiers d'un coût total prévisionnel de construction TCE (y compris honoraires) supérieur à 50.000.000 EUR HT.
 - Pour les marchés de VRD, le montant de chantiers d'un coût total prévisionnel de construction (y compris honoraires) n'excède pas 10.000.000 EUR HT.
3. Pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance:
- dont le coût total définitif de construction TCE (y compris honoraires) n'excède pas 50.000.000 EUR HT sauf pour les marchés de VRD limitées à 10.000.000 EUR HT,

L'ASSURANCE BTP REALISATEUR

4. aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A 243-1 du code des assurances,
5. aux travaux réalisés en France métropolitaine et dans les DOM,
6. aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - a) travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P⁽¹⁾, ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P⁽²⁾,
 - b) procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen en (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P⁽³⁾,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass' Innovation « vert » en cours de validité.

⁽¹⁾ Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits) mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

⁽²⁾ Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site Internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AGC (www.qualiteconstruction.com).

⁽³⁾ Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AGC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques ci-dessus énoncées, l'assuré en informe l'assureur.

7.3 Les Principales Interventions sur le Réseau

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
42	RUE ROGER SIBLOT	DOLE	23/05/2019	1	accessoire réseau créer
.	CHEMIN DU CAN DU RHONE AU RHIN	DOLE	13/03/2019	1	accessoire réseau créer
9	RUE ALEXIS MILLARDET	DOLE	27/11/2019	1	accessoire réseau renouveler
101	AVENUE DE LANDON	DOLE	18/07/2019	1	accessoire réseau renouveler
.	RUE DU NEMOND	DOLE	01/10/2019	1	accessoire réseau renouveler
.	_	DOLE	25/07/2019	1	accessoire réseau renouveler
.	_	DOLE	01/08/2019	1	accessoire réseau renouveler
-	IMPASSE DU HAUT DE TRUCHENNE	DOLE	19/07/2019	1	accessoire réseau réparer
.	RUE LEON GUIGNARD	DOLE	30/07/2019	1	accessoire réseau supprimer

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
.	CHEMIN DE LA GRANGE CHAILLOT	DOLE	11/12/2019	1	appareil fontainerie déplacer
70	RUE GEORGES LOUIS BUFFON	DOLE	15/01/2019	3	appareil fontainerie enquêter
.	RUE ALEXANDRE YERSIN	DOLE	15/05/2019	1	appareil fontainerie enquêter
10	AVENUE CHARLES LAURENT THOUVEREZ	DOLE	12/06/2019	1	appareil fontainerie enquêter
21	AVENUE DE NORTHWICH	DOLE	26/09/2019	1	appareil fontainerie renouveler
20	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	DOLE	19/06/2019	1	appareil fontainerie renouveler
.	PLACE AUX FLEURS	DOLE	12/02/2019	1	appareil fontainerie renouveler
94	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	12/06/2019	1	appareil fontainerie renouveler
.	_	DOLE	27/06/2019	1	appareil fontainerie renouveler
.	RUE DES VIEILLES BOUCHERIES	DOLE	18/02/2019	1	appareil fontainerie renouveler
20	RUE HERBERT MARCUSE	DOLE	03/05/2019	1	appareil fontainerie renouveler
160	RUE GUYNEMER	DOLE	21/05/2019	1	appareil fontainerie réparer
22	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DOLE	21/05/2019	1	appareil fontainerie réparer
1	RUE DU DAUPHINE	DOLE	23/05/2019	1	appareil fontainerie réparer
34	AVENUE LEON JOUHAUX	DOLE	21/05/2019	1	appareil fontainerie réparer
19	CHEMIN DES NOCHES	DOLE	23/05/2019	1	appareil fontainerie réparer
12	RUE DU DAUPHINE	DOLE	23/05/2019	1	appareil fontainerie réparer
119	RUE ALSACE LORRAINE	DOLE	23/05/2019	1	appareil fontainerie réparer
*	_	DOLE	21/02/2019	62	appareil fontainerie vérifier
*	_	DOLE	28/02/2019	91	appareil fontainerie vérifier
*	_	DOLE	04/03/2019	1	appareil fontainerie vérifier
*	_	DOLE	22/03/2019	20	appareil fontainerie vérifier
*	_	DOLE	14/03/2019	7	appareil fontainerie vérifier

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
75	RUE DES BRUYERES	DOLE	26/06/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
3	RUE LEON BEL	DOLE	22/01/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
50 B	RUE DU CRECHOT	DOLE	19/06/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
90	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	07/11/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
5	CHEMIN DU DEFOIS	DOLE	18/06/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
21	RUE MACEDONIO MELLONI	DOLE	03/07/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
9	RUE DES CERISIERS	DOLE	20/02/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
4	RUE MACEDONIO MELLONI	DOLE	07/03/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
.	CHEMIN DE LA GRANGE CHAILLOT	DOLE	10/12/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
.	CHEMIN DE LA GRANGE CHAILLOT	DOLE	10/12/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
.	CHEMIN DE LA GRANGE CHAILLOT	DOLE	11/12/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
.	CHEMIN DE LA GRANGE CHAILLOT	DOLE	11/12/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
.	CHEMIN DE LA GRANGE CHAILLOT	DOLE	12/12/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
.	CHEMIN DE LA GRANGE CHAILLOT	DOLE	12/12/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
68	ST YLIE	DOLE	28/02/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
36	CHEMIN DES LONGEOTTES	DOLE	17/09/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
.	COURS GEORGES CLEMENCEAU	DOLE	25/09/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
96	RUE DES COMMARDS	DOLE	20/03/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
75 B	AVENUE ANDRE BOULLOCHE	DOLE	04/06/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
16 A	RUE HENRI DUNANT	DOLE	26/11/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
22	RUE DES MARENCHES	DOLE	15/05/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
77	RUE CHARLES BLIND	DOLE	29/10/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
3	RUE DE CHAUX	DOLE	11/09/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
.	CHEMIN DU FOND DES BRUYERES	DOLE	29/08/2019	1	branchement eau créer avec compteur TéléR
15	RUE MAURICE PAGNON	DOLE	06/06/2019	1	branchement eau créer sans compteur
vers le 110	AVENUE DE VERDUN	DOLE	26/03/2019	1	branchement eau créer sans compteur
8	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	23/04/2019	1	branchement eau enquêter équipements
20	RUE DU LOUP	DOLE	05/02/2019	1	branchement eau enquêter équipements
10	PLACE JULES GREVY	DOLE	06/02/2019	1	branchement eau enquêter équipements
7	CHEMIN DU CHAMP DEZ	DOLE	02/04/2019	1	branchement eau enquêter équipements

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
189	RUE LEON GUIGNARD	DOLE	28/03/2019	1	branchement eau enquêter équipements
13	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	28/03/2019	1	branchement eau enquêter équipements
19	RUE CAMILLE CLAUDEL	DOLE	28/10/2019	1	branchement eau enquêter équipements
4	IMPASSE DU HAUT DE TRUCHENNE	DOLE	19/02/2019	1	branchement eau enquêter équipements
.	PLACE PRECIPIANO	DOLE	29/10/2019	1	branchement eau enquêter équipements
3	CHEMIN DE MONTCIEL	DOLE	01/07/2019	1	branchement eau enquêter équipements
25	RUE DE SEANS	DOLE	19/04/2019	1	branchement eau enquêter équipements
8	RUE DU COLLEGE DE L ARC	DOLE	05/03/2019	1	branchement eau enquêter équipements
18	CHEMIN DES PECHEURS	DOLE	15/03/2019	1	branchement eau enquêter équipements
3	RUE DU GENERAL LASNE	DOLE	15/03/2019	1	branchement eau enquêter équipements
11	RUE DE LA PROIE	DOLE	11/03/2019	1	branchement eau enquêter équipements
183	RUE LEON GUIGNARD	DOLE	18/10/2019	1	branchement eau enquêter équipements
16 B	RUE DU DAUPHINE	DOLE	16/07/2019	1	branchement eau enquêter équipements
33	GRANDE RUE	DOLE	11/10/2019	1	branchement eau enquêter équipements
8	RUE DE LA PROIE	DOLE	09/10/2019	1	branchement eau enquêter équipements
3	RUE DU COULON	DOLE	05/08/2019	1	branchement eau enquêter équipements
12	RUE DE LA VOUIVRE	DOLE	14/08/2019	1	branchement eau enquêter équipements
48	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	28/08/2019	1	branchement eau enquêter équipements
39 B	RUE JULIEN FEUVRIER	DOLE	28/08/2019	1	branchement eau enquêter équipements
15	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DOLE	14/05/2019	1	branchement eau enquêter fuite
64	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	02/01/2019	1	branchement eau enquêter fuite
2	RUE DES MESSAGERIES	DOLE	22/01/2019	1	branchement eau enquêter fuite
15	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DOLE	22/01/2019	1	branchement eau enquêter fuite
19	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DOLE	22/01/2019	1	branchement eau enquêter fuite
8	RUE DE LA PAULE	DOLE	07/01/2019	1	branchement eau enquêter fuite
11	RUE DE L ORVEAU	DOLE	29/07/2019	1	branchement eau enquêter fuite
14	BOULEVARD DES FRERES LUMIERE	DOLE	09/01/2019	1	branchement eau enquêter fuite
14	RUE DU DAUPHINE	DOLE	12/02/2019	1	branchement eau enquêter fuite
14	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	DOLE	13/02/2019	1	branchement eau enquêter fuite
67	RUE RAYMOND BRAILLARD	DOLE	31/01/2019	1	branchement eau enquêter fuite
27	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	22/05/2019	1	branchement eau enquêter fuite
30	RUE DE LA BOMBARDIERE	DOLE	01/04/2019	1	branchement eau enquêter fuite
19	RUE DE LA PROIE	DOLE	27/10/2019	1	branchement eau enquêter fuite

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
74	AVENUE DE VERDUN	DOLE	19/06/2019	1	branchement eau enquêter fuite
2	RUE GEORGES LOUIS BUFFON	DOLE	04/09/2019	1	branchement eau enquêter fuite
79	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	09/09/2019	1	branchement eau enquêter fuite
7	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	24/06/2019	1	branchement eau enquêter fuite
.	RUE DU BIZARD	DOLE	04/02/2019	1	branchement eau enquêter fuite
9	RUE CROIX D ARANS	DOLE	01/07/2019	1	branchement eau enquêter fuite
9	RUE CROIX D ARANS	DOLE	02/07/2019	1	branchement eau enquêter fuite
4	RUE JOSEPH THORET	DOLE	24/09/2019	1	branchement eau enquêter fuite
42	RUE DE LA BOMBARDIERE	DOLE	10/07/2019	1	branchement eau enquêter fuite
9	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	DOLE	06/05/2019	1	branchement eau enquêter fuite
*	AVENUE C LAURENT THOUVEREZ	DOLE	04/12/2019	1	branchement eau enquêter fuite
49	RUE DES PATERS	DOLE	04/12/2019	1	branchement eau enquêter fuite
84	RUE DES NOUVELLES	DOLE	16/10/2019	1	branchement eau enquêter fuite
31	AVENUE DE NORTHWICH	DOLE	07/10/2019	1	branchement eau enquêter fuite
39	RUE JULIEN FEUVRIER	DOLE	10/05/2019	1	branchement eau enquêter fuite
1	RUE DU GOUVERNEMENT	DOLE	10/05/2019	1	branchement eau enquêter fuite
7	RUE DE PLUMONT	DOLE	11/10/2019	1	branchement eau enquêter fuite
64	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	14/10/2019	1	branchement eau enquêter fuite
2	RUE JANTET	DOLE	08/08/2019	1	branchement eau enquêter fuite
35	RUE HECTOR BERLIOZ	DOLE	23/01/2019	1	branchement eau fermer à la demande du client
32	RUE ELIE PUFFENEY	DOLE	03/01/2019	1	branchement eau fermer à la demande du client
14	RUE DU DAUPHINE	DOLE	08/02/2019	1	branchement eau fermer à la demande du client
12	RUE AUGUSTE VANTARD	DOLE	15/03/2019	1	branchement eau fermer à la demande du client
8	RUE DU GENERAL LACHICHE	DOLE	27/02/2019	1	branchement eau fermer à la demande du client
66	RUE ALSACE LORRAINE	DOLE	30/01/2019	1	branchement eau fermer à la demande du client
8	IMPASSE LES JARDINS DE LA PAULE	DOLE	01/02/2019	1	branchement eau fermer à la demande du client
6	RUE MAHAUT D ARTOIS	DOLE	01/07/2019	1	branchement eau fermer à la demande du client
15	RUE MAURICE PAGNON	DOLE	19/07/2019	1	branchement eau fermer à la demande du client
8	RUE DE LA TUILERIE	DOLE	26/12/2019	1	branchement eau fermer à la demande du client
15	RUE DU COLLEGE DE L ARC	DOLE	06/08/2019	1	branchement eau fermer à la demande du client
86	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	08/08/2019	1	branchement eau fermer à la demande du client
2	RUE JANTET	DOLE	08/08/2019	1	branchement eau fermer à la demande du client
73	RUE PASTEUR	DOLE	11/07/2019	1	branchement eau fermer suite non paiement
13	RUE PRINCE DE CONDE	DOLE	27/02/2019	1	Branchement eau modifier sans regard sans compteur

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
.	PLACE FREDERIC BARBEROUSSE	DOLE	16/01/2019	1	Branchement eau modifier sans regard sans compteur
4	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	17/01/2019	1	Branchement eau modifier sans regard sans compteur
15	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DOLE	29/05/2019	1	Branchement eau modifier sans regard sans compteur
77	RUE DES PATERS	DOLE	10/05/2019	1	Branchement eau modifier sans regard sans compteur
.	RUE THEVENOT	DOLE	10/04/2019	1	Branchement eau modifier sans regard sans compteur
39	RUE DES PATERS	DOLE	06/09/2019	1	Branchement eau modifier sans regard sans compteur
6	RUE DU SERGENT ARNEY	DOLE	01/03/2019	1	Branchement eau modifier sans regard sans compteur
2	RUE DES ARENES	DOLE	31/01/2019	1	Branchement eau modifier sans regard sans compteur
39	RUE MARIUS PIEYRE	DOLE	25/09/2019	1	Branchement eau modifier sans regard sans compteur
19	RUE SIMON BERNARD	DOLE	03/05/2019	1	Branchement eau modifier sans regard sans compteur
1	RUE DE LA MONNAIE	DOLE	14/11/2019	1	Branchement eau modifier sans regard sans compteur
40	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	01/04/2019	1	branchement eau ouvrir
39	RUE MARIUS PIEYRE	DOLE	14/05/2019	1	branchement eau ouvrir
14	RUE DE L HOTEL DIEU	DOLE	16/05/2019	1	branchement eau ouvrir
4	RUE DU PARLEMENT	DOLE	14/01/2019	1	branchement eau ouvrir
28	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DOLE	07/01/2019	1	branchement eau ouvrir
118	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	16/05/2019	1	branchement eau ouvrir
1	RUE DE FRANCHE COMTE	DOLE	04/01/2019	1	branchement eau ouvrir
110 A	RUE RENE DESCARTES	DOLE	15/01/2019	1	branchement eau ouvrir
3 B	RUE DE FRANCHE COMTE	DOLE	16/01/2019	1	branchement eau ouvrir
32	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	16/01/2019	1	branchement eau ouvrir
2	RUE DE L ORVEAU	DOLE	16/01/2019	1	branchement eau ouvrir
1	RUE DE FRANCHE COMTE	DOLE	04/01/2019	1	branchement eau ouvrir
70	ROUTE NATIONALE	DOLE	24/07/2019	1	branchement eau ouvrir
70 B	ROUTE NATIONALE	DOLE	24/07/2019	1	branchement eau ouvrir
70	RUE ALSACE LORRAINE	DOLE	16/01/2019	1	branchement eau ouvrir
10	RUE DU PARLEMENT	DOLE	07/01/2019	1	branchement eau ouvrir
16	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	29/07/2019	1	branchement eau ouvrir
33	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	08/01/2019	1	branchement eau ouvrir
10	RUE DU PARLEMENT	DOLE	08/01/2019	1	branchement eau ouvrir
2	RUE DU PARLEMENT	DOLE	09/01/2019	1	branchement eau ouvrir
185	RUE PICASSO	DOLE	08/01/2019	1	branchement eau ouvrir
168	RUE PICASSO	DOLE	09/01/2019	1	branchement eau ouvrir
44	RUE DE BESANCON	DOLE	06/02/2019	1	branchement eau ouvrir
73	RUE PASTEUR	DOLE	09/01/2019	1	branchement eau ouvrir

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
20	RUE DE BESANCON	DOLE	27/03/2019	1	branchement eau ouvrir
28	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DOLE	27/03/2019	1	branchement eau ouvrir
6	RUE DU BASTION BERGERE	DOLE	10/01/2019	1	branchement eau ouvrir
2	RUE DES PATERS	DOLE	10/01/2019	1	branchement eau ouvrir
16 B	RUE DU DAUPHINE	DOLE	06/06/2019	1	branchement eau ouvrir
1	RUE JULES MACHARD	DOLE	10/01/2019	1	branchement eau ouvrir
81	CHEMIN DE LA COMBE TRUCHENNE	DOLE	11/02/2019	1	branchement eau ouvrir
14	RUE DU DAUPHINE	DOLE	08/02/2019	1	branchement eau ouvrir
20	AVENUE ROCKEFELLER	DOLE	18/01/2019	1	branchement eau ouvrir
40	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	11/02/2019	1	branchement eau ouvrir
2	CHEMIN DU CHAMP DEZ	DOLE	07/06/2019	1	branchement eau ouvrir
16	AVENUE ROCKEFELLER	DOLE	10/01/2019	1	branchement eau ouvrir
.	RUE DU MUGUET	DOLE	11/06/2019	1	branchement eau ouvrir
9	PLACE POINTELIN	DOLE	12/02/2019	1	branchement eau ouvrir
52	RUE DE BESANCON	DOLE	21/05/2019	1	branchement eau ouvrir
23	PLACE POINTELIN	DOLE	13/06/2019	1	branchement eau ouvrir
45	RUE DES ARENES	DOLE	01/04/2019	1	branchement eau ouvrir
107	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	14/02/2019	1	branchement eau ouvrir
40	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	01/04/2019	1	branchement eau ouvrir
4	RUE STEPHEN PICHON	DOLE	29/05/2019	1	branchement eau ouvrir
2	RUE EMILE ZOLA	DOLE	27/05/2019	1	branchement eau ouvrir
4	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	DOLE	02/04/2019	1	branchement eau ouvrir
3	RUE DE FRANCHE COMTE	DOLE	22/05/2019	1	branchement eau ouvrir
98 B	RUE JULIEN FEUVRIER	DOLE	19/06/2019	1	branchement eau ouvrir
14	RUE DE L HOTEL DIEU	DOLE	23/05/2019	1	branchement eau ouvrir
28	RUE MARCEL AYME	DOLE	24/10/2019	1	branchement eau ouvrir
13	RUE DU DAUPHINE	DOLE	18/06/2019	1	branchement eau ouvrir
1	RUE DU GOUVERNEMENT	DOLE	27/05/2019	1	branchement eau ouvrir
6	RUE DU COLLEGE DE L ARC	DOLE	03/09/2019	1	branchement eau ouvrir
3	RUE DE L ORVEAU	DOLE	28/01/2019	1	branchement eau ouvrir
8	RUE DU GENERAL LACHICHE	DOLE	27/02/2019	1	branchement eau ouvrir
48	RUE DES ARENES	DOLE	28/01/2019	1	branchement eau ouvrir
200	RUE GUYNEMER	DOLE	22/02/2019	1	branchement eau ouvrir
110 B	RUE RENE DESCARTES	DOLE	10/04/2019	1	branchement eau ouvrir
10	RUE DU THEATRE	DOLE	29/01/2019	1	branchement eau ouvrir
25 B	RUE FAUSTIN BESSON	DOLE	25/02/2019	1	branchement eau ouvrir
2	RUE MARQUISET	DOLE	25/02/2019	1	branchement eau ouvrir

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
42	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	30/01/2019	1	branchement eau ouvrir
8	RUE DU COLLEGE DE L ARC	DOLE	25/02/2019	1	branchement eau ouvrir
38	RUE DES ARENES	DOLE	26/02/2019	1	branchement eau ouvrir
7	PLACE POINTAIRE	DOLE	11/04/2019	1	branchement eau ouvrir
62	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	24/06/2019	1	branchement eau ouvrir
7	RUE ALEXANDRE VIALATTE	DOLE	10/09/2019	1	branchement eau ouvrir
34 B	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	30/01/2019	1	branchement eau ouvrir
8	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	24/06/2019	1	branchement eau ouvrir
32	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	11/09/2019	1	branchement eau ouvrir
19	GRANDE RUE	DOLE	30/01/2019	1	branchement eau ouvrir
38 B	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	31/01/2019	1	branchement eau ouvrir
57	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	31/01/2019	1	branchement eau ouvrir
65	RUE ALSACE LORRAINE	DOLE	01/02/2019	1	branchement eau ouvrir
56	RUE DE BESANCON	DOLE	25/06/2019	1	branchement eau ouvrir
13	RUE DU DAUPHINE	DOLE	25/06/2019	1	branchement eau ouvrir
20	RUE DU LOUP	DOLE	15/04/2019	1	branchement eau ouvrir
66	RUE ALSACE LORRAINE	DOLE	04/02/2019	1	branchement eau ouvrir
48	RUE DES ARENES	DOLE	04/02/2019	1	branchement eau ouvrir
25	RUE D ARGENT	DOLE	27/06/2019	1	branchement eau ouvrir
33	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	01/07/2019	1	branchement eau ouvrir
6	RUE DES GRANDES CARRIERES	DOLE	26/06/2019	1	branchement eau ouvrir
59	RUE DES PATERS	DOLE	26/06/2019	1	branchement eau ouvrir
18	RUE DES GARDES	DOLE	17/09/2019	1	branchement eau ouvrir
217	AVENUE DU MARECHAL FOCH	DOLE	16/09/2019	1	branchement eau ouvrir
33	GRANDE RUE	DOLE	17/04/2019	1	branchement eau ouvrir
7	RUE MAHAUT D ARTOIS	DOLE	01/07/2019	1	branchement eau ouvrir
1	RUE JEAN HEZARD	DOLE	03/07/2019	1	branchement eau ouvrir
8	BOULEVARD DES FRERES LUMIERE	DOLE	02/07/2019	1	branchement eau ouvrir
8	RUE DU COLLEGE DE LARC	DOLE	05/03/2019	1	branchement eau ouvrir
168	RUE PICASSO	DOLE	05/03/2019	1	branchement eau ouvrir
8	RUE DU COLLEGE DE L ARC	DOLE	05/03/2019	1	branchement eau ouvrir
67	RUE ALSACE LORRAINE	DOLE	15/11/2019	1	branchement eau ouvrir
9	RUE MAHAUT D ARTOIS	DOLE	26/06/2019	1	branchement eau ouvrir
3	RUE DE L ORVEAU	DOLE	03/07/2019	1	branchement eau ouvrir
4	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	23/04/2019	1	branchement eau ouvrir

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
22	RUE ELSA TRIOLET	DOLE	18/11/2019	1	branchement eau ouvrir
.	RUE GENERAL MALET	DOLE	24/04/2019	1	branchement eau ouvrir
12	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	20/11/2019	1	branchement eau ouvrir
134	RUE CHANTAL JOURDY	DOLE	25/04/2019	1	branchement eau ouvrir
1 A	RUE DU BOICHOT	DOLE	08/07/2019	1	branchement eau ouvrir
6	CHEMIN DES BOIS D ANTAN	DOLE	10/07/2019	1	branchement eau ouvrir
223	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	26/04/2019	1	branchement eau ouvrir
131	RUE CHANTAL JOURDY	DOLE	11/03/2019	1	branchement eau ouvrir
167	RUE CHANTAL JOURDY	DOLE	08/07/2019	1	branchement eau ouvrir
4	RUE MAHAUT D ARTOIS	DOLE	03/07/2019	1	branchement eau ouvrir
.	RUE DU MUGUET	DOLE	11/03/2019	1	branchement eau ouvrir
28	RUE DE BESANCON	DOLE	25/11/2019	1	branchement eau ouvrir
86	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	25/11/2019	1	branchement eau ouvrir
27	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	25/11/2019	1	branchement eau ouvrir
132	RUE CHANTAL JOURDY	DOLE	11/03/2019	1	branchement eau ouvrir
.	RUE DU MUGUET	DOLE	26/09/2019	1	branchement eau ouvrir
48	RUE DES ARENES	DOLE	26/09/2019	1	branchement eau ouvrir
141	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	10/07/2019	1	branchement eau ouvrir
335 B	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	29/04/2019	1	branchement eau ouvrir
29	RUE BENJAMIN CONSTANT	DOLE	30/04/2019	1	branchement eau ouvrir
30	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	30/04/2019	1	branchement eau ouvrir
7	RUE DU 21 JANVIER	DOLE	28/11/2019	1	branchement eau ouvrir
14	RUE YOURI GAGARINE	DOLE	14/03/2019	1	branchement eau ouvrir
12	RUE AUGUSTE VANTARD	DOLE	03/05/2019	1	branchement eau ouvrir
60	AVENUE DE VERDUN	DOLE	15/07/2019	1	branchement eau ouvrir
7 B	RUE DE FRANCHE COMTE	DOLE	06/05/2019	1	branchement eau ouvrir
3	RUE RAGUET LEPINE	DOLE	09/10/2019	1	branchement eau ouvrir
135	RUE CHANTAL JOURDY	DOLE	19/03/2019	1	branchement eau ouvrir
1	RUE DES COMMARDS	DOLE	07/10/2019	1	branchement eau ouvrir
54	RUE DE BESANCON	DOLE	05/12/2019	1	branchement eau ouvrir
36	RUE SIMON BERNARD	DOLE	10/05/2019	1	branchement eau ouvrir
25	RUE PASTEUR	DOLE	11/12/2019	1	branchement eau ouvrir
4 B	RUE DE FRANCHE COMTE	DOLE	10/05/2019	1	branchement eau ouvrir
16	RUE DE BESANCON	DOLE	13/05/2019	1	branchement eau ouvrir
25	RUE PASTEUR	DOLE	24/07/2019	1	branchement eau ouvrir
90	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	13/05/2019	1	branchement eau ouvrir

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
79	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	DOLE	14/05/2019	1	branchement eau ouvrir
19	GRANDE RUE	DOLE	22/03/2019	1	branchement eau ouvrir
27	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	26/12/2019	1	branchement eau ouvrir
32	GRANDE RUE	DOLE	12/12/2019	1	branchement eau ouvrir
32	GRANDE RUE	DOLE	19/12/2019	1	branchement eau ouvrir
41	RUE DES PATERS	DOLE	13/12/2019	1	branchement eau ouvrir
114	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	05/08/2019	1	branchement eau ouvrir
1	PLACE DU COULON	DOLE	06/08/2019	1	branchement eau ouvrir
2	RUE JANTET	DOLE	08/08/2019	1	branchement eau ouvrir
27	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	12/08/2019	1	branchement eau ouvrir
38	RUE SIMON BERNARD	DOLE	12/08/2019	1	branchement eau ouvrir
1	RUE DES GARDES	DOLE	26/08/2019	1	branchement eau ouvrir
106	RUE RENE DESCARTES	DOLE	27/08/2019	1	branchement eau ouvrir
44	RUE DE BESANCON	DOLE	23/09/2019	1	branchement eau ouvrir
29	AVENUE LEON JOUHAUX	DOLE	03/06/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
7	CHEMIN DU CHAMP DEZ	DOLE	09/04/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
18	RUE HERBERT MARCUSE	DOLE	14/02/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
47	AVENUE CHARLES LAURENT THOUVEREZ	DOLE	13/02/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
3	RUE DU GENERAL LASNE	DOLE	02/05/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
30	RUE DE LA BOMBARDIERE	DOLE	16/04/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
75	RUE DES COMMARDS	DOLE	09/04/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
4	IMPASSE DU HAUT DE TRUCHENNE	DOLE	21/02/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
2	RUE CASIMIR DE PERSAN	DOLE	26/11/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
56	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	26/11/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
79	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	20/09/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
41	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	12/11/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
7	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	26/06/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
93	RUE DES NOUVELLES	DOLE	11/07/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
42	RUE DE LA BOMBARDIERE	DOLE	10/07/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
288	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	22/03/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
8	RUE DE LA PROIE	DOLE	22/10/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
7	RUE DE PLUMONT	DOLE	16/10/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
3	CHEMIN DU LIERRE	DOLE	12/12/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
12	RUE DE LA VOUIVRE	DOLE	29/08/2019	1	branchement eau renouveler sans compteur
68	IMPASSE DU CLOS LOMBARD	DOLE	02/01/2019	1	branchement eau réparer
.	COURS GEORGES CLEMENCEAU	DOLE	08/08/2019	1	branchement eau réparer
3	RUE BERNARD TEPINIER	DOLE	10/01/2019	1	branchement eau réparer
51	RUE DES NOUVELLES	DOLE	13/02/2019	1	branchement eau réparer
12	RUE AUGUSTE VANTARD	DOLE	15/03/2019	1	branchement eau réparer
27	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	24/05/2019	1	branchement eau réparer
56	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	24/10/2019	1	branchement eau réparer
19	RUE DE LA PROIE	DOLE	27/10/2019	1	branchement eau réparer
53	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	06/09/2019	1	branchement eau réparer
13	RUE DU SERGENT ARNEY	DOLE	04/11/2019	1	branchement eau réparer
79	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	10/09/2019	1	branchement eau réparer
.	RUE GENERAL MALET	DOLE	09/05/2019	1	branchement eau réparer
23	RUE HERBERT MARCUSE	DOLE	04/10/2019	1	branchement eau réparer
16 B	RUE DU DAUPHINE	DOLE	17/07/2019	1	branchement eau réparer
49	RUE DES PATERS	DOLE	05/12/2019	1	branchement eau réparer
21	RUE DES GRANDES CARRIERES	DOLE	09/05/2019	1	branchement eau réparer
2	RUE GEORGES LOUIS BUFFON	DOLE	23/10/2019	1	branchement eau réparer
7	RUE DE PLUMONT	DOLE	11/10/2019	1	branchement eau réparer
10	RUE HENRI DUNANT	DOLE	12/12/2019	1	branchement eau réparer
34	RUE ROGER SIBLOT	DOLE	14/08/2019	1	branchement eau réparer
*	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	23/08/2019	1	branchement eau réparer
5	RUE DES NOUVELLES	DOLE	02/09/2019	1	branchement eau réparer
15	RUE VICTOR HUGUENIN	DOLE	23/07/2019	1	branchement eau réparer (suite à recherche de fuites)
1	RUE BARON BOUVIER	DOLE	07/06/2019	1	branchement eau rouvrir suite non paiement
.	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	07/08/2019	1	branchement eau supprimer
41	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	28/06/2019	1	branchement eau supprimer
6	RUE JULES MACHARD	DOLE	25/07/2019	1	branchement eau supprimer
62	RUE DES FOURCHES	DOLE	18/09/2019	1	branchement eau supprimer

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
40	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	05/02/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
.	RUE DE LA RESISTANCE	DOLE	17/04/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
1	RUE JEAN JAURES	DOLE	15/05/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
1	RUE BENJAMIN CONSTANT	DOLE	12/03/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
10	RUE DU GENERAL LACHICHE	DOLE	22/05/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
10	RUE DU GENERAL LACHICHE	DOLE	15/05/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
76	RUE DES ARENES	DOLE	25/02/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
12	CHEMIN DE LA BELAINE	DOLE	18/04/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
6	RUE ANTOINE BRUN	DOLE	01/03/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
83	RUE PASTEUR	DOLE	01/04/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
130	RUE DU BIZARD	DOLE	20/02/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
13	RUE COSTES ET BELLONTE	DOLE	21/01/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
22	PL NATIONALE CHARLES DE GAULLE	DOLE	17/05/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
20	PL NATIONALE CHARLES DE GAULLE	DOLE	17/05/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
16	RUE SIMON BERNARD	DOLE	06/06/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
13	RUE SIMONE SIGNORET	DOLE	27/02/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
2	RUE DU COLLEGE DE L ARC	DOLE	08/04/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
20	RUE DE LA PAULE	DOLE	20/11/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
203	RUE DU BOICHOT	DOLE	26/06/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
122	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	11/10/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
54	RUE DE BESANCON	DOLE	11/03/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
390	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	20/03/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
3	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	09/10/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
45	RUE DU LOUP	DOLE	10/10/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
45	RUE DU LOUP	DOLE	11/10/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
32	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	10/10/2019	1	compteur avec émetteur téléR enquêter
35	RUE ARMAND CARREL	DOLE	29/05/2019	1	compteur déposer
.	RUE ALEXANDRE YERSIN	DOLE	08/01/2019	1	compteur déposer
6	RUE SOMBARDIER	DOLE	25/10/2019	1	compteur déposer
46	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	03/07/2019	1	compteur déposer
90	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	01/07/2019	1	compteur déposer
90	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	01/07/2019	1	compteur déposer
36	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	03/07/2019	1	compteur déposer

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
10	COURS GEORGES CLEMENCEAU	DOLE	08/03/2019	1	compteur déposer
19	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	13/03/2019	1	compteur déposer
19	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	13/03/2019	1	compteur déposer
154	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	08/03/2019	1	compteur déposer
154	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	08/03/2019	1	compteur déposer
15	AVENUE ROCKEFELLER	DOLE	13/03/2019	1	compteur déposer
.	RUE DU THEATRE	DOLE	13/03/2019	1	compteur déposer
.	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	14/03/2019	1	compteur déposer
154	RUE CHANTAL JOURDY	DOLE	13/03/2019	1	compteur déposer
103	RUE BLAISE PASCAL	DOLE	07/03/2019	1	compteur enquêter anomalie
3	ROUTE DE CHAMPVANS	DOLE	13/02/2019	1	compteur enquêter anomalie
15	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DOLE	15/01/2019	1	compteur enquêter anomalie
1	RUE JULES MACHARD	DOLE	09/01/2019	1	compteur enquêter anomalie
27	RUE RENVERS DE PLUMONT	DOLE	27/03/2019	1	compteur enquêter anomalie
18	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	11/02/2019	1	compteur enquêter anomalie
64	AVENUE DE LANDON	DOLE	26/04/2019	1	compteur enquêter anomalie
64	AVENUE DE LANDON	DOLE	26/04/2019	1	compteur enquêter anomalie
.	RUE MARGUERITE SYAMOUR	DOLE	15/02/2019	1	compteur enquêter anomalie
178	RUE DU BOICHOT	DOLE	04/02/2019	1	compteur enquêter anomalie
8	IMPASSE LES JARDINS DE LA PAULE	DOLE	01/02/2019	1	compteur enquêter anomalie
215	RUE DU BIZARD	DOLE	06/08/2019	1	compteur enquêter anomalie
20	RUE JEAN HEBERLING	DOLE	22/07/2019	1	compteur enquêter anomalie
173	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	31/01/2019	1	compteur enquêter anomalie
1 A	RUE DU BOICHOT	DOLE	13/02/2019	1	compteur enquêter anomalie
178	RUE DU BOICHOT	DOLE	04/02/2019	1	compteur enquêter anomalie
54	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	24/04/2019	1	compteur enquêter anomalie
65	RUE MARGUERITE SYAMOUR	DOLE	09/07/2019	1	compteur enquêter anomalie
.	RUE THEVENOT	DOLE	15/05/2019	1	compteur enquêter anomalie
6	RUE DES PATERS	DOLE	15/07/2019	1	compteur enquêter anomalie
6	RUE DES PATERS	DOLE	15/07/2019	1	compteur enquêter anomalie
54	RUE DE BESANCON	DOLE	05/12/2019	1	compteur enquêter anomalie
54	RUE DE BESANCON	DOLE	06/12/2019	1	compteur enquêter anomalie
206	RUE GUYNEMER	DOLE	25/03/2019	1	compteur enquêter anomalie
54	RUE DE BESANCON	DOLE	06/12/2019	1	compteur enquêter anomalie
178	RUE DU BOICHOT	DOLE	25/03/2019	1	compteur enquêter anomalie
62	RUE DU BOICHOT	DOLE	11/10/2019	1	compteur enquêter anomalie

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
65	RUE MARGUERITE SYAMOUR	DOLE	12/08/2019	1	compteur enquêter anomalie
52	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	04/06/2019	1	compteur enquêter client
1	RUE BARON BOUVIER	DOLE	05/06/2019	1	compteur enquêter client
19	RUE DE L ECOLE	DOLE	05/06/2019	1	compteur enquêter client
27	RUE RENVERS DE PLUMONT	DOLE	27/03/2019	2	compteur enquêter client
102	RUE DES FOURCHES	DOLE	15/04/2019	1	compteur enquêter client
89	RUE DES FOURCHES	DOLE	15/04/2019	1	compteur enquêter client
28	RUE DE BESANCON	DOLE	07/03/2019	1	compteur enquêter client
48	GRANDE RUE	DOLE	04/03/2019	1	compteur enquêter client
*	_	DOLE	29/05/2019	15	compteur enquêter client
17	RUE DE L ORVEAU	DOLE	25/02/2019	1	compteur enquêter client
2	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	15/04/2019	1	compteur enquêter client
2	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	25/06/2019	1	compteur enquêter client
197	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	14/01/2019	1	compteur enquêter client
199	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	14/01/2019	1	compteur enquêter client
40	RUE DES ARENES	DOLE	20/06/2019	1	compteur enquêter client
1	RUE MARQUISET	DOLE	17/01/2019	1	compteur enquêter client
7	RUE ETIENNE DUSART	DOLE	03/01/2019	1	compteur enquêter client
14	RUE JULES MACHARD	DOLE	23/05/2019	1	compteur enquêter client
178	RUE DU BOICHOT	DOLE	25/03/2019	1	compteur enquêter client
20	CHEMIN DES RIVIERES	DOLE	23/05/2019	1	compteur enquêter client
49	RUE DES PATERS	DOLE	23/05/2019	1	compteur enquêter client
2 B	RUE DE FRANCHE COMTE	DOLE	16/01/2019	1	compteur enquêter client
8	RUE GRANVELLE	DOLE	01/04/2019	1	compteur enquêter client
20 B	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	25/04/2019	1	compteur enquêter client
8	RUE DU COLLEGE DE L ARC	DOLE	07/01/2019	1	compteur enquêter client
37	RUE CHARLES BLIND	DOLE	26/07/2019	1	compteur enquêter client
33	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	07/01/2019	1	compteur enquêter client
141	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	03/06/2019	1	compteur enquêter client
3	RUE DU GOUVERNEMENT	DOLE	13/02/2019	1	compteur enquêter client
22	RUE PASTEUR	DOLE	04/06/2019	1	compteur enquêter client
34	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	24/04/2019	1	compteur enquêter client
197	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	14/01/2019	1	compteur enquêter client
.	RUE DES PACOTTES	DOLE	27/02/2019	1	compteur enquêter client
32	RUE DU BOICHOT	DOLE	06/03/2019	1	compteur enquêter client
76	RUE DES ARENES	DOLE	12/02/2019	1	compteur enquêter client
71	RUE PASTEUR	DOLE	04/06/2019	1	compteur enquêter client

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
173	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	31/01/2019	1	compteur enquêter client
7	RUE PIERRE VERNIER	DOLE	19/02/2019	1	compteur enquêter client
1 B	RUE DU GOUVERNEMENT	DOLE	21/02/2019	1	compteur enquêter client
1	RUE DU BASTION BERGERE	DOLE	16/01/2019	1	compteur enquêter client
46	CHEMIN DE LA COMBE TRUCHENNE	DOLE	05/02/2019	1	compteur enquêter client
1	RUE MARCEL AYME	DOLE	03/01/2019	1	compteur enquêter client
118	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	05/02/2019	1	compteur enquêter client
178	RUE DU BOICHOT	DOLE	29/01/2019	1	compteur enquêter client
25	RUE MARCEL AYME	DOLE	10/01/2019	1	compteur enquêter client
63	AVENUE DE VERDUN	DOLE	28/02/2019	1	compteur enquêter client
33	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	07/01/2019	1	compteur enquêter client
24	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	02/01/2019	1	compteur enquêter client
131	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	28/02/2019	1	compteur enquêter client
107	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	05/02/2019	1	compteur enquêter client
8	RUE DU COLLEGE DE L ARC	DOLE	07/01/2019	1	compteur enquêter client
8	RUE GRANVELLE	DOLE	09/01/2019	1	compteur enquêter client
2	RUE DES PATERS	DOLE	04/01/2019	1	compteur enquêter client
39	RUE DE BESANCON	DOLE	05/02/2019	1	compteur enquêter client
88	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	04/01/2019	1	compteur enquêter client
26	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	04/01/2019	1	compteur enquêter client
14	RUE DE L HOTEL DIEU	DOLE	12/02/2019	1	compteur enquêter client
60	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	31/01/2019	1	compteur enquêter client
50	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	29/01/2019	1	compteur enquêter client
37	RUE HECTOR BERLIOZ	DOLE	26/02/2019	1	compteur enquêter client
10	RUE ANTOINE BRUN	DOLE	19/02/2019	1	compteur enquêter client
69	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	10/01/2019	1	compteur enquêter client
26	RUE RENORBERT NELATON	DOLE	19/02/2019	1	compteur enquêter client
12	RUE ANDRE LEBON	DOLE	29/01/2019	1	compteur enquêter client
31	RUE DES PATERS	DOLE	04/01/2019	1	compteur enquêter client
2 A	RUE DE FRANCHE COMTE	DOLE	16/01/2019	1	compteur enquêter client
78 B	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	05/02/2019	1	compteur enquêter client
38	AVENUE DE NORTHWICH	DOLE	26/02/2019	1	compteur enquêter client
47	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	31/01/2019	1	compteur enquêter client
2	RUE DES PATERS	DOLE	04/01/2019	1	compteur enquêter client

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
183	RUE DU BOICHOT	DOLE	29/01/2019	1	compteur enquêter client
1 B	RUE DU BOICHOT	DOLE	29/01/2019	1	compteur enquêter client
32	RUE ANDRE LEBON	DOLE	30/01/2019	1	compteur enquêter client
6	RUE ROMAIN ROLLAND	DOLE	19/02/2019	1	compteur enquêter client
1	PLACE POINTELIN	DOLE	12/02/2019	1	compteur enquêter client
9	RUE SIMON BERNARD	DOLE	19/02/2019	1	compteur enquêter client
32	RUE DES ARENES	DOLE	02/01/2019	1	compteur enquêter client
38	RUE HECTOR BERLIOZ	DOLE	26/02/2019	1	compteur enquêter client
1	RUE MARQUISET	DOLE	07/01/2019	1	compteur enquêter client
19	RUE MARQUISET	DOLE	21/02/2019	1	compteur enquêter client
4	RUE MARQUISET	DOLE	17/01/2019	1	compteur enquêter client
38	RUE DES ARENES	DOLE	26/02/2019	1	compteur enquêter client
2	RUE LOUIS GOLLUT	DOLE	21/02/2019	1	compteur enquêter client
2	RUE LOUIS GOLLUT	DOLE	21/02/2019	1	compteur enquêter client
13	RUE DES ARENES	DOLE	02/01/2019	1	compteur enquêter client
49	RUE DES PATERS	DOLE	04/01/2019	1	compteur enquêter client
24	RUE DES ARENES	DOLE	19/02/2019	1	compteur enquêter client
35	RUE LEON CHIFFLOT	DOLE	26/02/2019	1	compteur enquêter client
4	RUE DES ARENES	DOLE	04/03/2019	1	compteur enquêter client
1	RUE DU BASTION BERGERE	DOLE	16/01/2019	1	compteur enquêter client
14	RUE DU GENERAL LACHICHE	DOLE	26/02/2019	1	compteur enquêter client
37	RUE LEON CHIFFLOT	DOLE	26/02/2019	1	compteur enquêter client
13	RUE DU DAUPHINE	DOLE	21/02/2019	1	compteur enquêter client
16	AVENUE ROCKEFELLER	DOLE	10/01/2019	1	compteur enquêter client
32	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	07/01/2019	1	compteur enquêter client
30	RUE JULIEN FEUVRIER	DOLE	09/01/2019	1	compteur enquêter client
30	RUE JULIEN FEUVRIER	DOLE	09/01/2019	1	compteur enquêter client
2	RUE DES ARENES	DOLE	04/02/2019	1	compteur enquêter client
.	AVENUE DE LAHR	DOLE	11/01/2019	1	compteur enquêter client
4	RUE DU PARLEMENT	DOLE	07/01/2019	1	compteur enquêter client
187	RUE PICASSO	DOLE	08/01/2019	1	compteur enquêter client
8	RUE GUSTAVE LEFRANC	DOLE	04/02/2019	1	compteur enquêter client
27	RUE DE BESANCON	DOLE	04/06/2019	1	compteur enquêter client
27	RUE DE BESANCON	DOLE	05/06/2019	1	compteur enquêter client
27	RUE DE BESANCON	DOLE	06/06/2019	1	compteur enquêter client
18	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	06/03/2019	1	compteur enquêter client
1	RUE JULES MACHARD	DOLE	23/04/2019	1	compteur enquêter client
1 A	RUE DU BOICHOT	DOLE	07/02/2019	1	compteur enquêter client
1 A	RUE DU BOICHOT	DOLE	07/02/2019	1	compteur enquêter client
1	PLACE POINTELIN	DOLE	12/02/2019	1	compteur enquêter client

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
107	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	01/03/2019	1	compteur enquêter client
17	RUE DE L ORVEAU	DOLE	23/05/2019	1	compteur enquêter client
28	RUE DE BESANCON	DOLE	20/05/2019	1	compteur enquêter client
18	CHEMIN DE LA COMBE TRUCHENNE	DOLE	20/05/2019	1	compteur enquêter client
17	RUE F RENE DE CHATEAUBRIAND	DOLE	22/01/2019	1	compteur enquêter client
57	RUE MARGUERITE SYAMOUR	DOLE	15/02/2019	1	compteur enquêter client
65	RUE DES NOUVELLES	DOLE	18/02/2019	7	compteur enquêter client
3	RUE DU SERGENT ARNEY	DOLE	23/05/2019	1	compteur enquêter client
83	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	DOLE	27/05/2019	1	compteur enquêter client
18	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	18/02/2019	1	compteur enquêter client
103	RUE BLAISE PASCAL	DOLE	18/06/2019	1	compteur enquêter client
103	RUE BLAISE PASCAL	DOLE	28/10/2019	1	compteur enquêter client
2	RUE GUSTAVE LEFRANC	DOLE	04/02/2019	1	compteur enquêter client
2	RUE GUSTAVE LEFRANC	DOLE	04/02/2019	1	compteur enquêter client
217	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	30/10/2019	2	compteur enquêter client
11	RUE FAUSTIN BESSON	DOLE	28/11/2019	1	compteur enquêter client
4	RUE LEON GUIGNARD	DOLE	30/10/2019	1	compteur enquêter client
4	RUE LEON GUIGNARD	DOLE	30/10/2019	1	compteur enquêter client
73	RUE PASTEUR	DOLE	25/06/2019	1	compteur enquêter client
73	RUE PASTEUR	DOLE	11/07/2019	1	compteur enquêter client
170	RUE PICASSO	DOLE	09/12/2019	1	compteur enquêter client
4	RUE GUSTAVE LEFRANC	DOLE	12/08/2019	1	compteur enquêter client
.	RUE ALEXANDRE YERSIN	DOLE	12/08/2019	1	compteur enquêter client
30	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	07/11/2019	1	compteur enquêter client
13	RUE ANNE FRANK	DOLE	07/11/2019	1	compteur enquêter client
45	RUE RAYMOND BRAILLARD	DOLE	27/08/2019	1	compteur enquêter client
37	RUE LEON CHIFFLOT	DOLE	26/02/2019	1	compteur enquêter client
37	RUE LEON CHIFFLOT	DOLE	26/02/2019	1	compteur enquêter client
32	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	06/11/2019	1	compteur enquêter client
228	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	19/08/2019	1	compteur enquêter client
41	RUE DE BESANCON	DOLE	28/08/2019	1	compteur enquêter client
4	RUE DES SORBIERS	DOLE	27/08/2019	1	compteur enquêter client
16	RUE SIMON BERNARD	DOLE	12/08/2019	1	compteur enquêter client
140	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	12/08/2019	1	compteur enquêter client
323	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	19/08/2019	1	compteur enquêter client

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
.	AVENUE DE NORTHWICH	DOLE	22/08/2019	1	compteur enquêter client
52	RUE DES ARENES	DOLE	28/08/2019	1	compteur enquêter client
56	CHEMIN DE LA PRISE D EAU	DOLE	27/08/2019	1	compteur enquêter client
16	ROUTE DE CHAMPVANS	DOLE	21/08/2019	1	compteur enquêter client
25	RUE DES ABERJOUX	DOLE	27/08/2019	1	compteur enquêter client
57	RUE DES COMMARDS	DOLE	14/08/2019	1	compteur enquêter client
96	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	03/09/2019	1	compteur enquêter client
45	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	12/08/2019	1	compteur enquêter client
1	RUE DE LA MONNAIE	DOLE	13/08/2019	1	compteur enquêter client
40	RUE DE BESANCON	DOLE	05/11/2019	1	compteur enquêter client
16	RUE ALEXIS MILLARDET	DOLE	27/08/2019	1	compteur enquêter client
24	RUE DU LOUP	DOLE	28/08/2019	1	compteur enquêter client
49 B	RUE DES ARENES	DOLE	21/08/2019	1	compteur enquêter client
4	RUE DES ARENES	DOLE	28/08/2019	1	compteur enquêter client
1 A	RUE DU BOICHOT	DOLE	07/02/2019	13	compteur enquêter client
39	AVENUE DE LANDON	DOLE	07/11/2019	1	compteur enquêter client
32	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	06/11/2019	1	compteur enquêter client
22	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	17/04/2019	1	compteur enquêter client
8	IMPASSE LES JARDINS DE LA PAULE	DOLE	01/02/2019	1	compteur enquêter client
8	RUE DE LA PAULE	DOLE	01/02/2019	1	compteur enquêter client
9	RUE DE L ORVEAU	DOLE	02/07/2019	1	compteur enquêter client
37	RUE DES ARENES	DOLE	11/07/2019	1	compteur enquêter client
18	CHEMIN DES GRANDES GAUGUELUES	DOLE	26/06/2019	1	compteur enquêter client
11	RUE DU COLLEGE DE L ARC	DOLE	02/07/2019	1	compteur enquêter client
73	RUE DES FOURCHES	DOLE	01/07/2019	1	compteur enquêter client
18	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	12/11/2019	1	compteur enquêter client
18	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	12/11/2019	1	compteur enquêter client
1	RUE DE FRANCHE COMTE	DOLE	17/04/2019	1	compteur enquêter client
32	GRANDE RUE	DOLE	25/09/2019	1	compteur enquêter client
1	RUE JULES MACHARD	DOLE	13/11/2019	1	compteur enquêter client
39	AVENUE DE LANDON	DOLE	11/07/2019	1	compteur enquêter client
100	RUE RENE DESCARTES	DOLE	09/12/2019	1	compteur enquêter client
100	RUE RENE DESCARTES	DOLE	23/12/2019	1	compteur enquêter client
73	RUE PASTEUR	DOLE	22/10/2019	1	compteur enquêter client
6	RUE MARQUISET	DOLE	10/07/2019	1	compteur enquêter client
2	RUE DES ARENES	DOLE	04/03/2019	1	compteur enquêter client

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
170	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	13/05/2019	1	compteur enquêter client
15	RUE DU GOUVERNEMENT	DOLE	27/05/2019	1	compteur enquêter client
.	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	25/04/2019	1	compteur enquêter client
167	RUE CHANTAL JOURDY	DOLE	30/04/2019	1	compteur enquêter client
219	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	25/04/2019	1	compteur enquêter client
217	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	25/04/2019	1	compteur enquêter client
44	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	12/06/2019	1	compteur enquêter client
1	RUE MARCEL AYME	DOLE	05/06/2019	1	compteur enquêter client
33	RUE BENJAMIN CONSTANT	DOLE	30/04/2019	1	compteur enquêter client
3	RUE MARCEL AYME	DOLE	05/06/2019	1	compteur enquêter client
73	RUE DES FOURCHES	DOLE	01/07/2019	1	compteur enquêter client
14	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	04/06/2019	1	compteur enquêter client
22	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	29/04/2019	1	compteur enquêter client
198	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	06/03/2019	1	compteur enquêter client
13	RUE DU DAUPHINE	DOLE	07/03/2019	1	compteur enquêter client
.	RUE GENERAL MALET	DOLE	24/04/2019	1	compteur enquêter client
.	PLACE PRECIPIANO	DOLE	08/03/2019	1	compteur enquêter client
167	RUE CHANTAL JOURDY	DOLE	08/07/2019	1	compteur enquêter client
27	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	20/09/2019	1	compteur enquêter client
103	RUE BLAISE PASCAL	DOLE	07/03/2019	1	compteur enquêter client
1	PLACE POINTELIN	DOLE	27/11/2019	1	compteur enquêter client
14	BOULEVARD DES FRERES LUMIERE	DOLE	26/09/2019	1	compteur enquêter client
64	AVENUE DE LANDON	DOLE	26/04/2019	1	compteur enquêter client
37	RUE CHARLES BLIND	DOLE	13/05/2019	1	compteur enquêter client
20	RUE DE BESANCON	DOLE	22/10/2019	1	compteur enquêter client
12	RUE GUSTAVE LEFRANC	DOLE	28/11/2019	1	compteur enquêter client
4	RUE ANTOINE BRUN	DOLE	06/05/2019	1	compteur enquêter client
22	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	29/04/2019	1	compteur enquêter client
17	RUE PIERRE VERNIER	DOLE	13/03/2019	1	compteur enquêter client
36	RUE SIMON BERNARD	DOLE	30/04/2019	1	compteur enquêter client
169	RUE PICASSO	DOLE	14/05/2019	1	compteur enquêter client
5	PLACE DE LA SOUS PREFECTURE	DOLE	13/08/2019	1	compteur enquêter client
169	RUE PICASSO	DOLE	17/07/2019	1	compteur enquêter client
249	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	19/04/2019	1	compteur enquêter client
7	PLACE POINTELIN	DOLE	01/10/2019	1	compteur enquêter client
7	PLACE POINTELIN	DOLE	01/10/2019	1	compteur enquêter client

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
26	RUE JEAN JOSEPH PALLU	DOLE	17/07/2019	1	compteur enquêter client
7	RUE DU GOUVERNEMENT	DOLE	09/05/2019	1	compteur enquêter client
32	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	16/04/2019	1	compteur enquêter client
1 B	RUE DES GRANDES CARRIERES	DOLE	03/06/2019	1	compteur enquêter client
1 B	RUE DES GRANDES CARRIERES	DOLE	21/06/2019	1	compteur enquêter client
1	RUE ANTOINE BRUN	DOLE	13/11/2019	2	compteur enquêter client
18	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	19/07/2019	1	compteur enquêter client
18	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	25/07/2019	1	compteur enquêter client
5	PLACE DE LA SOUS PREFECTURE	DOLE	27/05/2019	1	compteur enquêter client
22	RUE PASTEUR	DOLE	25/06/2019	1	compteur enquêter client
18	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	18/07/2019	1	compteur enquêter client
18	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	19/07/2019	1	compteur enquêter client
118	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	26/08/2019	4	compteur enquêter client
3	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	09/10/2019	1	compteur enquêter client
15	PLACE POINTAIRE	DOLE	23/05/2019	1	compteur enquêter client
103	RUE BLAISE PASCAL	DOLE	17/05/2019	1	compteur enquêter client
389	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	16/10/2019	1	compteur enquêter client
389	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	17/10/2019	1	compteur enquêter client
33	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	14/10/2019	1	compteur enquêter client
15	CHEMIN DU DEFOIS	DOLE	14/10/2019	1	compteur enquêter client
15	CHEMIN DU DEFOIS	DOLE	14/10/2019	1	compteur enquêter client
8	RUE DES TEMPLIERS	DOLE	11/12/2019	1	compteur enquêter client
10	RUE LOUIS ROBERT	DOLE	14/10/2019	1	compteur enquêter client
16	RUE DU DAUPHINE	DOLE	14/10/2019	1	compteur enquêter client
68	RUE JULIEN FEUVRIER	DOLE	30/10/2019	1	compteur enquêter client
18	RUE DE BESANCON	DOLE	24/10/2019	11	compteur enquêter client
15	PLACE POINTAIRE	DOLE	13/08/2019	1	compteur enquêter client
5	_	DOLE	01/08/2019	1	compteur enquêter client
1	PLACE DU COULON	DOLE	06/08/2019	1	compteur enquêter client
1	PLACE DU COULON	DOLE	13/08/2019	1	compteur enquêter client
27	ROUTE NATIONALE	DOLE	12/08/2019	1	compteur enquêter client
103	RUE BLAISE PASCAL	DOLE	08/08/2019	1	compteur enquêter client
103	RUE BLAISE PASCAL	DOLE	08/08/2019	1	compteur enquêter client
103	RUE BLAISE PASCAL	DOLE	08/08/2019	1	compteur enquêter client
103	RUE BLAISE PASCAL	DOLE	08/08/2019	1	compteur enquêter client
103	RUE BLAISE PASCAL	DOLE	08/08/2019	1	compteur enquêter client
103	RUE BLAISE PASCAL	DOLE	08/08/2019	1	compteur enquêter client
50	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	14/08/2019	1	compteur enquêter client

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
103	RUE BLAISE PASCAL	DOLE	09/08/2019	1	compteur enquêter client
109	RUE RENE DESCARTES	DOLE	27/08/2019	1	compteur enquêter client
114	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	26/08/2019	1	compteur enquêter client
118	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	26/08/2019	1	compteur enquêter client
118	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	26/08/2019	1	compteur enquêter client
118	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	26/08/2019	1	compteur enquêter client
8	RUE CHARLES LAUMIER	DOLE	29/08/2019	1	compteur enquêter client
12	RUE STEPHEN PICHON	DOLE	30/08/2019	1	compteur enquêter client
17	RUE DE L ORVEAU	DOLE	29/08/2019	1	compteur enquêter client
17	RUE DE L ORVEAU	DOLE	29/08/2019	1	compteur enquêter client
3	RUE CHARLES SAURIA	DOLE	22/05/2019	1	compteur enquêter équipement
76	RUE DES ARENES	DOLE	04/03/2019	1	compteur enquêter équipement
35	ROUTE NATIONALE	DOLE	15/05/2019	1	compteur enquêter équipement
5	RUE JOSEPH BONAVENTURE MAIROT	DOLE	18/04/2019	1	compteur enquêter équipement
3	RUE HUBERT DEZ	DOLE	11/04/2019	1	compteur enquêter équipement
52	RUE DE BESANCON	DOLE	15/04/2019	1	compteur enquêter équipement
71	RUE PASTEUR	DOLE	04/06/2019	1	compteur enquêter équipement
8	RUE DE CHAUX	DOLE	06/02/2019	1	compteur enquêter équipement
28	RUE CASIMIR DE PERSAN	DOLE	08/02/2019	1	compteur enquêter équipement
28	RUE DE BESANCON	DOLE	20/05/2019	17	compteur enquêter équipement
5	RUE CAMILLE CLAUDEL	DOLE	14/06/2019	1	compteur enquêter équipement
7	CHEMIN DES BOIS D ANTAN	DOLE	17/06/2019	1	compteur enquêter équipement
4	RUE DES ARENES	DOLE	04/03/2019	4	compteur enquêter équipement
3	RUE CHARLES SAURIA	DOLE	22/05/2019	1	compteur enquêter équipement
40	RUE DE BESANCON	DOLE	05/11/2019	6	compteur enquêter équipement
8	RUE DU COLLEGE DE L ARC	DOLE	25/02/2019	1	compteur enquêter équipement
43	RUE MARIUS PIEYRE	DOLE	09/07/2019	1	compteur enquêter équipement
.	PLATES FORMES IND MESNILS	DOLE	13/06/2019	1	compteur enquêter équipement
.	RUE JEAN HEBERLING	DOLE	12/06/2019	1	compteur enquêter équipement
27	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	11/07/2019	1	compteur enquêter équipement
7	RUE HENRI ET MARIE JEANRENAUD	DOLE	18/06/2019	1	compteur enquêter équipement
22	RUE DU COLLEGE DE L ARC	DOLE	20/06/2019	1	compteur enquêter équipement
52	RUE JEAN JOSEPH PALLU	DOLE	12/06/2019	1	compteur enquêter équipement
5 B	RUE EMMANUEL JODELET	DOLE	12/06/2019	1	compteur enquêter équipement

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
85	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	12/06/2019	1	compteur enquêter équipement
.	ZONE INDUSTRIELLE LES EPENOTTES	DOLE	12/06/2019	1	compteur enquêter équipement
175	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	13/06/2019	1	compteur enquêter équipement
23	RUE DU DAUPHINE	DOLE	12/06/2019	1	compteur enquêter équipement
1	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	12/06/2019	1	compteur enquêter équipement
215	RUE DU BIZARD	DOLE	18/06/2019	1	compteur enquêter équipement
17	RUE MARQUSET	DOLE	18/06/2019	1	compteur enquêter équipement
56	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	12/06/2019	1	compteur enquêter équipement
22	RUE DE LA SOUS PREFECTURE	DOLE	13/08/2019	1	compteur enquêter équipement
15	RUE SIMON BERNARD	DOLE	04/04/2019	1	compteur enquêter équipement
175	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	29/10/2019	50	compteur enquêter équipement
15 B	RUE MACEDONIO MELLONI	DOLE	21/02/2019	1	compteur enquêter équipement
.	PLACE DE L EUROPE	DOLE	05/11/2019	1	compteur enquêter équipement
15 B	RUE MACEDONIO MELLONI	DOLE	22/02/2019	1	compteur enquêter équipement
6	RUE MAHAUT D ARTOIS	DOLE	26/06/2019	1	compteur enquêter équipement
.	RUE CHANTAL JOURDY	DOLE	30/12/2019	1	compteur enquêter équipement
38 B	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	06/11/2019	1	compteur enquêter équipement
90	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	24/06/2019	1	compteur enquêter équipement
90	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	24/06/2019	1	compteur enquêter équipement
32	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	04/11/2019	1	compteur enquêter équipement
90	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	24/06/2019	1	compteur enquêter équipement
56	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	14/08/2019	1	compteur enquêter équipement
24	ROUTE NATIONALE	DOLE	26/08/2019	1	compteur enquêter équipement
200	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	21/08/2019	1	compteur enquêter équipement
32	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	01/10/2019	1	compteur enquêter équipement
24	ROUTE NATIONALE	DOLE	26/08/2019	1	compteur enquêter équipement
14	RUE DE LA PROIE	DOLE	27/02/2019	1	compteur enquêter équipement
9	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	29/08/2019	1	compteur enquêter équipement
20	AVENUE ROCKEFELLER	DOLE	06/11/2019	1	compteur enquêter équipement
24	ROUTE NATIONALE	DOLE	26/08/2019	1	compteur enquêter équipement
24	ROUTE NATIONALE	DOLE	26/08/2019	1	compteur enquêter équipement
24	ROUTE NATIONALE	DOLE	26/08/2019	1	compteur enquêter équipement

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
24	ROUTE NATIONALE	DOLE	26/08/2019	1	compteur enquêter équipement
9	RUE ALEXANDRE VIALATTE	DOLE	22/08/2019	1	compteur enquêter équipement
24	ROUTE NATIONALE	DOLE	26/08/2019	1	compteur enquêter équipement
24	ROUTE NATIONALE	DOLE	26/08/2019	1	compteur enquêter équipement
24	ROUTE NATIONALE	DOLE	26/08/2019	1	compteur enquêter équipement
.	PLACE FREDERIC BARBEROUSSE	DOLE	21/08/2019	1	compteur enquêter équipement
24	ROUTE NATIONALE	DOLE	26/08/2019	1	compteur enquêter équipement
18	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	25/06/2019	3	compteur enquêter équipement
1	RUE DU BOICHOT	DOLE	28/06/2019	1	compteur enquêter équipement
8	RUE DU GOUVERNEMENT	DOLE	16/04/2019	1	compteur enquêter équipement
27	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	23/09/2019	1	compteur enquêter équipement
15	RUE MARIE ET PIERRE CURIE	DOLE	12/11/2019	1	compteur enquêter équipement
82	ROUTE NATIONALE	DOLE	03/07/2019	1	compteur enquêter équipement
128	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	03/07/2019	1	compteur enquêter équipement
54	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	12/06/2019	1	compteur enquêter équipement
8	RUE DU GOUVERNEMENT	DOLE	06/05/2019	1	compteur enquêter équipement
30	RUE DU 21 JANVIER	DOLE	15/03/2019	1	compteur enquêter équipement
15	RUE MAURICE PAGNON	DOLE	19/07/2019	1	compteur enquêter équipement
76	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	16/10/2019	1	compteur enquêter équipement
7	RUE ALEXANDRE VIALATTE	DOLE	12/10/2019	1	compteur enquêter équipement
3	RUE DU COULON	DOLE	06/08/2019	1	compteur enquêter équipement
108	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	26/08/2019	1	compteur enquêter équipement
.	VENTE EN GROS	DOLE	29/08/2019	1	compteur enquêter équipement
173	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	29/08/2019	1	compteur enquêter équipement
11	RUE DES FOURCHES	DOLE	31/05/2019	1	compteur enquêter fuite
.	CHEMIN DE PONTARLIER	DOLE	25/07/2019	1	compteur enquêter fuite
9	RUE DE L ORVEAU	DOLE	30/07/2019	1	compteur enquêter fuite
103	RUE BLAISE PASCAL	DOLE	03/06/2019	1	compteur enquêter fuite
7	PLACE POINTELIN	DOLE	13/02/2019	1	compteur enquêter fuite
159	RUE LEON GUIGNARD	DOLE	13/02/2019	1	compteur enquêter fuite
32	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	DOLE	13/02/2019	1	compteur enquêter fuite
186	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	13/02/2019	1	compteur enquêter fuite
57	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	13/02/2019	1	compteur enquêter fuite
52	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	13/02/2019	1	compteur enquêter fuite

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
52	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	21/05/2019	1	compteur enquêter fuite
59	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	21/05/2019	1	compteur enquêter fuite
21	RUE MARIUS PIEYRE	DOLE	21/05/2019	1	compteur enquêter fuite
17	RUE ROMAIN ROLLAND	DOLE	18/06/2019	1	compteur enquêter fuite
185	AVENUE DE LANDON	DOLE	18/06/2019	1	compteur enquêter fuite
1	GRANDE RUE	DOLE	27/05/2019	1	compteur enquêter fuite
15	RUE MARIE ET PIERRE CURIE	DOLE	18/06/2019	1	compteur enquêter fuite
10	RUE FRANCOIS DEMESNAY	DOLE	18/06/2019	1	compteur enquêter fuite
74	AVENUE DE VERDUN	DOLE	18/06/2019	1	compteur enquêter fuite
103	RUE BLAISE PASCAL	DOLE	18/06/2019	1	compteur enquêter fuite
8	RUE DE LA PAULE	DOLE	28/01/2019	1	compteur enquêter fuite
6	RUE DU GENERAL LACHICHE	DOLE	08/04/2019	1	compteur enquêter fuite
6	RUE BAUZONNET	DOLE	04/09/2019	1	compteur enquêter fuite
43	RUE DES SORBIERS	DOLE	22/02/2019	1	compteur enquêter fuite
2	RUE ANDRE MARIE AMPERE	DOLE	29/01/2019	1	compteur enquêter fuite
20	AVENUE ROCKEFELLER	DOLE	08/11/2019	1	compteur enquêter fuite
4	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	16/09/2019	1	compteur enquêter fuite
9	RUE DU 21 JANVIER	DOLE	17/09/2019	1	compteur enquêter fuite
1	RUE DE LA BOMBARDIERE	DOLE	28/06/2019	1	compteur enquêter fuite
126	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	03/07/2019	1	compteur enquêter fuite
219	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	18/11/2019	1	compteur enquêter fuite
34	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DOLE	18/11/2019	1	compteur enquêter fuite
35	RUE ELIE PUFFENEY	DOLE	18/11/2019	1	compteur enquêter fuite
12	RUE JOSEPH MARIE JACQUARD	DOLE	29/11/2019	1	compteur enquêter fuite
29	RUE DE CHAUX	DOLE	30/09/2019	1	compteur enquêter fuite
11	RUE MARQUiset	DOLE	30/04/2019	1	compteur enquêter fuite
14	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	01/10/2019	1	compteur enquêter fuite
.	RUE JEAN DE VIENNE	DOLE	01/10/2019	1	compteur enquêter fuite
77	RUE DES PATERS	DOLE	20/03/2019	1	compteur enquêter fuite
176	RUE DU BOICHOT	DOLE	22/07/2019	1	compteur enquêter fuite
176	RUE DU BOICHOT	DOLE	26/07/2019	1	compteur enquêter fuite
40	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	22/07/2019	1	compteur enquêter fuite
10	RUE HECTOR BERLIOZ	DOLE	14/10/2019	1	compteur enquêter fuite
98	CHEMIN DE LA COMBE TRUCHENNE	DOLE	14/10/2019	1	compteur enquêter fuite
5	PLACE DE LA SOUS PREFECTURE	DOLE	30/08/2019	1	compteur enquêter fuite
.	PLACE AUX FLEURS	DOLE	11/02/2019	1	compteur poser

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
38	RUE DE BESANCON	DOLE	10/07/2019	1	compteur poser
.		DOLE	11/04/2019	1	compteur poser
.	PLACE AUX FLEURS	DOLE	31/01/2019	1	compteur poser
36	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	19/03/2019	1	compteur poser
20	RUE DU GOUVERNEMENT	DOLE	16/01/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
4	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	17/01/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
4	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	17/01/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
4	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	17/01/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
9	RUE JULIEN FEUVRIER	DOLE	31/07/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
4	RUE MARIE ET PIERRE CURIE	DOLE	16/08/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
4	RUE MARIE ET PIERRE CURIE	DOLE	16/08/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
5	RUE CAMILLE CLAUDEL	DOLE	01/08/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
4	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	17/01/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
131	RUE CHANTAL JOURDY	DOLE	18/01/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
132	RUE CHANTAL JOURDY	DOLE	18/01/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
134	RUE CHANTAL JOURDY	DOLE	18/01/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
135	RUE CHANTAL JOURDY	DOLE	18/01/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
8	RUE ARTHUR RIMBAUD	DOLE	12/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
384	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	22/01/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
4	RUE STEPHEN PICHON	DOLE	22/05/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
9	RUE JULIEN FEUVRIER	DOLE	22/10/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
1	RUE STEPHEN PICHON	DOLE	19/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
75	RUE DES PATERS	DOLE	10/05/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
13	RUE ALEXIS CORDIENNE	DOLE	05/03/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
149	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	08/11/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
2	RUE DES ARENES	DOLE	31/01/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
2	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	06/02/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
68	ST YLIE	DOLE	27/02/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
68	ST YLIE	DOLE	28/02/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
68	ST YLIE	DOLE	28/02/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
68	ST YLIE	DOLE	28/02/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
18	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	12/11/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
2	RUE DES ARENES	DOLE	06/02/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
68	ST YLIE	DOLE	28/02/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
33	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
1	CHEMIN DES RIVIERES	DOLE	15/11/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
37	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
35	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
35	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
35	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
35	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
35	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
35	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
35	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
35	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
35	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
35	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
35	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
39	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
41	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
33	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
33	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
33	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
31	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
31	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
31	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
29	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
29	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
27	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
33	ROUTE NATIONALE	DOLE	27/06/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
94	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	13/03/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
10	RUE STEPHEN PICHON	DOLE	05/07/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
21	RUE MACEDONIO MELLONI	DOLE	04/07/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
41 A	RUE DES ARENES	DOLE	12/03/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
11	RUE DE LA SAULINE	DOLE	07/05/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
.	RUE THEVENOT	DOLE	10/07/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
24	RUE DU CRECHOT	DOLE	25/11/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
13	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	27/11/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
13	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	27/11/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
13	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	27/11/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
13	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	27/11/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
13	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	27/11/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
13	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	27/11/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
13	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	27/11/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
3	RUE PAUL VERLAINE	DOLE	15/05/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
8	RUE MARCEL AYME	DOLE	06/02/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
22	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DOLE	14/03/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
17	RUE ANNE FRANCK	DOLE	03/05/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
46	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	08/10/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
46	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	08/10/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
46	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	08/10/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
4 A	RUE MONGE	DOLE	07/10/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
12	RUE ANNE FRANK	DOLE	08/10/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
11	RUE MARCEL AYME	DOLE	10/12/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
15	RUE MAURICE PAGNON	DOLE	19/07/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
62	RUE DES FOURCHES	DOLE	18/09/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
62	RUE DES FOURCHES	DOLE	18/09/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
2	RUE STEPHEN PICHON	DOLE	28/08/2019	1	compteur poser avec émetteur téléR
2	CHEMIN DU CHAMP DEZ	DOLE	07/06/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
41	RUE GENERAL MALET	DOLE	29/03/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
102	RUE DES FOURCHES	DOLE	15/04/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
5	RUE JOSEPH BONAVENTURE MAIROT	DOLE	21/05/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
3	RUE HUBERT DEZ	DOLE	15/04/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
37	RUE JUSTIN PANNAUX	DOLE	20/02/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
25	RUE PRINCE DE CONDE	DOLE	21/05/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
13	RUE PRINCE DE CONDE	DOLE	27/02/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
5	RUE DES HORTENSIAS	DOLE	20/02/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
22	RUE DES VIEILLES BOUCHERIES	DOLE	08/10/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
24	RUE JEAN JOSEPH PALLU	DOLE	19/02/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
44	RUE DES COMMARDS	DOLE	18/02/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
17	RUE MARGUERITE BOURCET	DOLE	14/01/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
49	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	11/07/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
27	AVENUE LEON JOUHAUX	DOLE	03/06/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
4	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	17/01/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
32	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	31/07/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
8	RUE MARCEL AYME	DOLE	06/02/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
206	RUE GUYNEMER	DOLE	16/04/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
9	PLACE POINTELIN	DOLE	12/02/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
36	RUE SIMON BERNARD	DOLE	30/04/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
9	RUE DES PATERS	DOLE	02/04/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
50	RUE DE LA BOMBARDIERE	DOLE	27/03/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
50	RUE ANDRE LEBON	DOLE	18/02/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
21	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	27/05/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
73	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	22/10/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
40	RUE ANDRE LEBON	DOLE	08/04/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
3	RUE DU GENERAL LASNE	DOLE	02/05/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
4	RUE ANTOINE BRUN	DOLE	03/06/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
26	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	04/04/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
22	RUE DU COLLEGE DE L ARC	DOLE	09/07/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
86	RUE DES ARENES	DOLE	14/08/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
116	RUE ALSACE LORRAINE	DOLE	12/07/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
14	RUE ANDRE LEBON	DOLE	04/09/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
72	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	14/06/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
85	RUE DES FOURCHES	DOLE	12/06/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
19	RUE DE LA PROIE	DOLE	29/10/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
5	RUE DE SEANS	DOLE	04/09/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
34	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DOLE	24/06/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
4	RUE DES SORBIERS	DOLE	04/11/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
40	RUE ANDRE LEBON	DOLE	25/09/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
2	RUE DU SERGENT ARNEY	DOLE	25/02/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
37	RUE HECTOR BERLIOZ	DOLE	26/02/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
2	RUE ANDRE MARIE AMPERE	DOLE	31/01/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
33	RUE ELIE PUFFENEY	DOLE	23/07/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
5	RUE DE BESANCON	DOLE	06/08/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
8	RUE DES FOURCHES	DOLE	06/11/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
21	RUE DE SEANS	DOLE	21/08/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
21	RUE DES BRUYERES	DOLE	08/08/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
18	RUE THEVENOT	DOLE	07/08/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
26	RUE ELSA TRIOLET	DOLE	06/08/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
14	RUE DE BESANCON	DOLE	06/08/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
29	RUE DE CHAUX	DOLE	20/08/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
41	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	27/08/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
23	RUE DU BIZARD	DOLE	05/08/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
37	RUE PASTEUR	DOLE	11/09/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
37	RUE PASTEUR	DOLE	11/09/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
37	RUE PASTEUR	DOLE	11/09/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
9	RUE DE SEANS	DOLE	23/10/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
14	RUE DE LA PROIE	DOLE	06/03/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
47	RUE RENVERS DE PLUMONT	DOLE	08/02/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
100	RUE DE LA RESISTANCE	DOLE	28/02/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
38	RUE SIMON BERNARD	DOLE	16/04/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
36	RUE SIMON BERNARD	DOLE	16/04/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
36	RUE SIMON BERNARD	DOLE	16/04/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
27	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	24/09/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
203	RUE DU BOICHOT	DOLE	14/11/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
39	RUE MACEDONIO MELLONI	DOLE	13/11/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
36	CHEMIN DES RIVIERES	DOLE	25/09/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
1	RUE DE LA MONNAIE	DOLE	14/11/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
122	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	11/10/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
1 A	RUE DU BOICHOT	DOLE	23/09/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
79	RUE PASTEUR	DOLE	02/10/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
93	RUE DES NOUVELLES	DOLE	11/07/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
8	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	24/04/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
13	RUE VICTOR HUGUENIN	DOLE	23/04/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
127	RUE DE LA RESISTANCE	DOLE	06/05/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
.	RUE MACEDONIO MELLONI	DOLE	25/04/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
3	RUELLE SAINT MAURIS	DOLE	07/10/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
12	RUE GUSTAVE LEFRANC	DOLE	28/11/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
4	RUE ANTOINE BRUN	DOLE	06/05/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
13	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	27/11/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
.	RUE CHANTAL JOURDY	DOLE	14/03/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
5	RUE DE LA VOUVRE	DOLE	14/10/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
7	RUE ALBERT CAMUS	DOLE	02/10/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
6	RUE JULES MACHARD	DOLE	01/10/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
25	RUE DE SEANS	DOLE	18/04/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
7	RUE DU GOUVERNEMENT	DOLE	09/05/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
44	RUE DES COMMARDS	DOLE	15/05/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
30	RUE DU SERGENT ARNEY	DOLE	09/12/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
103	RUE DU BIZARD	DOLE	21/10/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
1	RUE DE LA BOMBARDIERE	DOLE	17/07/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
288	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	22/03/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
8	RUE DE LA PROIE	DOLE	22/10/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
25	RUE ELIE PUFFENEY	DOLE	26/12/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
.	RUE CHANTAL JOURDY	DOLE	30/12/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
10	RUE HENRI DUNANT	DOLE	12/12/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
114	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	05/08/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
86	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	08/08/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
52	RUE JEAN JOSEPH PALLU	DOLE	07/08/2019	1	compteur remplacer avec émetteur téléR
6	RUE SOMBARDIER	DOLE	25/10/2019	1	compteur remplacer pour anomalie technique
.	RUE THEVENOT	DOLE	10/04/2019	1	compteur remplacer pour anomalie technique

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
2	RUE DES ARENES	DOLE	04/01/2019	1	devis métré réaliser
13	RUE DE BESANCON	DOLE	09/05/2019	1	devis métré réaliser
.	CHEMIN DE LA GRANGE CHAILLOT	DOLE	20/05/2019	1	devis métré réaliser
12	RUE DE LA FENOTTE	DOLE	31/05/2019	1	devis métré réaliser
.	CHEMIN DES LONGEOTTES	DOLE	11/01/2019	1	devis métré réaliser
82	RUE DES ARENES	DOLE	26/07/2019	1	devis métré réaliser
2	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	09/01/2019	1	devis métré réaliser
22	RUE DES MARENCHES	DOLE	01/04/2019	1	devis métré réaliser
4	RUE DES ARENES	DOLE	17/01/2019	1	devis métré réaliser
96	RUE DES COMMARDS	DOLE	17/01/2019	1	devis métré réaliser

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
1	RUE STEPHEN PICHON	DOLE	04/06/2019	1	devis métré réaliser
11	RUE JEAN BOYVIN	DOLE	14/01/2019	1	devis métré réaliser
8	RUE DU GENERAL BETHOUART	DOLE	14/06/2019	1	devis métré réaliser
8	RUE DU COLLEGE DE LARC	DOLE	14/06/2019	1	devis métré réaliser
4	RUE STEPHEN PICHON	DOLE	18/01/2019	1	devis métré réaliser
3	RUE DES PACOTTES	DOLE	18/01/2019	1	devis métré réaliser
46	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	08/04/2019	1	devis métré réaliser
50	RUE DU CRECHOT	DOLE	21/05/2019	1	devis métré réaliser
43	RUE D ARGENT	DOLE	24/05/2019	1	devis métré réaliser
87	RUE DES NOUVELLES	DOLE	22/02/2019	1	devis métré réaliser
8	RUE ARTHUR RIMBAUD	DOLE	22/05/2019	1	devis métré réaliser
5	RUE JULIEN FEUVRIER	DOLE	25/10/2019	1	devis métré réaliser
45	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	27/05/2019	1	devis métré réaliser
10	RUE CLAUDE ANTOINE BOUGAULD	DOLE	17/06/2019	1	devis métré réaliser
6	RUE SOMBARDIER	DOLE	24/10/2019	1	devis métré réaliser
10	RUE STEPHEN PICHON	DOLE	17/06/2019	1	devis métré réaliser
28	RUE DES FOURCHES	DOLE	17/06/2019	1	devis métré réaliser
36	CHEMIN DES LONGEOTTES	DOLE	25/01/2019	1	devis métré réaliser
5	RUE JULIEN FEUVRIER	DOLE	08/11/2019	1	devis métré réaliser
65	RUE LOUIS DE LA VERNE	DOLE	06/09/2019	1	devis métré réaliser
21	CHEMIN DU DEFOIS	DOLE	09/09/2019	1	devis métré réaliser
.	RUE DU CAPITAINE LACUZON	DOLE	20/06/2019	1	devis métré réaliser
39	AVENUE DE LANDON	DOLE	01/07/2019	1	devis métré réaliser
16	AVENUE DE LANDON	DOLE	09/09/2019	1	devis métré réaliser
144	RUE DU BIZARD	DOLE	04/02/2019	1	devis métré réaliser
3	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	24/04/2019	1	devis métré réaliser
12	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	13/09/2019	1	devis métré réaliser
20	RUE DU LOUP	DOLE	01/02/2019	1	devis métré réaliser
21	RUE MACEDONIO MELLONI	DOLE	04/02/2019	1	devis métré réaliser
.	RUE DE L OREE DU BOIS	DOLE	10/09/2019	1	devis métré réaliser
4	RUE MARIE ET PIERRE CURIE	DOLE	01/07/2019	1	devis métré réaliser
2	RUE BARON BOUVIER	DOLE	08/02/2019	1	devis métré réaliser
11	RUE MARCEL AYME	DOLE	15/11/2019	1	devis métré réaliser
2	RUE STEPHEN PICHON	DOLE	19/06/2019	1	devis métré réaliser

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
22	CHEMIN DES RIVIERES	DOLE	23/09/2019	1	devis métré réaliser
7	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	15/07/2019	1	devis métré réaliser
77	RUE CHARLES BLIND	DOLE	23/09/2019	1	devis métré réaliser
11	RUE DE LA SAULINE	DOLE	18/04/2019	1	devis métré réaliser
75	RUE DES PATERS	DOLE	08/03/2019	1	devis métré réaliser
24	CHEMIN DES LONGEOTTES	DOLE	18/04/2019	1	devis métré réaliser
3	RUE DE CHAUX	DOLE	03/07/2019	1	devis métré réaliser
138	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	12/07/2019	1	devis métré réaliser
20	PL NATIONALE CHARLES DE GAULLE	DOLE	15/11/2019	1	devis métré réaliser
178	RUE DU BOICHOT	DOLE	26/09/2019	1	devis métré réaliser
39	RUE DE LA FENOTTE	DOLE	26/04/2019	1	devis métré réaliser
27 B	GRANDE RUE	DOLE	26/04/2019	1	devis métré réaliser
17	RUE ANNE FRANCK	DOLE	25/04/2019	1	devis métré réaliser
47	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	25/11/2019	1	devis métré réaliser
62	RUE DES FOURCHES	DOLE	08/07/2019	1	devis métré réaliser
1	RUE DE CRISSEY	DOLE	29/11/2019	1	devis métré réaliser
404	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	23/09/2019	1	devis métré réaliser
38	CHEMIN DES RIVIERES	DOLE	04/11/2019	1	devis métré réaliser
90	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	30/09/2019	1	devis métré réaliser
133	AVENUE EISENHOWER	DOLE	30/09/2019	1	devis métré réaliser
49	RUE DE LA FONTAINE	DOLE	12/07/2019	1	devis métré réaliser
8	RUE DE LA PAULE	DOLE	22/03/2019	1	devis métré réaliser
9	RUE JULIEN FEUVRIER	DOLE	17/06/2019	1	devis métré réaliser
35	CHEMIN DES NOCHES	DOLE	09/12/2019	1	devis métré réaliser
46	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	DOLE	11/10/2019	1	devis métré réaliser
16	GRANDE RUE	DOLE	23/12/2019	1	devis métré réaliser
149	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	18/10/2019	1	devis métré réaliser
115	RUE DES COMMARDS	DOLE	19/08/2019	1	devis métré réaliser
17	RUE SOMBARDIER	DOLE	19/08/2019	1	devis métré réaliser
3	RUE DES CERISIERS	DOLE	26/08/2019	1	devis métré réaliser
.	RUE PLAISANCE	DOLE	06/09/2019	1	devis métré réaliser
16 A	RUE HENRI DUNANT	DOLE	02/09/2019	1	devis métré réaliser
19 B	CHEMIN DES NOCHES	DOLE	02/09/2019	1	devis métré réaliser

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
19	RUE CAMILLE CLAUDEL	DOLE	07/10/2019	1	regard compteur enquêter
19	RUE CAMILLE CLAUDEL	DOLE	08/10/2019	1	regard compteur enquêter
5	Jodelet	DOLE	14/08/2019	1	regard compteur enquêter

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
.	RUE DE LA PROIE	DOLE	30/10/2019	3	réseau eau arrêt d'eau réaliser
.	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	25/06/2019	1	réseau eau arrêt d'eau réaliser
-	RUE MARIUS PIEYRE	DOLE	15/07/2019	10	réseau eau arrêt d'eau réaliser
.	RUE DU NEMOND	DOLE	01/10/2019	4	réseau eau arrêt d'eau réaliser
.	RUE DU NEMOND	DOLE	10/10/2019	6	réseau eau arrêt d'eau réaliser

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
33	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	08/01/2019	1	réseau eau enquêter (débit, pression)
36	RUE DU TUMULUS	DOLE	28/01/2019	1	réseau eau enquêter (débit, pression)
8	RUE DES EQUEVILLONS	DOLE	09/09/2019	1	réseau eau enquêter (débit, pression)
36	RUE DU TUMULUS	DOLE	01/07/2019	1	réseau eau enquêter (débit, pression)
*	RUE DU COLLEGE DE L ARC	DOLE	07/11/2019	2	réseau eau enquêter (débit, pression)
2	CHEMIN DE MONTCIEL	DOLE	01/07/2019	1	réseau eau enquêter (débit, pression)
15	CHEMIN DU DEFOIS	DOLE	12/03/2019	1	réseau eau enquêter (débit, pression)
73	ROUTE NATIONALE	DOLE	17/07/2019	2	réseau eau enquêter (débit, pression)
34	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	11/12/2019	1	réseau eau enquêter (débit, pression)
.	RUE GENERAL MALET	DOLE	21/08/2019	1	réseau eau enquêter (débit, pression)
48	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	27/08/2019	1	réseau eau enquêter (débit, pression)

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
25	RUE DU TUMULUS	DOLE	14/02/2019	1	réseau eau enquêter fuite
13	RUE DES GARDES	DOLE	19/10/2019	1	réseau eau enquêter fuite
87	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	22/05/2019	1	réseau eau enquêter fuite
.	RUE JULES MACHARD	DOLE	10/09/2019	1	réseau eau enquêter fuite
163	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	10/11/2019	1	réseau eau enquêter fuite
91	AVENUE DE LANDON	DOLE	06/07/2019	1	réseau eau enquêter fuite

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
138	RUE LEON GUIGNARD	DOLE	01/10/2019	1	réseau eau enquêter fuite
406	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	16/03/2019	1	réseau eau enquêter fuite
134	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	13/12/2019	1	réseau eau enquêter fuite
18	RUE MARIUS PIEYRE	DOLE	13/12/2019	1	réseau eau enquêter fuite
34	RUE ROGER SIBLOT	DOLE	14/08/2019	1	réseau eau enquêter fuite

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
60	RUE YOURI GAGARINE	DOLE	08/08/2019	1	réseau eau enquêter pour qualité eau
20	CHEMIN DU LIERRE	DOLE	23/08/2019	1	réseau eau enquêter pour qualité eau

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
.	RUE PERRAUDIN	DOLE	07/01/2019	1	réseau eau réparer
8	CHEMIN DE HALAGE	DOLE	06/02/2019	1	réseau eau réparer
.	RUE JEAN MOULIN	DOLE	19/02/2019	1	réseau eau réparer
*	RUE JEAN JAURES	DOLE	27/06/2019	1	réseau eau réparer
163	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	10/11/2019	1	réseau eau réparer
.	RUE JULES MACHARD	DOLE	16/09/2019	1	réseau eau réparer
91	AVENUE DE LANDON	DOLE	06/07/2019	1	réseau eau réparer
-	RUE MARIUS PIEYRE	DOLE	08/07/2019	1	réseau eau réparer
34	CHEMIN DES RIVIERES	DOLE	22/11/2019	1	réseau eau réparer
.	AVENUE DE LAHR	DOLE	13/03/2019	1	réseau eau réparer
406	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	16/03/2019	1	réseau eau réparer
114	RUE ALSACE LORRAINE	DOLE	24/07/2019	1	réseau eau réparer
*	GRANDE RUE	DOLE	22/08/2019	1	réseau eau réparer
.	RUE DES BRUYERES	DOLE	19/12/2019	1	réseau eau réparer (suite recherche de fuite)

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
80	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	09/04/2019	1	voirie enquêter problème

7.4 Les Principales Interventions sur les Installations

COMMUNE	LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	REALISATION
DOLE	AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	Intervention mensuelle	Récurrent	30/12/2019
DOLE	AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	Intervention mensuelle	Récurrent	30/11/2019
DOLE	AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	Intervention mensuelle	Récurrent	30/10/2019
DOLE	AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	Intervention mensuelle	Récurrent	01/10/2019
DOLE	AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	Intervention mensuelle	Récurrent	28/08/2019
DOLE	AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	Intervention mensuelle	Récurrent	26/06/2019
DOLE	AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	Intervention mensuelle	Récurrent	22/05/2019
DOLE	AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	Intervention mensuelle	Récurrent	24/04/2019
DOLE	AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	Intervention mensuelle	Récurrent	22/03/2019
DOLE	AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	Intervention mensuelle	Récurrent	27/02/2019
DOLE	AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	Intervention mensuelle	Récurrent	22/01/2019
DOLE	AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	Relève	Corrective	01/10/2019

COMMUNE	LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	REALISATION
DOLE	Réservoir le Bizard	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire	04/06/2019
DOLE	Réservoir le Bizard	Contrôle réglementaire extincteurs	Contrôle réglementaire	07/11/2019
DOLE	Réservoir le Bizard	Contrôle réglementaire ligne de vie	Contrôle réglementaire	05/06/2019
DOLE	Réservoir le Bizard	Entretien Espaces verts	Récurrent	01/01/2019
DOLE	Réservoir le Bizard	Inversion d'une phase et neutre en amont du disjoncteur par Enedis	Corrective	30/10/2019
DOLE	Réservoir le Bizard	Lavage réservoir Cuve extérieure	Récurrent	06/03/2019
DOLE	Réservoir le Bizard	Lavage réservoir Cuve intérieure	Récurrent	06/03/2019
DOLE	Réservoir le Bizard	M06 + BC/260617/221438/0 + Réservoir : Inverser la phase et neutre en amont du disjoncteur de branchement	Corrective	18/07/2019
DOLE	Réservoir le Bizard	Maintenance Electromécanique Contrôle Télétransmission	Récurrent	30/10/2019
DOLE	Réservoir le Bizard	Ouverture et fermeture du portail pour Circet	Corrective	19/11/2019
DOLE	Réservoir le Bizard	Vérification et identification des vannes	Corrective	14/02/2019

COMMUNE	LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	REALISATION
DOLE	Réservoir le Landon	Contrôle réglementaire extincteurs	Contrôle réglementaire	07/11/2019
DOLE	Réservoir le Landon	Entretien Espaces verts	Récurrent	01/01/2019
DOLE	Réservoir le Landon	Lavage réservoir cuve droite	Récurrent	05/03/2019
DOLE	Réservoir le Landon	Lavage réservoir cuve gauche	Récurrent	05/03/2019

COMMUNE	LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	REALISATION
DOLE	Réservoir le Landon	Maintenance Electromécanique Contrôle Télétransmission	Récurrent	15/11/2019
DOLE	Réservoir le Landon	Problème surpresseur	Corrective	04/06/2019
DOLE	Réservoir le Landon	Renouvellement surpresseur AEP	Renouvellement	05/07/2019
DOLE	Réservoir le Landon	Surpresseur	Corrective	05/06/2019
DOLE	Réservoir le Landon	Surpresseur	Corrective	28/01/2019
DOLE	Réservoir le Landon	Vérification et identification des vannes	Corrective	13/02/2019

COMMUNE	LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	REALISATION
DOLE	Réservoir le Plumont	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire	04/06/2019
DOLE	Réservoir le Plumont	Contrôle réglementaire extincteurs	Contrôle réglementaire	07/11/2019
DOLE	Réservoir le Plumont	Contrôle réglementaire ligne de vie	Contrôle réglementaire	14/06/2019
DOLE	Réservoir le Plumont	Défaut sur la commande pompage "cuve extérieure"	Corrective	05/03/2019
DOLE	Réservoir le Plumont	Installation barre anti chute et garde-corps niveau +1	Travaux neufs	13/09/2019
DOLE	Réservoir le Plumont	Lavage réservoir Cuve extérieure	Récurrent	05/03/2019
DOLE	Réservoir le Plumont	Lavage réservoir Cuve intérieure	Récurrent	07/03/2019
DOLE	Réservoir le Plumont	Maintenance Electromécanique Contrôle Télétransmission	Récurrent	26/11/2019
DOLE	Réservoir le Plumont	Renouvellement compteur électrique	Renouvellement	30/01/2019
DOLE	Réservoir le Plumont	Renouvellement trappe d'accès	Renouvellement	12/11/2019
DOLE	Réservoir le Plumont	Vérification et identification des vannes	Corrective	14/02/2019

COMMUNE	LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	REALISATION
DOLE	Réservoir les Guenières	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire	04/06/2019
DOLE	Réservoir les Guenières	Contrôle réglementaire extincteurs	Contrôle réglementaire	07/11/2019
DOLE	Réservoir les Guenières	Contrôle réglementaire ligne de vie	Contrôle réglementaire	14/06/2019
DOLE	Réservoir les Guenières	Entretien Espaces verts	Récurrent	01/01/2019
DOLE	Réservoir les Guenières	Lavage réservoir cuve droite	Récurrent	07/03/2019
DOLE	Réservoir les Guenières	Lavage réservoir cuve gauche	Récurrent	08/03/2019
DOLE	Réservoir les Guenières	M06 + BC/290617/211533/0 + Réservoir : Identifier un disjoncteur.	Corrective	24/09/2019
DOLE	Réservoir les Guenières	Maintenance Electromécanique Contrôle Télétransmission	Récurrent	20/11/2019
DOLE	Réservoir les Guenières	Vérification et identification des vannes	Corrective	22/02/2019

COMMUNE	LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	REALISATION
DOLE	Sectorisation S11 Wilson	Plus de transition des M3	Corrective	24/12/2019

COMMUNE	LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	REALISATION
DOLE	Sectorisation S5 Boichot	Dépannage	Corrective	24/12/2019

COMMUNE	LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	REALISATION
DOLE	Sectorisation S7 Plumont	Maintenance et paramétrage Débitmètre S7 Plumont	Corrective	24/06/2019

COMMUNE	LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	REALISATION
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Analyses suite non conformité	Corrective	08/02/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Automatisation du site	Corrective	23/01/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Bache	Corrective	18/03/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Changement bouteille de chlore	Récurrent	14/11/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Changement bouteille de chlore	Récurrent	28/10/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Changement bouteille de chlore 1	Récurrent	22/02/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Changement bouteille de chlore 1	Récurrent	01/02/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Changement bouteille de chlore 1	Récurrent	02/01/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Changement bouteille de chlore 2	Récurrent	24/05/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Changement de bouteille de chlore	Corrective	22/02/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Chantier automatisation	Renouvellement	04/02/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Chantier automatisation	Renouvellement	04/02/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Chantier automatisation	Renouvellement	25/01/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Chantier automatisation	Renouvellement	18/01/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Chantier automatisation	Renouvellement	11/01/2019

COMMUNE	LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	REALISATION
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Chlore	Corrective	28/01/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Contrôle des débitmètres électromagnétiques de production	Corrective	24/04/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Contrôle réglementaire électrique+Analyse thermographique des armoires électrique	Contrôle réglementaire	05/06/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Contrôle réglementaire et maintenance BAES	Contrôle réglementaire	18/11/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Contrôle réglementaire extincteurs	Contrôle réglementaire	12/11/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Contrôle réglementaire levage	Contrôle réglementaire	14/06/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Défaut groupe 1 Landon	Corrective	13/08/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Défaut groupe 1 Landon	Corrective	16/07/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Défaut intrusion	Corrective	07/11/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Défaut pompe 1	Corrective	28/08/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Disfonctionnement de l'alarme intrusion	Corrective	30/01/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Entretien Espaces verts	Récurrent	01/01/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Installation détecteur de fuite de chlore et gyrophare	Travaux neufs	14/06/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Intervention mensuelle	Récurrent	19/12/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Intervention mensuelle	Récurrent	28/10/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Intervention mensuelle	Récurrent	27/09/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Intervention mensuelle	Récurrent	28/08/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Intervention mensuelle	Récurrent	01/08/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Intervention mensuelle	Récurrent	26/06/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Intervention mensuelle	Récurrent	27/05/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Intervention mensuelle	Récurrent	19/04/2019

COMMUNE	LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	REALISATION
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Intervention mensuelle	Récurrent	18/03/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Intervention mensuelle	Récurrent	27/02/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Intervention mensuelle	Récurrent	22/01/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Le pompage Plumont ne repart pas.	Corrective	06/03/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Livraison chlore	Récurrent	02/07/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	M06 + AB/050619/094026/0 + STATION DE POMPAGE / BUREAU : Placer sous conduit isolant ou goulotte isolante, les conducteurs isolés du luminaire.	Corrective	08/11/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	M06 + AB/050619/094253/0 + Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité.	Corrective	22/11/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	M06 + AB/110618/144757/0 + Apposer les pictogrammes sur les appareils d'éclairage de sécurité.	Corrective	22/11/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	M06 + AB/110618/144757/0 + Apposer les pictogrammes sur les appareils d'éclairage de sécurité.	Corrective	21/11/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	M06 + AB/110618/145312/0 + Remplacer la paire de gants isolants.	Corrective	22/11/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	M06 + AB/110618/145312/0 + Remplacer la paire de gants isolants.	Corrective	25/09/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	M06 + AB/110618/145402/0 + Afficher les consignes concernant les premiers soins à donner aux électrisés en extérieur.	Corrective	06/11/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	M06 + AB/110618/145402/0 + Afficher les consignes concernant les premiers soins à donner aux électrisés en extérieur.	Corrective	31/07/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	M06 + BC/200617/235221/1 + Installer une ou plusieurs télécommande de mise à l'état de repos des blocs autonomes de sécurité	Corrective	28/11/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	M06 + BC/200617/235221/1 + Installer une ou plusieurs télécommande de mise à l'état de repos des blocs autonomes de sécurité	Corrective	28/11/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	M08 + SB/210617/101845/0 + Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation sur l'appareil.	Corrective	03/05/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Maintenance Electromécanique Contrôle Télétransmission	Récurrent	31/10/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Mesures électriques	Corrective	24/01/2019

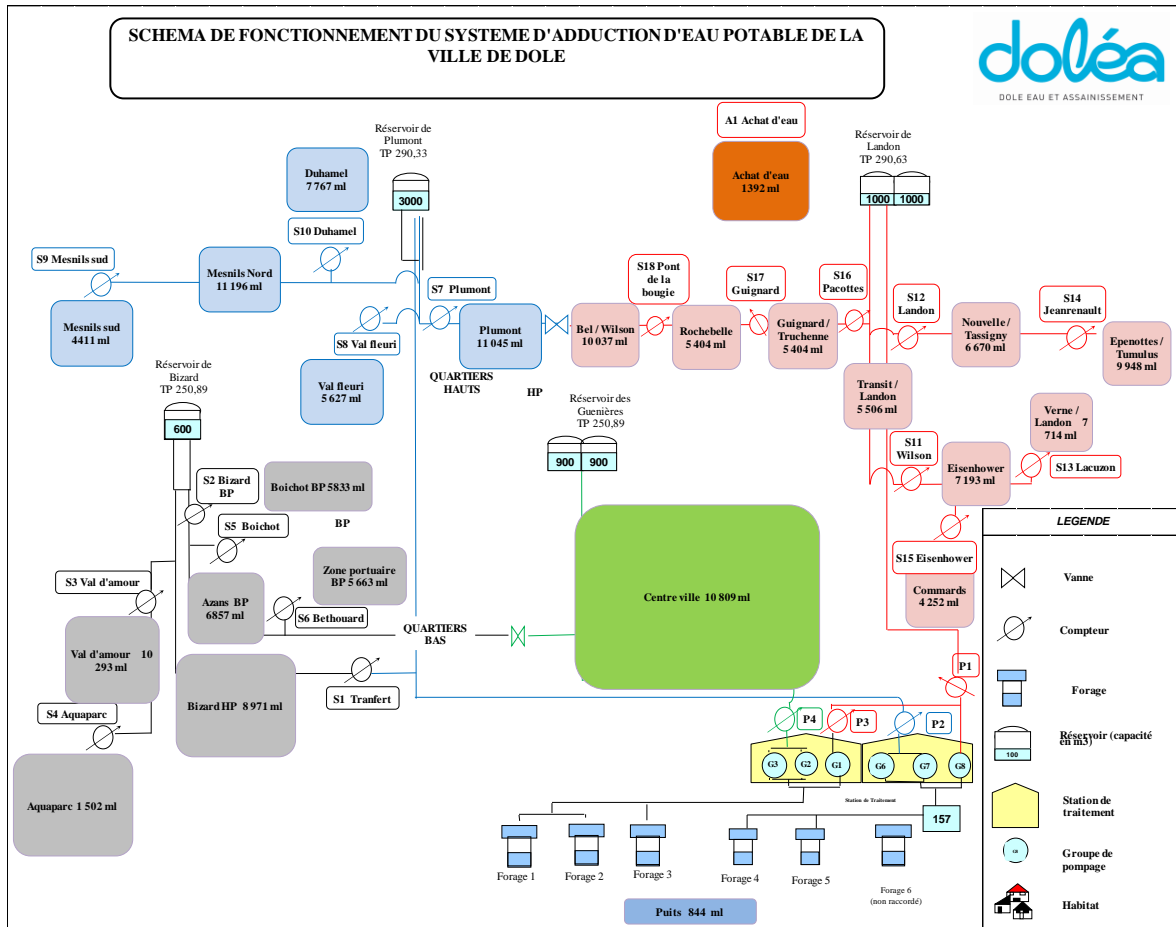
COMMUNE	LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	REALISATION
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Mise en place armoire de stockage de bouteilles de chlore	Travaux neufs	14/06/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Modification du niveau très bas suite à des NTB du puits 3	Corrective	18/07/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Nettoyage	Corrective	14/03/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Plusieurs alarmes à 17h	Corrective	28/05/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Prélèvements ARS	Récurrent	14/08/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Prélèvements ARS Puits 4	Récurrent	03/10/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Prélèvements Carso	Récurrent	07/11/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Prélèvements Carso d'eaux brutes au puits du pasquier P1	Récurrent	26/04/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Prélèvements Carso Eaux Souterraines	Récurrent	21/08/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Prélèvements Carso puits 1	Récurrent	18/02/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Prélèvements Hydrologie	Récurrent	27/11/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Prélèvements LDA39	Récurrent	03/09/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Prélèvements LDA39	Récurrent	26/06/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Prélèvements LDA39	Récurrent	12/02/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Prélèvements LDA39 eau brute au puits le Pasquier n °1	Récurrent	24/05/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Prélèvements LDA39 puits 3	Récurrent	31/07/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Prélèvements LDA39 sortie Landon	Récurrent	29/04/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Problème pompage Plumont	Corrective	31/01/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Réaliser contrôle métrologique mensuel	Récurrent	21/11/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Réaliser contrôle métrologique mensuel	Récurrent	04/11/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Réaliser contrôle métrologique mensuel	Récurrent	08/10/2019

COMMUNE	LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	REALISATION
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Réaliser contrôle métrologique mensuel	Récurrent	03/09/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Réaliser contrôle métrologique mensuel	Récurrent	01/08/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Réaliser contrôle métrologique mensuel	Récurrent	26/06/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Réaliser contrôle métrologique mensuel	Récurrent	05/06/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Réaliser contrôle métrologique mensuel	Récurrent	26/04/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Réaliser contrôle métrologique mensuel	Récurrent	15/04/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Réaliser contrôle métrologique mensuel	Récurrent	12/02/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Réaliser contrôle métrologique mensuel	Récurrent	28/01/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Réception armoire bouteille CL2	Corrective	29/05/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Réfection tresses pompe 1	Corrective	11/07/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Remise en route pompe	Corrective	04/03/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Remplacement sonde siphon	Corrective	22/02/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Remplacer la bouteille de chlore	Corrective	28/01/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Remplacer la bouteille de chlore avec Bernard	Corrective	12/06/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Renouvellement Débitmètre Guénières	Renouvellement	26/07/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Renouvellement Débitmètre Plumont	Renouvellement	26/07/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Renouvellement Télétransmission	Renouvellement	01/02/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Réparation fuite sur l'alimentation d'eau de la douche de sécurité	Corrective	05/07/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Réparation Presse étoupe du groupe G1	Corrective	04/07/2019
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Vérification du chlore sur le refoulement de Landon	Corrective	13/05/2019

COMMUNE	LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	REALISATION
DOLE	VEG Sogedo Dole (plateforme industrielle)	Intervention mensuelle relève	Récurrent	28/08/2019
DOLE	VEG Sogedo Dole (plateforme industrielle)	Intervention mensuelle relève	Récurrent	26/06/2019
DOLE	VEG Sogedo Dole (plateforme industrielle)	Intervention mensuelle relève	Récurrent	17/05/2019
DOLE	VEG Sogedo Dole (plateforme industrielle)	Intervention mensuelle relève	Récurrent	19/04/2019
DOLE	VEG Sogedo Dole (plateforme industrielle)	Intervention mensuelle relève	Récurrent	14/03/2019
DOLE	VEG Sogedo Dole (plateforme industrielle)	Intervention mensuelle relève	Récurrent	20/02/2019
DOLE	VEG Sogedo Dole (plateforme industrielle)	Intervention mensuelle relève	Récurrent	22/01/2019

COMMUNE	LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	REALISATION
DOLE	VEG Sogedo Dole (rue Alsace Lorraine)	Intervention mensuelle relève	Récurrent	01/08/2019
DOLE	VEG Sogedo Dole (rue Alsace Lorraine)	Intervention mensuelle relève	Récurrent	15/10/2019
DOLE	VEG Sogedo Dole (rue Alsace Lorraine)	Intervention mensuelle relève	Récurrent	28/08/2019
DOLE	VEG Sogedo Dole (rue Alsace Lorraine)	Intervention mensuelle relève	Récurrent	26/06/2019
DOLE	VEG Sogedo Dole (rue Alsace Lorraine)	Intervention mensuelle relève	Récurrent	17/05/2019
DOLE	VEG Sogedo Dole (rue Alsace Lorraine)	Intervention mensuelle relève	Récurrent	19/04/2019
DOLE	VEG Sogedo Dole (rue Alsace Lorraine)	Intervention mensuelle relève	Récurrent	14/03/2019
DOLE	VEG Sogedo Dole (rue Alsace Lorraine)	Intervention mensuelle relève	Récurrent	20/02/2019

7.5 Synoptique





Prêts pour la révolution de la ressource